

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, SIGUIER, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, RAHER, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA, ROBERT, FALOURD et BELLIOU.

Date de convocation

14 novembre 2024

Date du
Conseil Municipal

20 NOVEMBRE 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 25

Votants ---- 31

A l'exception de :

Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Madame MANENT.

Madame FRAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

4/ SPL SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE (STRAN) – RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2023 – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

La SAEM STRAN (Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne) a été créée en 1984. Elle a été transformée en Société Publique Locale en 2011. La Commune de Pornichet y participe en qualité d'actionnaire à hauteur de 0,50 % du capital, aux côtés des autres actionnaires que sont les 9 autres Communes de l'agglomération d'une part, la Ville de Saint-Nazaire, Cap Atlantique et la CARENE d'autre part. En effet, une modification d'actionnariat a été réalisée en 2022 avec l'entrée de Cap Atlantique au capital de la STRAN via la cession d'actions par la CARENE afin de déployer la prestation Velyceo à l'ouest du territoire.

La STRAN assure historiquement l'exploitation du réseau de transport public de l'agglomération. Le contrat actuel de prestation de service a pris effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de huit années. La STRAN assure également la commercialisation et l'exploitation des services de location de vélos ainsi que la gestion d'équipements de stationnement.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires, après un débat, se prononcent sur le rapport qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

27 NOV. 2024

Publié le :

27 NOV. 2024

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Le rapport d'activité et le rapport des administrateurs pour l'exercice 2023 de la SPL STRAN ont été adressés aux élus avec la convocation 5 jours francs avant la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité et le rapport des administrateurs de la SPL STRAN pour l'année 2023.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1524-5,
- ⇒ Vu la délibération du Conseil Municipal n°11.06.11 en date du 27 juin 2011 approuvant la prise de participation de la Ville de Pornichet au capital de la SPL STRAN,
- ⇒ Vu le rapport d'activité pour l'exercice 2023 ci-annexé,
- ⇒ Vu le rapport des administrateurs pour l'exercice 2023 ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 13 novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le rapport d'activité et le rapport des administrateurs de la SPL STRAN pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,



Michelle CHUPIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHE

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_24_11_04
Objet :	4.7SPL Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) – Rapport d'activité et rapport des administrateurs pour
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.7 - SEM SPL SPLA comptes annuels rapports d'activité
Identifiant unique :	044-214401325-20241120-DELIB_24_11_04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20241120-DELIB_24_11_04-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 4_Rapports STRAN 2023.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241120-DELIB_24_11_04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	129 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 4a. STRAN_rapport d'activités 2023.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241120-DELIB_24_11_04-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	5.7 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : 4b. STRAN_rapport administrateurs 2023.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241120-DELIB_24_11_04-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	749.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 10h45min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 10h45min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 10h45min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 10h46min02s	Reçu par le MI le 2024-11-27

RAPPORT

D'

ACTI

VITÉ

20
23

Stran



/saint-
nazaire
agglo

SOMMAIRE

18/04/2023

1. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS	4
1.1. La Société Publique Locale Stran	4
1.1.1. Fiche d'identité de la Stran	4
1.1.2. Missions de la Stran	5
1.2. Contrats et marchés de la Stran	5
1.2.1. Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public de la Carene	5
1.2.2. Marché de gestion du service public communautaire de location de vélos	6
1.2.3. Convention de mandat pour la gestion du service de location vélycéo sur le territoire de l'agglomération de Cap Atlantique	7
1.2.4. Marchés d'exploitation d'équipements de stationnement	7
1.2.5. Autres marchés publics de service	7
2. MOYENS MIS EN ŒUVRE	8
2.1. Moyens humains	8
2.1.1. Organigramme	8
2.1.2. Effectifs et mouvements du personnel	10
2.1.3. Répartition Femmes/Hommes	11
2.1.4. Absentéisme	11
2.1.5. Formation	13
2.1.6. Accords d'entreprise	13
2.2. Moyens techniques	15
2.2.1. Sites d'exploitation et de commercialisation	15
2.2.2. Matériel roulant affecté au transport public de voyageurs	17
2.2.3. Arrêts du réseau de transport public de voyageurs	18
2.2.4. Autres moyens techniques affectés au transport public de voyageurs	20
2.2.5. Flotte affectée au service vélos et véhicules de services	23
2.2.6. Équipements et véhicules affectés au service stationnement	23
2.2.7. Investissements réalisés par la Stran	24
2.3. Assistance de l'association « AGIR »	25
3. COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS	26
3.1. Transport public de voyageurs	27
3.1.1. Faits marquants	27
3.1.2. Opérations marketing et communication	28
3.2. Location de vélos	32
3.2.1. Faits marquants	32
3.2.2. Opération marketing et communication	32
3.3. Stationnement	34
3.3.1. Faits marquants	34
3.4. Plateforme mobilité	34
3.4.1. Faits marquants	34
3.5. L'activité de la Stran en chiffres	36
3.5.1. Transport public de voyageurs	36



3.5.2. Services vélos	48
3.5.3. Stationnement	52
3.5.4. Plateforme mobilité.....	53
3.6. Qualité – Sécurité	54
3.6.1. Synthèse des indicateurs	54
3.6.2. Enquête satisfaction transport public de voyageurs	54
3.6.3. Réclamations	55
3.6.4. Enquête « clients mystère » Transport public de voyageurs et Stationnement	56
3.6.5. Contrôle qualité des prestations.....	56
3.6.6. Sécurité.....	57
3.6.7. Fraude.....	57
3.7. Des grands projets engagés en 2023 réalisés en 2024.....	58
3.7.1. L'évolution de la gamme tarifaire et des tarifs	58
3.7.2. La nouvelle marque mobilité	59
3.7.3. Nouveau site internet et nouvelle appli déployés en 2024.....	61
4. RAPPORT DE GESTION DES PRESTATIONS	62
4.1. Contrat transport public de voyageurs.....	63
4.1.1. Charges totales.....	63
4.1.2. Charges liées au personnel	65
4.1.3. Charges liées aux kilomètres parcourus par les véhicules Stran	66
4.1.4. Charges liées aux kilomètres affrétés.....	67
4.1.5. Charges liées aux autres prestations affrétées	68
4.1.6. Frais généraux	68
4.1.7. Frais financiers et amortissements.....	69
4.1.8. Transports occasionnels, charges exceptionnelles et dotations aux provisions.....	69
4.1.9. Produits.....	70
4.2. Contrat Services vélos.....	71
4.2.1. Compte d'exploitation	71
4.3. Contrats Stationnement	72
4.3.1. Compte d'exploitation contrat stationnement Ville de Saint-Nazaire	72
4.3.2. Compte d'exploitation contrat stationnement Carene.....	72
4.3.3. Gouvernement d'entreprise.....	73
5. ANNEXES.....	76
5.1. Annexe 1 : Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices.....	76
5.2. Annexe 2 : Plan d'investissement pluriannuel	76
5.3. Annexe 3 : Autres informations financières.....	78
5.4. Annexe 4 : Définition des indicateurs et impact accord intéressement.....	79
5.5. Annexe 5 : Comptes annuels – Bilan.....	80
5.5.1. Compte de résultat	82
5.5.2. Annexe	83
5.6. Annexe 6 : Supports de communication clientèle.....	90



1. CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS

1.1. La Société Publique Locale Stran

1.1.1. Fiche d'identité de la Stran

<i>Siège social</i>	92, rue Henri Gautier à Saint-Nazaire (44600).
<i>Président</i>	Christophe Cotta, vice-président de la Carene, chargé des espaces publics et des mobilités, a été désigné à ce poste lors du conseil d'administration du 23 février 2022.
<i>Directeur</i>	Sylvain Rochat occupe le poste de directeur depuis le 4 octobre 2021.
<i>Statut juridique</i>	Société Publique Locale (SPL).

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition en %	Le capital social est fixé à 838 112 € réparti en 52 382 actions de 16 € chacune.
Carene	41 836	80,0 %	
Ville Saint-Nazaire	7 664	14,5 %	
Cap Atlantique	524	1,0 %	
Donges	262	4.5 %	
Saint Malo de Guersac	262		
Saint Joachim	262		
Chapelle des Marais	262		
Trignac	262		
Montoir de Bretagne	262		
Besné	262		
Pornichet	262		
Saint André des Eaux	262		
Total	52 382	100,0 %	

Modifications enregistrées en 2023 :

Le Conseil d'Administration réunit le 20 avril 2023 a pris acte de la désignation de nouveaux représentants au sein des instances de la Stran :

- Mr Jean-Louis Lelièvre, élu de la commune de Trignac, a été désigné pour représenter la Carene au Conseil d'Administration de la Stran en remplacement de Mr Claude Aafort. Il représente par ailleurs la commune de Trignac aux assemblées générales de la SPL, ordinaires et extraordinaires.
- Mr Mathieu Coënt, élu maire de Saint André des Eaux en novembre 2022, a été désigné pour représenter la Carene au Conseil d'Administration de la Stran et pour représenter la commune de Saint André des Eaux aux assemblées générales de la SPL, ordinaires et extraordinaires.
- Mr Mathieu Failler a été désigné pour représenter la ville de Saint-Nazaire au Conseil d'Administration et aux assemblées générales de la SPL, ordinaires et extraordinaires, en remplacement de Mme Lydia Mantzoutsos.



1.1.2. Missions de la Stran

La SPL Stran a pour objet de réaliser, pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres :

- Le transport terrestre et maritime en particulier l'exploitation du service public des transports publics de voyageurs sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene).
- L'organisation des transports scolaires ou périscolaires.
- L'étude, la réalisation, l'exploitation de tous types de parcs de stationnement public relevant de la compétence de ses actionnaires.
- L'acquisition et la location de tout matériel et biens immobiliers nécessaires à l'exploitation des services de transports de ses actionnaires.
- La conception, la réalisation ou la gestion de divers services (ex : location vélos) que peuvent confier les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires dans le cadre des lois et règlements en vigueur en rapport avec la mobilité et les transports.

1.2. Contrats et marchés de la Stran

La Stran est titulaire de six marchés de prestation de services dont 4 contrats conclus avec la Carene et 2 avec la Ville de Saint-Nazaire. La SPL est également engagée via une convention de mandat avec l'agglomération de Cap Atlantique. Le principal contrat, représentant 92 % de son chiffre d'affaires au 31/12/2023, est le contrat de transport de voyageurs ou contrat d'Obligation de Service Public (OSP) pour le compte de la Carene.

1.2.1. Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public de la Carene



La Stran est liée à la Carene par un contrat d'Obligation de Service Public (OSP) auquel est adossée une régie de recettes et d'avances. Ce contrat OSP définit les modalités de gestion et d'exploitation du réseau de transport public routier par la Stran pour le compte de la Carene. Un nouveau contrat OSP a été signé entre la Stran et la Carene le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 8 ans.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- La Carene porte le risque commercial : les recettes clients sont encaissées par la Stran pour la Carene, via la régie de recettes mais ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires.
- La Stran porte le risque « industriel » : l'exploitant est rémunéré par la Carene au titre de sa prestation de service de transport. Cette rémunération est révisée chaque année suivant plusieurs indices publiés par l'INSEE et prédéfinis dans le contrat OSP. Les dépenses de référence peuvent être ajustées en fonction de l'évolution de l'offre kilométrique.
- La Carene est propriétaire du parc de matériel roulant (bus) et des équipements du dépôt, du système billettique et du « Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs » (SAEIV) et la Stran est en charge de la maintenance.
- La Stran assure l'investissement et la maintenance du reste des immobilisations notamment les locaux, les véhicules de service, les équipements de l'atelier du dépôt de bus.



La Stran exploite le réseau de transport urbain articulé autour de lignes assurant un maillage efficient du territoire :

	Ligne de Bus à Haut Niveau de Service
	5 lignes urbaines : U1-U2-U3-U4-S/D et 1 ligne mutualisée : L13
	2 lignes tY'bus péri-urbaines : T3 - T4 et 1 ligne mutualisée : T5
	2 lignes complémentaires C1 et C2
	143 circuits scolaires
	Services de transport complémentaires : zenibus – tY'bus taxi – libertY'bus et Noctambus

1.2.2. Marché de gestion du service public communautaire de location de vélos



Un contrat de prestation de services est conclu entre la Carene et la Stran pour assurer la commercialisation et l'exploitation des services de location de vélos.
Le marché en cours a été signé le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le contrat est reconductible deux fois de manière tacite pour une durée d'un an.

Dans le cadre de ce contrat, la Stran gère les services vélos confiés par la Carene et plus précisément :

- Un service des locations de vélos à assistance électrique, classiques et cargos en courte et longue durée ;
- Un service d'offre de proximité pour la location des vélos à assistance électrique sur les communes de la Carene ;
- L'entretien des abris et box vélos ;
- Un service de location en libre-service de vélos à assistance électrique répartis sur 5 stations.

60 vélos répartis sur 5 stations.



1.2.3. Convention de mandat pour la gestion du service de location vélYcéo sur le territoire de l'agglomération de Cap Atlantique

La SPL Stran et la communauté d'agglomération de Cap Atlantique ont signé une convention de mandat le 25 novembre 2022 valable jusqu'au 31 décembre 2023. Cette convention a été conclue pour confier à la Stran la commercialisation et l'exploitation du service de location de vélo à assistance électrique (VAE) sur le territoire des 15 communes de Cap Atlantique via un service mobile de proximité.

1.2.4. Marchés d'exploitation d'équipements de stationnement

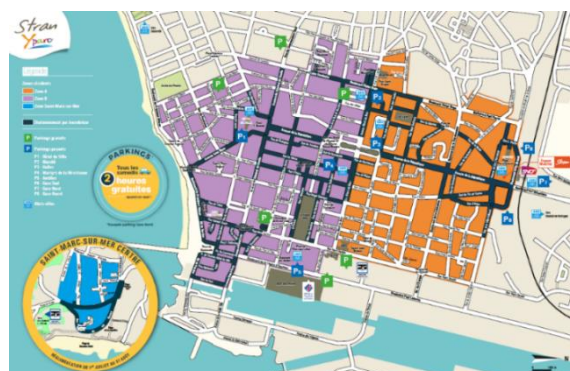
La Stran est titulaire de deux marchés de gestion d'équipements de stationnement dont les objets sont les suivants :



- « Exploitation d'équipements de stationnement » pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire dans le cadre d'un marché signé le 19/12/2019, entré en vigueur le 01/01/2020 pour une durée de deux ans reconductibles deux fois un an de manière tacite, soit jusqu'au 31/12/2023.
- « Gestion des parcs de stationnements communautaires » pour le compte de la Carene dans le cadre du marché signé le 22/12/2020 et entré en vigueur le 01/01/2021 pour une durée d'un an reconductible quatre fois de manière tacite, soit jusqu'au 31/12/2025.

Dans le cadre de ces marchés, la Stran exploite 9 parkings en enclos ou en ouvrage, 147 horodateurs installés sur voirie ainsi que 10 abris à vélos et 9 box ou double box.

- Pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire :
 - 6 parkings en enclos ;
 - 147 horodateurs sur voirie ;
 - 1 abri vélos.
- Pour le compte de la Carene :
 - 2 parkings en enclos ;
 - 1 parking en ouvrage ;
 - 9 abris vélos ;
 - 9 box ou double box.



1.2.5. Autres marchés publics de service

La Stran est titulaire de deux autres contrats de prestation de service :



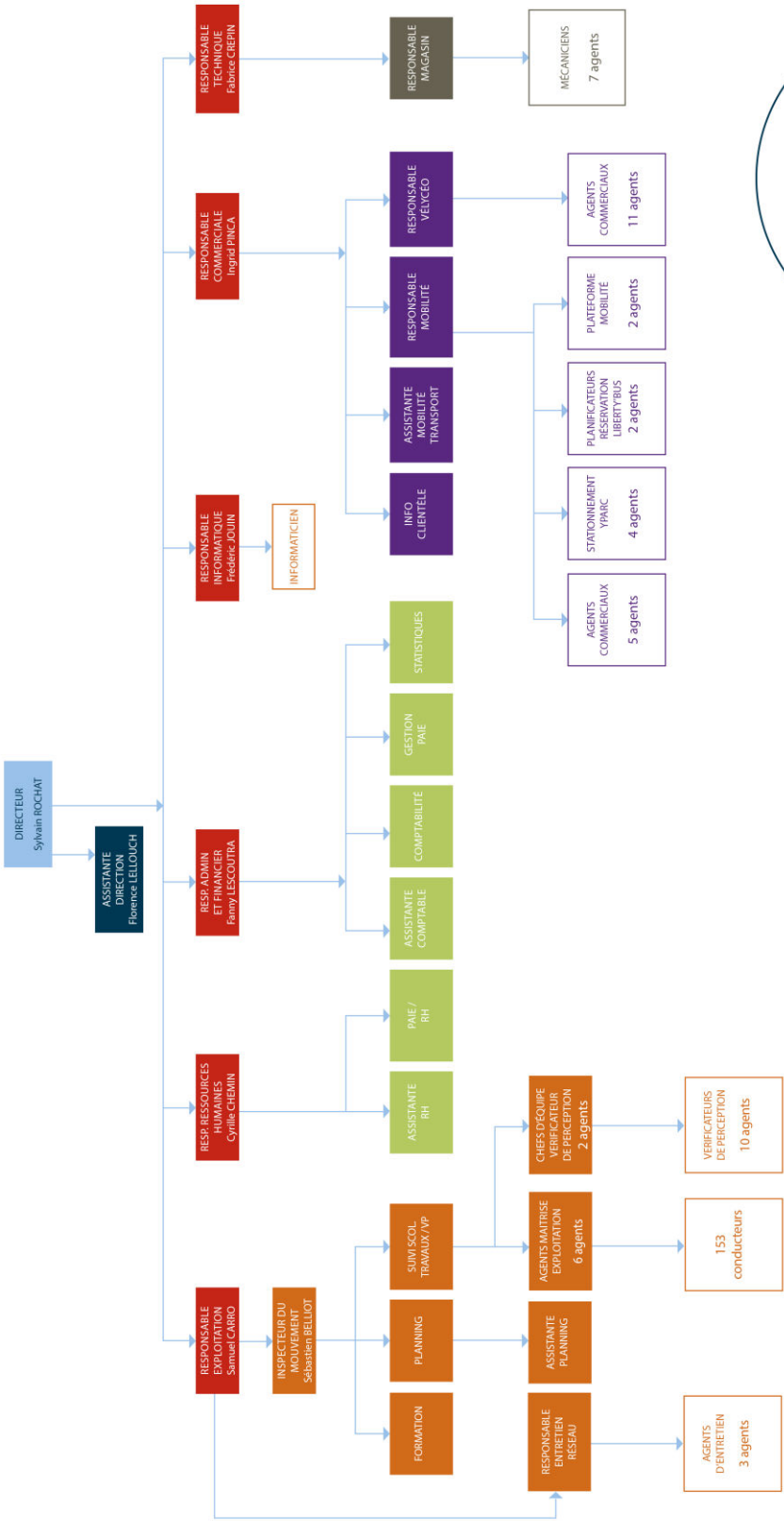
- « Conseil et accompagnement sur le champ de la mobilité dédiés aux personnes en situation d'insertion professionnelle résidant sur le territoire de la Carene » dans le cadre d'un marché signé le 12 février 2022 avec la Carene, entré en vigueur le 01/01/2022 pour vingt-quatre mois, soit jusqu'au 31/12/2023.
- « Transport d'enfants et d'adultes pour la ville de Saint-Nazaire dans le département de Loire-Atlantique » dans le cadre d'un marché signé avec la ville de Saint-Nazaire le 27/02/2019, entré en vigueur le 01/03/2019, pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois, soit jusqu'au 28/02/2023.



2. MOYENS MIS EN ŒUVRE

2.1. Moyens humains

2.1.1. Organigramme



En 2023, les évolutions significatives de l'organigramme :

Collaborateurs en
CDI

234

Âge moyen

46

Ancienneté
moyenne

11

Femmes

77

Hommes

157

- Fonctions supports :
 - Une assistante commerciale a été accueillie en renfort pendant 6 mois en soutien du déploiement du service de proximité Vélycéo.
 - Une assistante paie/Rh en temps partiel est passée en CDI au 1^{er} janvier 2023.
 - Un agent au stationnement a été embauché au mois de mai.
 - Suite au départ de l'assistante comptable, un recrutement en CDI à temps partiel a été réalisé dans le courant du mois d'août.
 - Deux alternants sont arrivés au mois de septembre 2023 au service commercial et service financier.
- Service Commercial
 - Plateforme mobilité :
 - ▶ 1 agente commerciale a été transférée sur la plateforme suite à un congé parental.
 - Espace Vélycéo :
 - ▶ Quatre postes d'agent Vélycéo ont été créés en 2023 pour faire face au développement de l'offre Vélycéo, soit une équipe au total de 11 agents.
 - Stationnement :
 - ▶ Un agent a été recruté suite à un mouvement de personnel dans le cadre de la promotion interne.
- Atelier
 - Un nouveau poste de mécanicien a été créé à l'Atelier à la demande du chef d'équipe qui a souhaité reprendre son poste de mécanicien.
 - Un alternant est arrivé au sein de l'équipe Atelier le 4 septembre 2023.
- Exploitation transport
 - Une conductrice a bénéficié d'une promotion interne pour occuper la fonction d'assistante planning qui est une création de poste.
 - L'effectif des vérificateurs de perception a augmenté de 20 % à la suite de la création du deux postes avec la nomination de deux chefs d'équipe au statut d'agent de maîtrise.
 - L'équipe des agents de maîtrise est passée de 6 à 7 agents. Nous avons favorisé la promotion interne.
 - Un conducteur qui effectuait des remplacements au sein de l'équipe U13 a été titularisé.
 - Deux conducteurs sont passés conducteurs polyvalents remplaçants U13.
 - 19 conducteurs en CDD sont passés en CDI au cours de l'année 2023.
- Service Entretien
 - Un agent d'entretien a bénéficié d'une promotion interne en devenant chef d'équipe, poste qui était vacant suite à la démission de l'ancien responsable.
 - Un conducteur a été reclassé au service entretien suite à une inaptitude au poste déclarée par la médecine du travail.



2.1.2. Effectifs et mouvements du personnel

Au 31 décembre 2023, l'entreprise compte 234 salariés en CDI, soit 9 agents de plus qu'en 2022.
Avec 183 salariés dont 153 conducteurs, le service exploitation représente le principal service de l'entreprise.

Effectif CDI au 31 décembre 2023

		2022	2023
Siège Social	Structure administrative	10	12
	Service Commercial	2	2
	Service Exploitation	6	7
Agences commerciales	Agents commerciaux	24	26
	Dont agents prestation stationnement	4	5
	Dont agents prestation transport	11	9
	Dont agents prestation location vélos	9	12
Exploitation et atelier de maintenance	Agents de Maîtrise d'Exploitation	6	8
	Conducteurs	153	153
	Vérificateurs de Perception	10	12
	Équipe d'entretien	4	4
	Atelier	10	10
Total		225	234

En 2023, l'entreprise compte 245,6 salariés en équivalent temps plein (ETP) dont 223,24 salariés en CDI, soit 4,3 ETP de plus qu'en 2022 (218,9).

Le personnel en CDD, soit 22,36 ETP, comprend principalement des conducteurs (11,9) présents pour effectuer des remplacements de personnel absent.

À considérer également les 5,5 ETP en contrat de professionnalisation qui avant d'intégrer le service exploitation bénéficient d'une formation au permis de transport de voyageurs à l'AFTRAL pendant trois mois. Par ailleurs, 3 apprentis ont été recrutés au mois de septembre.

Des renforts sont arrivés également en soutien pendant la période estivale au sein des équipes Espace Mobilité et Espace Vélycéo.

Effectif moyen annuel ETP (CDI+CDD)

	2022	2023	Écart
Maîtrise et cadres	29,7	31,7	+2
Employés	13,7	23,2	+9,5
Ouvriers	24,7	21,2	-3,6
Conducteurs-receveurs	150,2	147	-3,2
Conducteurs en CDD	12,7	17,4	+4,8
Autres CDD	3,9	5	+1
Total (Ramené en T.P.)	235	245,6	+10,6



Mouvement du Personnel CDI 2023

	Total
Entrées	27
Conducteur	19
Vérificateur de perception	1
Comptabilité	1
Assistante Paie/RH	1
Agent commercial et technique vélos	4
Agent commercial stationnement	1

Mouvement du Personnel CDI 2023

	Total	Dont conducteurs
Départs	19	17
Départs retraite	8	8
Démission	7	5
Décès	1	1
Licenciement pour inaptitude	3	3

2.1.3. Répartition Femmes/Hommes

A. Répartition femmes-hommes

En moyenne annuelle dans l'entreprise, la répartition femmes-hommes est la suivante :

- Femmes : 81,92 soit 33 % de l'effectif (Idem 33 % en 2022) ;
- Dont conductrices : 33 % (35 % en 2022).
- Hommes : 165,5 soit 67 % de l'effectif (Idem 67 % en 2022) ;
- Dont conducteurs : 67 % (65 % en 2022).

B. Ancienneté et âge moyen

En 2023, l'ancienneté moyenne dans l'entreprise est de 10,93 ans soit une tendance au rajeunissement depuis 2 ans : 2022 (11,36 ans) et 2021 (12 ans).

- 36 % des salariés ont moins de 5 ans d'ancienneté (32 % en 2022) ;
- 32 % ont entre 5 et 15 ans d'ancienneté (33 % en 2022) ;
- 32 % ont plus de 15 ans d'ancienneté (35 % en 2022).

En 2023, l'âge moyen d'un salarié Stran est de 45,7 ans à l'identique de 2022 (45,8).

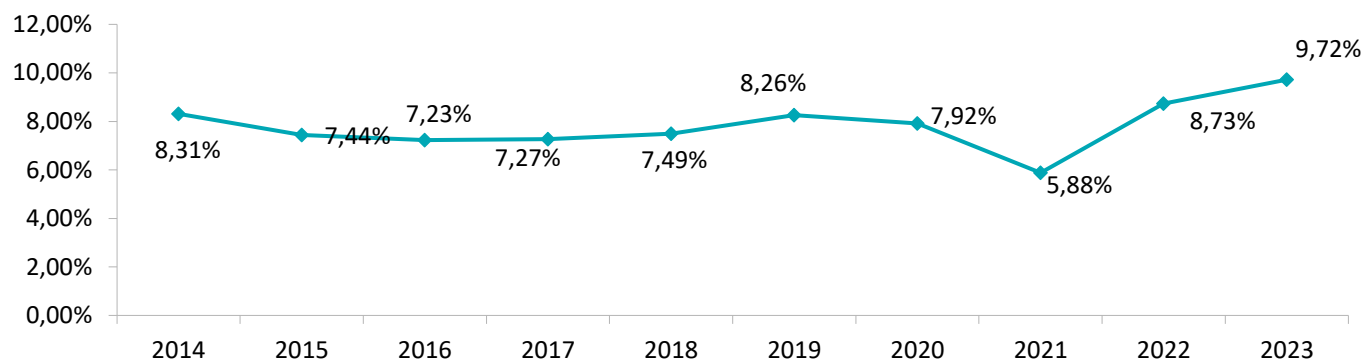
2.1.4. Absentéisme

A. Absentéisme pour maladie

Après une année 2021 avec un taux d'absentéisme inférieur à 6 %, ce taux progresse et atteint 9.72 % en 2023 et passe au-dessus de l'année de référence de 2019.



Taux d'absentéisme



B. Absentéisme pour accident du travail

L'absentéisme maladie comprend également les arrêts pour accident de travail. En 2023, on note une hausse importante du nombre de jours d'arrêt de travail pour accident de travail, soit 780 jours, soit le double par rapport à 2022 avec 341 jours et pour 2021, 389 jours.

Ce qui explique cette hausse importante, ce sont 3 accidents de travail dont la durée est supérieure à 120 jours.

En 2023, 23 accidents du travail ont été déclarés (16 en 2022), selon la répartition suivante :

Cause des accidents de travail	Nombre	Dont
Accidents de trajet avec arrêt	2	
Accidents de trajet sans arrêt	3	
Accidents sans arrêt	6	
Accidents de travail avec arrêt	12	- 3 agressions verbales - 1 chute. - 3 accidents de la route. - 5 liés aux gestes et postures.



2.1.5. Formation

Le plan de développement des compétences prévu pour l'année 2023 s'articule principalement autour de sessions en lien avec la sécurité ou de formations réglementaires pour les agents de la conduite.

- Formations pour le personnel de conduite :
 - « Prévention et gestion des conflits » : 42 conducteurs formés ;
 - « Formation Continue Obligatoire » (FCO) : 25 agents formés ;
 - « Contrat de professionnalisation au métier de conducteur-receveur » : 11 personnes dont 4 femmes ;
 - « Habilitation électrique » 3 ouvriers et 1 agent de maîtrise ;
 - « Autorisation de conduite de nacelle et de chariot auto élévateur » : 4 agents.
- Formations agents de maintenance :
 - Permis D « transport en commun » : 1 mécanicien ;
 - « FIMO » 1 mécanicien ;
 - « Autorisation à la conduite d'un chariot élévateur » : 5 agents ;
 - « Formation gestion de parc » : 1 agent de maîtrise et un cadre.
- Formations agents du service commercial :
 - « Prévention et gestion des conflits » : 2 ouvriers ;
 - « Autorisation de conduite de nacelle et de chariot auto élévateur » : 5 agents ;
 - « Habilitation électrique » (formation initiale et recyclage) : 5 agents ;
 - « Prise de parole en public » pour la responsable commerciale.
- Formations agents des fonctions supports :
 - « Formation paie et Rh » : 2 cadres, 2 agents de maîtrise et 1 employée ;
 - « Leader et responsable » ainsi que « piloter la démarche RSE » : pour la responsable Administrative et financière ;
 - « Formation Excel » pour 2 femmes.
- Actions de formation liées à la sécurité pour l'ensemble du personnel :
 - Mise à jour des connaissances de « Sauveteur Secouriste du Travail » pour 24 agents ;
 - « Collaborateur agressé » pour 9 agents de maîtrise et 2 cadres ».

Il faut aussi noter que nous avons intégré 3 apprentis : 1 homme au service maintenance, 1 homme au service financier et 1 femme au service commercial pour un total d'heures de formation de 4 757 heures.

Au total en 2023, le plan de développement des compétences a donné lieu à 12 288 heures de formation dont 6 580 heures dédiées au personnel de conduite.

2.1.6. Accords d'entreprise

A. Négociations Annuelles Obligatoires et autres accords salariaux

À la suite des réunions organisées les 18 janvier, 26 janvier, 08 février, 1^{er} mars et 08 mars 2023 relatives à la négociation annuelle obligatoire prévue par les articles L.2242-1 du code du travail et suivants, aucun accord n'a été trouvé. En conséquence, la direction a décidé d'appliquer de manière unilatérale les mesures suivantes :



Valeur du point	Tous	Hausse de la valeur du point de + 2,5 % soit 9.979 €
Ancienneté	Tous	Mise en place d'un niveau supérieur à 35 ans à hauteur de 5 %
Ancienneté / Déroulement carrière	2 ^{ème} collègue	Mise en place d'un niveau de déroulement de carrière dès 15 ans
Retraite	Tous	Augmentation de la prime de rupture de contrat (pré-retraite et retraite) après 30 ans de service de 1 mois supplémentaire
Tickets Restaurants	1 ^{er} collègue	Extension tickets restaurants aux services « entretien » et « maintenance »
Heures Astreinte	Tous	Calcul du taux sur la base du salaire de base + ancienneté
Coefficient	1 ^{er} collègue	Évolution des coefficients de + 1 point

Après plusieurs échanges au cours de l'été entre la direction et les organisations syndicales représentatives, les parties se sont mises d'accord sur des objectifs communs dans le cadre d'un accord relatif au versement d'une prime de partage de la valeur et à l'attribution de repos complémentaire.

1. Récompenser les salariés pour les efforts fournis au cours de l'été liés principalement aux nombreuses déviations par l'attribution d'un jour de repos supplémentaire au personnel en contact avec les clients.
2. Participer au maintien du pouvoir d'achat des salariés pour l'année 2023 dans l'attente des prochaines négociations annuelles obligatoires de l'année 2024 par le versement d'une prime de partage de la valeur de 550 €

B. Égalité professionnelle Femmes-Hommes

Un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes a été signé le 9 février 2022 avec les partenaires sociaux. Il marque la volonté commune des parties de poursuivre et développer la politique engagée au sein de la Stran en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tout au long de la vie professionnelle.

C. Intéressement

L'accord d'intéressement en vigueur a été signé le 9 juin 2021 applicable pour les années 2021, 2022 et 2023. Un avenant a été conclu le 27 avril 2022 afin de modifier l'indicateur « nombre de voyages » pour tenir compte des incidences de la crise sanitaire sur la fréquentation dont les répercussions persistent sur 2022 et 2023.

Avec ce 5^{ème} contrat d'intéressement, l'entreprise confirme sa volonté d'associer le personnel à sa performance et au résultat de son expansion. Conformément aux engagements pris avec les partenaires sociaux, cet accord retient des indicateurs concrets, limités au nombre de 5 avec des objectifs atteignables. De plus, l'avenant numéro 1 permet de tenir compte des effets de la crise sanitaire sur le niveau de fréquentation revu à la baisse.

Les indicateurs retenus, listés ci-dessous, peuvent générer trois niveaux éventuels d'intéressement en fonction des résultats obtenus (détails en annexe 4) :

- Nombre de voyages ;
- Consommation de gazole ;
- Accidents du travail ;
- Baromètre satisfaction client ;
- Fraude.



D. Élections professionnelles en mars 2023

Les élections des institutions représentatives du personnel se sont tenues les 22 et 29 mars 2023. Trois syndicats ont présenté des candidats (CGT-CFDT-SUD SOLIDAIRES).

La répartition des sièges au sein des instances :

- Comité Social Economique : 10 sièges titulaires (9 pour le 1^{er} collège et 1 pour le second collège) et 10 sièges suppléants (9 pour le 1^{er} collège et 1 pour le second collège) ;
- Conseil de discipline : 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants pour chaque collège.

Les résultats ont donné la majorité au syndicat SUD SOLIDAIRES qui dispose au CSE pour les membres titulaires de 7 sièges (dont 1 pour le second collège), la CGT, 2 sièges, et la CFDT, 1 siège

2.2. Moyens techniques

L'ensemble des moyens techniques de la Stran, permettant de répondre aux missions décrites précédemment dans chacun des contrats dont la société est titulaire, sont détaillés ci-dessous :

2.2.1. Sites d'exploitation et de commercialisation

L'Espace Mobilité - 6 Place Sépard / S^t Nazaire



Ouvert en septembre 2008, l'agence commerciale Espace Mobilité assure l'accueil de la clientèle « transport » et « stationnement » :

- Accueil physique et téléphonique : renseignement sur le réseau de transport et le stationnement réglementé / Gestion des réclamations ;
- Ventes de titres et création d'abonnements ;
- Encaissement des procès-verbaux « transport » et FPS minorés du stationnement.

L'Espace vélycéo – 6 Place Sépard / S^t Nazaire



La Stran a saisi l'opportunité en août 2023 de louer auprès de la Région de locaux disponibles pour aménager une nouvelle agence commerciale vélycéo.

Ouverte au public le 21 novembre 2023, son activité est exclusivement réservée à l'accueil de la clientèle :

- Accueil physique et téléphonique ;
- Souscription et renouvellement des contrats de location et restitution des vélos ;
- Prise de rendez-vous pour les révisions, les réparations et les interventions terrain ;
- La gestion administrative de l'activité est également organisée sur ce site.



L'atelier Vélycéo – 8 Place Sépard / S^t Nazaire



L'atelier de maintenance des vélos occupe l'espace de l'ancienne agence commerciale.

Il dispose de tous les équipements pour assurer les différentes interventions de maintenance technique sur les vélos :

- *Accueil des clients sur rendez-vous pour la dépose et reprise des vélos ;*
- *Révision et réparation des vélos à la restitution ;*
- *Montage des vélos neufs ;*
- *Petite maintenance.*

Le Siège Social Stran - 92 rue Henri Gautier / S^t Nazaire.



Ce bâtiment construit en 2011 regroupe les fonctions supports ainsi que le personnel d'encadrement d'exploitation.

Depuis décembre 2023, le service RH occupe de nouveaux bureaux aménagés dans des modulaires reliés au bâtiment du siège social par un sas.

Le PC Exploitation - Bld de l'Europe / S^t Nazaire.



Pôle principal pour les prises de services des conducteurs, ce site a été mis en service en 1984.

Il abrite également le PC régulation qui bénéficiera en 2024 d'aménagements afin d'optimiser l'espace dédié aux régulateurs.



L'atelier de maintenance des véhicules

L'atelier de maintenance des véhicules Stran a été mis en service en septembre 2015.

D'une superficie de 12 380 m², il est constitué de 5 travées, d'un magasin de pièces détachées, de différents espaces de travail ainsi que de plusieurs moyens de levages lourds.



2.2.2. Matériel roulant affecté au transport public de voyageurs

Prestation	Nombre de Vh	Type de véhicules	Caractéristiques générales des véhicules accessibles	Âge moyen
hélyce	17	BHNS Mercedes Citaro	Plancher bas, rampe électrique, 2 places UFR et 4 places PMR autres que fauteuil roulant par véhicule.	10,9 ans
Lignes U	34	Standards Citélis - Citaro 2	Rampe électrique, 1 place UFR par véhicule	8,5 ans
Lignes tY'bus	12	Iveco Aptinéo / Mobi Heuliez GX137	Rampe électrique pour bus Heuliez + Rampe manuelle pour bus Aptinéo	7,2 ans
zenibus	1	Noventis	Rampe manuelle	13,4 ans
liberty'bus	5	Fiat Ducato - Master	Hayon élévateur	8,2 ans
Total	69	Âge moyen du parc		8,8 ans

L'âge maximum des véhicules est fixé à 16 ans pendant toute la durée de l'actuel contrat OSP (2022-2029) et ne devra pas dépasser 18 ans pour ceux utilisés en réserve.



En plus de ces véhicules, 4 véhicules légers ou « véhicules de relève » permettent de limiter les kilomètres haut-le-pied. Les véhicules d'intervention assurant les réparations en ligne, le transport des vérificateurs de perception, l'entretien et d'une manière générale la bonne gestion du réseau sont au nombre de 14.

2.2.3. Arrêts du réseau de transport public de voyageurs

Prestation	Nombre total de points d'arrêts	Nombre de points d'arrêts accessibles	% points d'arrêts accessibles
Lignes urbaines (héliYce-U-S/D)	279	241	86 %
Lignes complémentaires (C1-C2)	148	59	40 %
Lignes péri-urbaines (T3-T4-T5-L13)	172	96	56 %
Circuits scolaires	765	203	26 %
Zenibus	17	6	35 %
tY'bus taxi	214	3	1 %
Total	1 595	608	38 %

Sur les 1 595 points de desserte des lignes du réseau, 497 sont communs à plusieurs lignes soit 1 098 arrêts uniques. Parmi les 1 595 arrêts, 38 % sont accessibles soit 608 arrêts.

Les équipements des points d'arrêts sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Équipements	Nombre
Poteaux arrêts	536
Abris bus	585
<i>Dont abris bus non publicitaire</i>	<i>416</i>
<i>Dont abris bus publicitaire</i>	<i>170</i>
Corbeilles	396
Cadres horaires	553
Bancs sous abris	564
Bancs hors abris	54



Les nouveautés en matière d'accessibilité en 2023 sont les suivantes :

Commune de Donges :

- Mairie de Donges : 2 quais accessibles ;
- Clos Galants : 2 quais accessibles ;
- Arthur Rimbaud : 1 quai accessible (direction Gare de Donges, l'arrêt direction Saint-Nazaire était déjà accessible PMR) ;
- Herlains : 2 quais accessibles ;
- Trélagot : 2 quais accessibles ;
- Six-Croix : 1 quai accessible (Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la requalification du pôle d'échanges multimodal).

La création des arrêts accessibles est en lien avec le nouvel itinéraire de la ligne T4 dans le centre-ville de Donges.



Arrêt Mairie de Donges vers Saint-Nazaire

À noter : **97 %** des *arrêts dits « prioritaires » sont accessibles au 31/12/2023.

*Arrêts prioritaires : Arrêts dont la fréquentation moyenne est supérieure à 50 montées/descentes par jour.



2.2.4. Autres moyens techniques affectés au transport public de voyageurs

Dans le cadre du contrat OSP, la Carene met à disposition de la Stran les installations et équipements ci-dessous. La Stran en assure l'entretien et la maintenance.

Les Distributeurs de titres de transports (ou DTT), au nombre de 11, permettent aux clients de se procurer des titres à oblitérer directement sur le réseau.

Type	Localisation	Quantité	Date livraison et mise en service
DTT	Dépôt Stran	2	2012
DTT	Océanis	1	2012
DTT	Cité Sanitaire	1	2012
DTT	Plaisance	1	2012
DTT	Hôtel de Ville	1	2012
DTT	Rue de la Paix	1	2012
DTT	République	1	2012
DTT	Gare Quai sud	1	2012
DTT	Gare Quai Nord	1	2012

Le Système d'Aide à l'Exploitation et Informations Voyageurs (SAEIV) est l'outil qui assure la supervision de l'exploitation du réseau et l'information des voyageurs. Les équipements liés au SAEIV sont les suivants :

Type	Localisation	Quantité	Date livraison et mise en service
SAE central	Siège social local informatique	1	2012
SAEIV Embarqué (pupitres-calculateurs-antennes)	Bus articulés-standards-mini	71	2012
Bornes information voyageurs LCD	Arrêts de bus	69	2012 (44) 2018 (25)
Bornes information voyageurs led	Arrêts de bus	53	2012 (48) 2021 (5)
Écrans TFT	Bus articulés-standards-mini	153	2012 (BHNS) – 2014 – 2019 – 2021 (Autres bus)
Écrans TFT 16'	Océanis et Hôtel de Ville	2	2012
Écrans TFT 32'	Station PEM	4	2012
Arbre TFT gare	Parvis Gare SNCF	3	2012

*2 écrans TFT Station PEM sur 4 ont été déposés fin 2023 (cartes mères hors-service et non renouvelables) ; 3 écrans TFT sur le parvis Gare SNCF ont été déposés fin 2022.



Le système billettique est l'outil de gestion automatisé des titres de transport. Les équipements de la billettique sont les suivants :

Type	Localisation	Quantité	Date livraison et mise en service
Valideurs CP6500	Embarqués véhicules Stran + véhicules Sous-traitants	308	2018
Valideurs de quai ST	Gares de la Carene	6	2018
Portable de contrôle C-one + socle + accessoires	Siège Social Stran	19	2018
Imprimante Bixolon bluetooth	Vérificateur de perception. Siège Stran	19*	2018
Serveur BDD	Hébergé (Systonic)	1	2018
Serveur d'application	Hébergé (Systonic)	1	2018
Serveur de flux	Hébergé (Systonic)	1	2018
Serveur BO	Hébergé (Systonic)	1	2018
Serveur de test	Hébergé (Systonic)	1	2018
ESXi	Hébergé (Systonic)	1	2018
Concentrateur de production	Siège Social Stran	1	2018
Concentrateur de test	Siège Social Stran	1	2018
Cible d'encodage carte sur poste de vente	Espace Mobilité Stran	7	2018

*Les imprimantes des portables de contrôle ne sont plus utilisées depuis décembre 2022 en raison de dysfonctionnements. Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une nouvelle solution de contrôle dans le cadre du renouvellement de la billettique.



Des sanitaires sont également mis à disposition du personnel de conduite en terminus de ligne :

Type	Localisation	Quantité	Date de mise en service
Raccordé	Université – S ^t Nazaire	1	2019
Raccordé	Mairie Trignac - Trignac	1	2019
Raccordé	Chemin de la Source	1	2021
Raccordé	Voltaire-Landettes	1	2019
Raccordé	Montoir l'Ormois – Montoir de Bretagne	1	2017
Raccordé	Chalands Fleuris	1	2018
Raccordé	Gare SNCF – S ^t Nazaire	1	2020
Raccordé	Mayun – Chapelle des Marais	1	2022 (livraison) 2023 (mise en service)
Autonome	Petit Maroc – S ^t Nazaire	1	2021
Autonome électricité /Raccordé eau	St Marc Grand Pez – S ^t Nazaire	1	2012
Autonome	Halles Penhoët - S ^t Nazaire	1	2021
Autonome	Pré-Hembert – S ^t Nazaire	1	2021

Le mobilier urbain des stations héliYce dont la Stran a en charge l'entretien sont les suivants :

Type	Localisation	Quantité	Date de mise en service
Balises normales	Station héliYce	23	2012 – 2022*
Totems	Station héliYce	23	2012 – 2022*
Garde-corps	Station héliYce	20	2012
Bancs	Station héliYce	21	2012 – 2022*
Poubelles	Station héliYce	21	2012 – 2022*
Balises gare SNCF	PEM	2	2012
Auvent PEM	PEM	1	2012

*Ces nouveaux équipements concernent la nouvelle station « héliYce » aménagée en 2022 sur le boulevard Leferme (direction gare SNCF) en parallèle de la création de la piste cyclable et en lien avec la refonte du réseau à l'échéance 2025.



2.2.5. Flotte affectée au service vélos et véhicules de services

Au 31 décembre 2023 la flotte Vélycéo est composée de :

- 3 990 vélos à assistance électrique dont 83 hors service.
- 350 vélos à assistance électrique pour la communauté d'agglomération de Cap Atlantique.
- 41 vélos cargos dont 38 bi-porteurs à assistance électrique dont 2 hors service et 3 triporteurs tous hors service.
- 80 vélos standards dont 2 hors service.
- 60 vélos à assistance électrique en libre-service dont 2 hors service répartis sur 5 stations (Gare et rond-point de l'hippodrome à Pornichet, Gare et base sous-marine à Saint-Nazaire, Port de Rozé à Saint Malo de Guersac).

Deux véhicules d'exploitation permettent d'intervenir sur le réseau en cas de panne et d'assurer l'approvisionnement de l'espace vélycéo. Un troisième véhicule est dédié au nouveau service de proximité.



2.2.6. Équipements et véhicules affectés au service stationnement

Les équipements de stationnement dont la Stran est gestionnaire sont : les 9 parkings (8 en enclos et 1 en ouvrage), 147 horodateurs, 9 mâts de jalonement, 1 aire de camping-car, et 10 abris vélos ainsi que 9 box ou double box vélos.

Un véhicule d'exploitation est affecté au contrat stationnement notamment pour relever la monnaie des horodateurs et assurer la maintenance des équipements.



2.2.7. Investissements réalisés par la Stran

La Stran a réalisé 238 k€ d'investissements en 2023 avec notamment :

Investissements réalisés par la Stran en 2023

		2022	2023
Investissements informatique	Dématérialisation des factures d'achat		26 420
	Dématérialisation service RH		4 977
	Divers matériels info	6 078	687
	Onduleur		4 235
	Remplacement mat info atelier vélycéo		7 780
	Renouvellement PC	23 556	18 320
	Renouvellement serveurs	11 370	9 800
	Licence microsoft		16 320
	Firewall		23 736
	Installation bornes wifi		7 536
	Autres logiciels	11 443	
	Sous-total	52 447	119 811
Véhicules	Véhicule offre de proximité	38 900	
	Sous-total	38 900	0
Outillage	Cuves Gasoil	5 299	6 059
	Outillage atelier	1 421	1 390
	Outillage vélycéo		18 770
	Sous-total	6 720	26 219
Travaux d'aménagement et matériels divers	Aménagement espace com vélycéo		35 933
	Équipements bâtiments		11 508
	Installation algeco		38 805
	Matériel divers	2 953	3 200
	Mobilier		3 018
	Aménagements siège	12 420	
	Matériel offre de proximité	4 610	
	Sous-total	19 983	92 464
Total général		118 049	238 494



2.3. Assistance de l'association « AGIR »



La Stran est membre fondateur de l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) qu'elle n'a pas quitté depuis sa création en 1987.

AGIR est une association française fédérant 520 adhérents au 31 décembre 2023 parmi lesquels :

- *Des collectivités territoriales (440) : Villes, Agglomérations, Départements, Syndicats Mixtes des Transports, Régions.*
- *Des exploitants indépendants (80) : Régies, EPIC, Sociétés Publiques Locales (SPL), Sociétés d'Économie Mixte, entreprises privées sans lien capitalistique avec un groupe de transport.*

AGIR veille à ce que ces collectivités et leurs exploitants bénéficient d'une expertise indépendante en leur proposant des services et des compétences multiples.

La Stran bénéficie des différents services proposés par AGIR :

- *L'Assistance : AGIR Transport s'appuie sur une plateforme d'experts spécialisés dans le transport public et la mobilité parmi lesquels les 30 permanents de l'association mais aussi de nombreuses ressources externes : consultants, avocats, bureaux d'études indépendants, etc.*
- *La Formation : Organisme de formation agréé, AGIR Formations propose une offre très large et sans cesse renouvelée, pour s'adapter aux différentes problématiques rencontrées par les territoires. Les formations sont ouvertes aux élus et aux agents des collectivités territoriales adhérentes, sans limitation du nombre d'inscrits.*
- *Les Echanges : Les adhérents d'AGIR Transport constituent un réseau dynamique orienté vers le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences, notamment à travers des communautés regroupées par type de métier ou d'expertise, qui se réunissent régulièrement et qui sont animées par des permanents de l'association et des coordinateurs choisis parmi les adhérents.*
- *La Centrale d'Achat : Le service d'achats centralisés, de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), permet aux réseaux d'optimiser leurs acquisitions et d'accélérer les projets de mobilité dans les territoires, grâce à des achats plus simples, plus rapides, moins chers et plus qualitatifs.*



3. COMPTE RENDU DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les différentes offres de mobilité exploitées par la Spl ont été marquées par des événements de nature différente survenus au cours de l'année 2023 détaillés ci-dessous :

A. Transport public de voyageurs

- Des mouvements sociaux déclenchés en octobre 2022 par les organisations syndicales de la société Keolis, affrétée pour l'exploitation des circuits scolaires, se sont poursuivis les vendredis après-midi des mois de janvier et février 2023 ainsi que le 19 janvier et le 16 février 2023 en réponse à un mouvement national.
- Des préavis ont été déposés par les syndicats de la Stran à l'appel de leurs instances nationales en février, mars et avril 2023 dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites. Le réseau de transport en commun a fonctionné en horaires du samedi suivant le niveau de participation. L'offre de transport a subi de fortes perturbations lors de blocages sur le secteur industriel courant mars. Des équipements du réseau (BIV et horodateurs) ont subi des dommages lors d'affrontements en avril 2023.
- Des problèmes d'approvisionnement de la Station AS24 consécutifs aux mouvements sociaux ont contraint la Stran à trouver des alternatives pour garantir la continuité du service public (accès aux stations privées locales). La Stran s'est dotée d'une seconde cuve de stockage de gazole de 9000 L en avril 2023.
- En raison de violences urbaines en France, le 30 juin et les 1^{er} et 2 juillet 2023, l'offre de transport a été stoppée à partir de 20h puis 21h du 2 au 4 juillet sur décision préfectorale. La clientèle a été avisée par une communication adaptée en temps réel.
- Le 25 juin 2023, le site internet de la Stran a subi un piratage par « injection ». Une restauration progressive a permis de retrouver un fonctionnement normal dès le 28 juin.
- Aucune édition du guide bus en septembre 2023 : ce choix s'explique par le déploiement d'une nouvelle marque dévoilée en début d'année 2024 avec la diffusion de deux supports d'information pour la clientèle en remplacement du guide unique en vigueur.

B. Location de vélos

- Une nouvelle agence vélycéo, ouverte au public le 21 novembre 2023, dispose de locaux spacieux réaménagés aux couleurs de la nouvelle charte graphique de la Stran. Elle permet d'accueillir la clientèle dans de meilleures conditions. La Stran occupe ces locaux dans le cadre d'un bail signé avec la Région le 1^{er} août 2023 pour une durée de 5 ans.
- En parallèle, l'atelier vélycéo s'est agrandi en occupant la surface libérée par l'ancienne agence commerciale vélycéo pour devenir un atelier de maintenance technique à part entière doté de nouveaux matériels.
- L'augmentation de la flotte de VAE se poursuit avec la livraison de 880 vélos au cours de l'année 2023. Conformément aux engagements contractuels passés entre la Stran et la Carene, 2 nouveaux agents ont été recrutés pour renforcer l'équipe vélycéo.
- Considérant l'augmentation du parc de vélos, le stockage des vélos se partage entre l'ancien atelier Stran et les locaux de la société ex-Thermo-ouest situés dans le quartier de Méan-Penhoët.
- La convention de mandat signé entre la Stran et l'agglomération de Cap Atlantique a été reconduite par avenant au 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an avec deux modifications en faveur des clients : durée de la location étendue à deux ans maximum et possibilité pour les personnes morales de souscrire des abonnements.



C. Stationnement

Aucun évènement particulier n'a impacté la gestion des prestations de stationnement réglementé assuré par la Spl d'une part pour le compte de la ville de Saint-Nazaire et d'autre part pour le compte de la Carene.

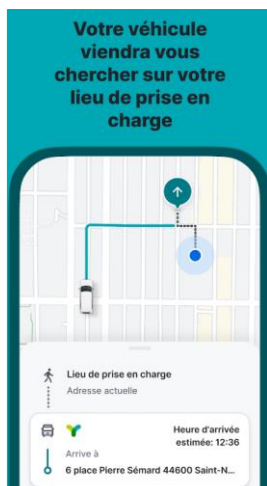
3.1. Transport public de voyageurs

3.1.1. Faits marquants

A. Évolution des services de transport

Les changements opérés à la rentrée de septembre 2023 :

- L'offre de transport des lignes régulières urbaines ne connaît aucun changement significatif en 2023. Cependant, 4 chantiers importants ont impacté le fonctionnement normal du réseau pendant l'année 2023 :
 - Fermeture de la rue du Général De Gaulle dans Saint-Nazaire pendant l'été 2023 pour réfection de la chaussée dont le site propre héliYce. Les lignes ont été déviées du 5 juin au 15 septembre.
 - Requalification de l'avenue de Penhoët : depuis le lundi 31 juillet 2023 et pour une durée de plusieurs mois, l'avenue de Penhoët est fermée à la circulation entre le boulevard Leferme et la porte 4 des chantiers. La ligne Héliyce est déviée dans les deux sens par le boulevard de la Liberté et la rue Emile Combes.
 - Fermeture de la nationale 171 dans le sens entrant du 11 au 30 septembre ;
 - Travaux dans le centre de Montoir de Bretagne à partir du 30 octobre 2023 poursuivis en 2024. Les lignes héliYce et T4 sont déviées depuis cette date.
- Certains circuits scolaires ont été adaptés de la manière suivante :
 - Arrêt des dessertes des écoles primaires de l'Immaculée le mercredi en raison de la modification des rythmes scolaires ramenant la semaine de classe à 4 jours par semaine ;
 - Mise en place d'une desserte quotidienne du village de Québître à La Chapelle des Marais pour la desserte des écoles primaires après création d'une plateforme de retournement permettant le ½ tour pour les autocars.
 - Création d'une desserte du village du Drélif à Montoir de Bretagne pour les élèves scolarisés au collège Guy-Cadou.



B. Transport à la demande

La Stran a signé un marché le 15 novembre 2022 avec Via Technologies pour la mise à disposition d'une solution de gestion de transport à la demande.

Le logiciel a été déployé le 23 mai 2023 sur la prestation Liberty'Bus en ce qui concerne la solution de gestion de la planification et l'application destinée au personnel de conduite.

La solution de gestion des réservations dédiée à la clientèle a bénéficié d'adaptations et de différents développements en 2023 pour un lancement confirmé en février 2024.



3.1.2. Opérations marketing et communication

A. Végétalisation d'une station de bus héliYce



Dans le cadre de l'évènement « Côté Nature » initié en mai 2023 par la ville de Saint-Nazaire, deux abris bus de la station « Hôtel de Ville » ont été recouverts de plantes vertes.

B. Intervention dans les écoles primaires

2 agents commerciaux et 2 vérificateurs de perception ont animé des temps d'information pour sensibiliser les élèves de CM2 à l'usage des transports en commun, soit au total 8 interventions en mai et juin 2023 (236 élèves). Le bilan de ces actions s'est révélé très positif. Un « guide du jeune voyageur », créé pour l'occasion, a été remis aux enfants.



C. Nouvelle communication sur la formule « Post paiement »

- Une campagne de communication a été réactivée du 8 au 22 mars et du 4 au 18 octobre 2023 pour booster le post paiement et créer chez les clients le réflexe « bus » et ainsi capter de nouveaux clients.
- La formule EasY Transport permet aux clients occasionnels de voyager sans avoir à se soucier de l'achat d'un titre de transport.
- Des présences événementielles en mars et octobre 2023 ont été organisées dans les centres commerciaux locaux avec l'objectif d'inciter les clients à adhérer au post-paiement.



D. Noctambus

Une communication digitale sur les réseaux sociaux a été effectuée en juin 2023 dans le but de faire connaître plus largement cette prestation de transport à la demande méconnue d'une partie de la population de la Carene.



E. Nouvelles plaquettes pour les prestations ponctuelles



Ce flyer reprend en détail l'offre de transport proposée à l'occasion des événements festifs organisés en soirée à Saint-Nazaire.



Largement déployé dans les points d'accueil des touristes et les commerces de proximité, ce dépliant contribue à faire connaître la desserte des plages de Saint-Nazaire.



Destinées aux touristes résidant sur Pornichet, les navettes facilitent les déplacements en période estivale. Le flyer est disponible dans tous les sites fréquentés pendant l'été par les vacanciers.



F. Infos Travaux

Plusieurs zones de travaux d'aménagement de la voirie ont perturbé le fonctionnement normal du réseau de bus en 2023. Le détail des secteurs impactés est cité dans le chapitre 3.1.1. « Offre de transport / faits marquants ». De nouveaux supports d'information « INFO Réseau » et « Info Déviation » renseignent au mieux les clients. Ils sont adressés par e-mailing aux abonnés en amont de la mise en place des déviations et affichés aux arrêts de bus des lignes déviées.




Cher(e) client(e),

À compter du **mercredi 7 juin 2023** et pour tout l'été, l'avenue du Général de Gaulle à Saint-Nazaire sera fermée dans les 2 sens de circulation, pour assurer des travaux d'aménagement de la voirie.

Les arrêts « **Hôtel de Ville** » et « **Ferdinand de Lesseps** » ne seront pas desservis.

 **U3** **U4** : report à l'arrêt « **Maudes** »

U2 : report aux arrêts « **Maudes** » ou « **Lebrun** »

zen BUS : report à l'arrêt provisoire situé rue des Halles



Suivez l'actualité du réseau sur stran.fr

Bon voyages sur nos lignes !




En raison des travaux de requalification de l'avenue de Penhoët, l'**itinéraire** de la ligne **hél'ycé** est modifié jusqu'au printemps 2024.

ITINÉRAIRE TEMPORAIRE DE LA LIGNE hél'ycé QUARTIER DE PENHOËT



Suivez l'actualité du réseau sur stran.fr

Plus d'infos sur saintnazaire.fr rubrique **projets urbains**

G. Rentrée 2023

Une journée dédiée à l'information de la clientèle le 1^{er} et le 2 septembre 2023 organisée sur le parvis de la Gare SNCF a permis aux agents commerciaux et vérificateurs présents de rencontrer les clients :

- Renseigner et informer sur l'offre de transport et sur l'impact des diverses déviations en cours.
- Sensibiliser les nouveaux clients.
- Rassurer les plus jeunes à l'usage du bus urbain et des circuits scolaires.

Les équipes commerciales interviennent tout au long de l'année dans différentes structures pour présenter l'offre de mobilité de la Stran. Certaines actions sont présentées dans le point 3.1.2.



3.2. Location de vélos

3.2.1. Faits marquants

Vélycéo : Augmentation de la flotte en 2023

Devant le succès de la location longue durée des VAE, le volume de vélos mis en location progresse avec un total 880 cycles livrés en plusieurs fois en 2023.

	2022	2023	Écart	Évolution
VAE Carene	3 110	3 990	+880	+28 %
VAE Cap Atlantique	350	350	0	0 %
Bi-porteurs et tri-porteurs	41	41	0	0 %
Vélos Standards	80	80	0	0 %
VAE en libre-service	60	60	0	0 %
Total	3 641	4 521	+880	+24 %

3.2.2. Opération marketing et communication

A. Un flyer pour dynamiser l'offre de proximité



3 000 flyers ont été distribués en janvier 2023 dans les commerces des principales communes de la communauté d'agglomération Cap Atlantique mais aussi des communes de la Carene. L'objectif était de faire connaître aux résidents des communes de l'agglo le nouveau service.



B. Actions commerciales dans les communes

- Le 24/02/2023, les agents vélycéo étaient présents dans la galerie du Super U de Montoir de Bretagne pour expliquer le fonctionnement du service vélycéo proximité aux habitants de la commune.
- Le 25 Mai 2023, Vélycéo participait à l'animation organisée place Sépard à Saint-Nazaire dans le cadre du forum mobilité initié par le Département. Une occasion pour promouvoir les locations grâce notamment aux essais des VAE mis à disposition du public.
- Des actions ont été organisées à La Baule et Guérande en mai 2023 avec pour objectif d'apporter directement aux salariés de Cap Atlantique des informations sur les conditions de location des VAE sur leur territoire.



C. Communiquer pour voyager à vélo en toute sécurité



Un e-mailing a été réalisé au printemps 2023 à destination des abonnés vélycéo. Les bonnes pratiques sont rappelées pour que chaque usager voyage à vélo en toute sécurité pendant la période estivale.

3.3. Stationnement

3.3.1. Faits marquants

A. Contrat Ville Saint-Nazaire

Aucun évènement significatif n'est à signaler en 2023 dans l'exploitation de la prestation de stationnement règlementé assuré par la Stran pour le compte de la ville de Saint-Nazaire. Le point particulier à noter concerne le fonctionnement « dégradé » du parking du marché entre le 9 mai et le 5 juillet 2023 en raison de travaux de voirie à proximité.

La Stran est associée, en sa qualité de futur exploitant, au projet de construction d'un parking en élévation et à ce titre, la Spl a participé en 2023 aux réunions périodiques organisées avec les acteurs de ce projet.

B. Contrat Carene

La commission communale de sécurité a réalisé le contrôle périodique réglementaire du parking Météor le 23 janvier 2023. Cette commission a émis un avis favorable valable pour les 5 prochaines années (2023 à 2027).

Le chantier de renouvellement des caméras du parking Météor a démarré à partir du 18 septembre 2023 et se poursuit en 2024.

3.4. Plateforme mobilité

3.4.1. Faits marquants

A. Les ateliers mobilités

Depuis février 2023, Emeline Cornet remplace temporairement Agathe Saluden (en congés parental) à temps plein comme conseillère mobilité. Emeline est issue de l'équipe commerciale de l'Espace Mobilité.

Le parcours mobilité s'articule autour de plusieurs actions :

- Ateliers « mobilité » animés par les deux conseillères Stran :
 - L'objectif de ces ateliers est de développer l'autonomie en transport en commun des personnes les plus en difficulté (barrière de la langue, illettrisme, repérage dans l'espace...). 12 personnes ont bénéficié de ces ateliers.
- Apprentissage du vélo organisé par Esprit sport 44 (48 personnes en parcours).
- Positionnement permis B géré par la FMQI (15 positionnements effectués au lieu de 50, en lien avec les problématiques d'effectif de la FMQI).
- Atelier de réflexion sur l'achat d'un véhicule organisé par la plateforme mobilité en partenariat avec une assistante sociale du Département à raison de 3 sessions pour 14 personnes.
- Autres actions : commission d'aides au permis – contrat engagement jeunes.



B. Focus sur les nouvelles actions 2023

Une nouvelle action ciblée sur l'explication et la compréhension du code de la route est proposée en 2023 avec l'association AGIR ABCD :

- *20 personnes ont été orientées (8 femmes et 12 hommes) soit 2 sessions de 16 séances.*

Il avait été décidé à titre expérimental de mettre à disposition 3 vélos à assistance électrique Vélycéo pour le public de la plateforme mobilité à partir de septembre 2022.

- *En 2023, cette mesure est reconduite. 7 personnes ont été orientées et 6 personnes ont bénéficié de l'usage des 3 vélos mis à disposition.*

Nouvelle possibilité d'orientation vers le garage REPAIRE :

- *L'objectif en 2023 était de pouvoir orienter les personnes vers le garage solidaire REPAIRE.*
- *2 personnes ont été concernées en 2023. La plateforme effectue un suivi avec le garage.*



3.5. L'activité de la Stran en chiffres

3.5.1. Transport public de voyageurs

A. Synthèse des indicateurs

Les indicateurs suivis par la Stran sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils permettent de suivre l'évolution de la performance de la Stran au fil des années et de se comparer à d'autres réseaux d'agglomérations de populations équivalentes selon les données fournies par l'UTP.

	2022	2023	Contrat 2023	UTP 2021
Données Carène				
Population*	127 395	128 857	131 487	
Densité de la population du P T U	398	402		
Nb de communes desservies	10	10		
Offre de transport				
Offre kilométrique (km théoriques)	4 685 405	4 632 731	4 698 097	
Kilomètres réalisés (ensemble réseau)	4 630 911	4 672 647	4 698 097	
Kilomètres commerciaux (km théoriques)	3 842 233	3 827 403		
Somme des longueurs de lignes des lignes régulières	159	159		
Kilomètres par habitant selon l'offre kilométrique	36,8	36,0	35,7	28,9
Kilomètres par longueur de lignes selon l'offre kilométrique	29 392	29 392		
Amplitude h	18,7 h	18,7 h		
Taux de service urbain fonctionnant le samedi	69 %	69 %		
Taux de service urbain fonctionnant le dimanche	17 %	17 %		
Taux de service Ty'bus fonctionnant le samedi	48 %	48 %		
Fréquentation				
Nb de voyageurs (en millions)	10	10	10	
Taux de fréquentation (Voy/Hab)	75,3	76,9	77,3	49,5
Taux de fréquentation (Voy/km)	2,0	2,1	2,2	1,7
Montées par jour sur semaine sur héliYce (hors juil. et août.)	18 160	16 861		
Économique				
(hors investissements « Transport public » CARENE)				
Recettes HT	3 096k€	3 278k€	3 334k€	
Recettes HT par voyage	0,3 €	0,3 €	0,3 €	0,5 €



	2022	2023	Contrat 2023	UTP 2021
Dépenses d'exploitation par voyage	2,1 €	2,1 €	1,9 €	2,8 €
Déficit transport /voyage	-1,7 €	-1,8 €	-1,6 €	-2,4 €
Recettes HT par km réalisés	0,7 €	0,7 €		
Dépenses d'exploitation par km réalisé	4,3 €	4,5 €	4,2 €	4,8 €
Déficit transport / kms réalisés	-3,6 €	-3,8 €		
Taux de couverture des dépenses d'exploitation	15,7 %	15,5 %	17,0 %	16,3 %
Consommation gazole (moyenne arithmétique par type de véh.)	35,0	36,3		

NB : les dernières données UTP disponibles sont celles de 2021 car elles sont alimentées par les exploitants avec un décalage de 2 années.



B. Kilomètres

Kilomètres théoriques

Les outils dont dispose la Stran ne permettent pas de calculer la distance parcourue sur chacune des lignes de la Stran. Aussi, l'offre kilométrique présentée en détail ci-dessous regroupe les kilomètres théoriques par type de prestation. Les kilomètres parcourus par les sous-traitants Stran (prestations scolaires et tY'bus) correspondent à la facturation annuelle.

		2021 Base OSP	2022	2023	Évolution 2023 - 2022	
					en Qté	en %
Urbain		2 701 114	2 703 780	2 700 338	-3 441	0 %
Dont héliYce		944 237	944 237	942 580	-1 657	0 %
tY'Bus		715 396	714 054	705 067	-8 988	-1 %
Total KM hors scolaires		3 416 510	3 417 834	3 405 405	-12 429	0 %
Scolaires		425 886	424 399	421 998	-2 401	-1 %
TOTAL KM	Commerciaux	3 842 396	3 842 233	3 827 403	-14 830	0 %
	Autres prestations (occasionnels, Noctambus, libertY'bus)	166 300	156 830	124 911	-31 919	-20 %
	HLP (dont véhicules de relève)	689 401	686 342	680 417	-5 925	-1 %
	Avec HLP et déviations (dont véhicules de relève)	4 698 097	4 685 405	4 632 731	-52 674	-1 %
Dont KM affrétés		1 094 450	1 091 698	1 088 804	-2 894	0 %
Dont KM Stran		3 603 647	3 593 707	3 543 927	-49 780	-1 %
% de l'offre sous-traitée		23 %	23 %	24 %		

Avec 4 632 731 kilomètres parcourus, l'offre kilométrique théorique 2023 reste stable comparativement à 2022. Elle est conforme au contrat OSP (-1 %). La prestation est assurée à 76 % en propre par la Stran. Le reste, 24 %, est effectué par les sous-traitants de la Stran soit 1 088 804 kilomètres répartis majoritairement sur des prestations scolaires (99 % des kms de la prestation scolaire totale) et prestations tY'bus (35 % réalisés par la sous-traitance).

Kilomètres réels

Si le SAE ne fournit pas des données détaillées par ligne, la Stran suit toutefois la production kilométrique au réel grâce au suivi des compteurs, un suivi étant réalisé tous les mois.

Le tableau ci-après compare les kilomètres théoriques avec les kilomètres réalisés par la Stran.

L'écart constaté entre les kilomètres réalisés et les kilomètres théoriques tend vers zéro. En effet, les « autres kilomètres » tiennent compte des kilomètres techniques (distance parcourue par les véhicules lors des visites techniques, les essais routiers, les convoyages tels que transferts à la carrosserie ou visites périodiques d'équipement), ou autres aléas d'exploitation non prévus et des prêts de véhicules aux sous-traitants sur les prestations scolaires et péri-urbaines qui ont été compensés par les kilomètres théoriques non réalisés du fait des grèves.



Type Véhicule	Km réalisés	Km Théoriques	Autres km	% KMS Réels/Théoriques
Standards	1 743 735	1 726 481	17 254	1 %
hélyce	1 051 175	1 040 940	10 235	1 %
Heuliez	430 382	441 192	-10 810	-2 %
Moy. Capacité	214 471	192 400	22 071	11 %
libertY'Bus	85 074	121 920	-36 846	-30 %
Prêts de véhicules aux affrétés			-7 655	
Grèves		-		
Total Parc Stran	3 524 837	3 522 933	1904	0,05 %

C. Fréquentation

Fréquentation par titre

Les données présentées dans le tableau ci-dessous correspondent à des voyages théoriques. Cette méthode de mesure de la fréquentation est obtenue à partir des ventes de chacun des titres vendus par la Stran multipliées à une clé de mobilité. L'analyse de la fréquentation via la méthode des voyages théoriques permet une analyse sur un temps long.

Fréquentation par titre

	2022	2023	Évolution 2022/2023	
			en Qté	en %
Ticket à l'unité	159 231	159 069	-162	0 %
Tickets Dépannage	219 618	244 674	25 056	11 %
Carnet de bus	385 878	391 195	5 318	1 %
Autres Tickets	100 365	109 015	8 651	10 %
Titre Noctambus	3 048	3 021	-27	-1 %
Sous-total titres oblitérés	868 140	906 974	38 834	4 %
Post-paiement	154 180	192 892	38 712	25 %
Sous-total post-paiement	154 180	192 892	38 712	25 %
Scolaire - Étudiant	5 904 587	5 908 300	3 713	0 %
Actifs	2 278 042	2 463 418	185 376	8 %
Retraité	361 697	400 829	39 132	11 %
Sous-total Abonnements	8 544 326	8 772 547	228 221	3 %
Billets collectifs	15 773	25 981	10 208	65%
libertY'bus et tY'bus taxi	10 540	8 656	-1884	-18 %
Sous-total autres	26 313	34 637	8 324	32 %
Voyages totaux	9 592 959	9 907 051	314 093	3 %



Avec 9 907 051 voyages réalisés en 2023, la fréquentation repart à la hausse. La progression la plus significative est observée sur les abonnements (+228 221 voyages et +3 %) et plus particulièrement sur les actifs, abonnés détenant un abonnement Multipass, qui représentent 81 % de l'augmentation des abonnements. On constate également une forte progression sur le post-paiement (+25 %).

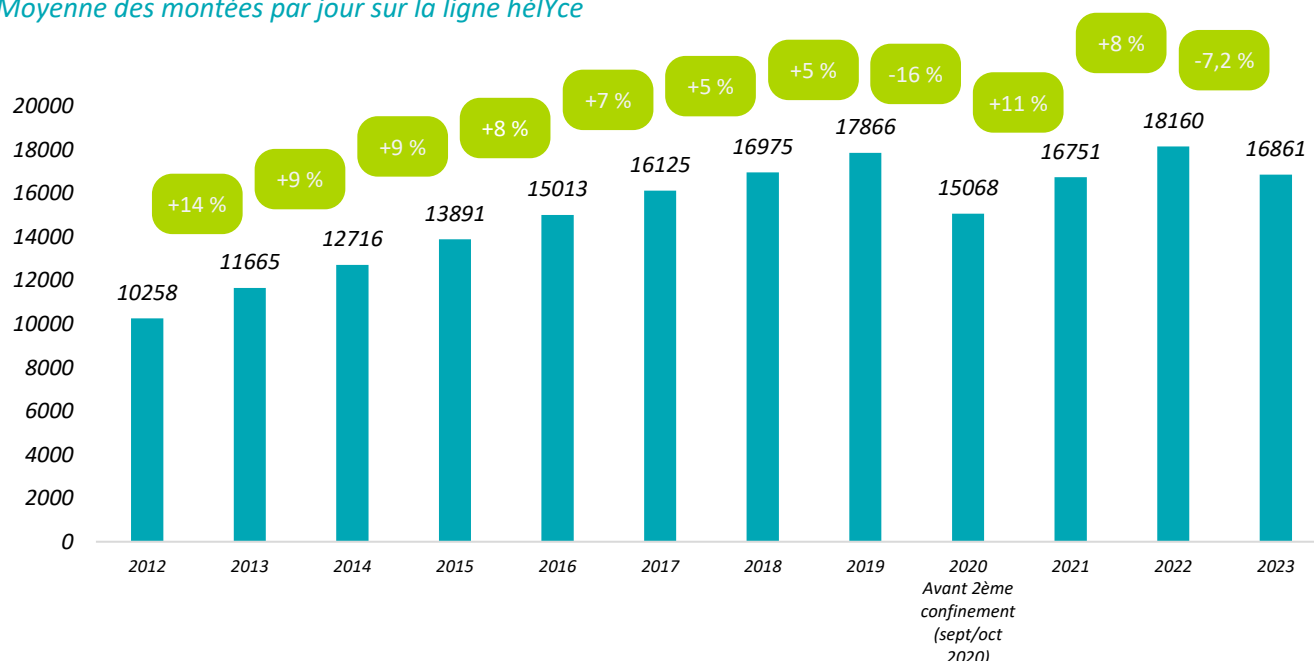
Fréquentation par ligne

Des cellules de comptage équipent 15 véhicules de type standards (10 sur 34 véhicules) et articulés (5 sur 17 véhicules). Ce dispositif permet à la Stran de connaître la fréquentation réelle sur les lignes dont les véhicules disposent de ces équipements. Des campagnes de comptage sont effectuées tous les ans à la même période pour évaluer l'évolution de la fréquentation par ligne.

héliYce

Pour la ligne héliYce en période scolaire, les comptages sont effectués sur septembre/octobre pendant 5 semaines. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des comptages réalisés sur cette période depuis 2012. La fréquentation est en moyenne de 16 861 voyages par jour en 2023 soit une baisse de -7,2 % comparativement à 2022 et -5,6 % comparativement à 2019.

Moyenne des montées par jour sur la ligne héliYce



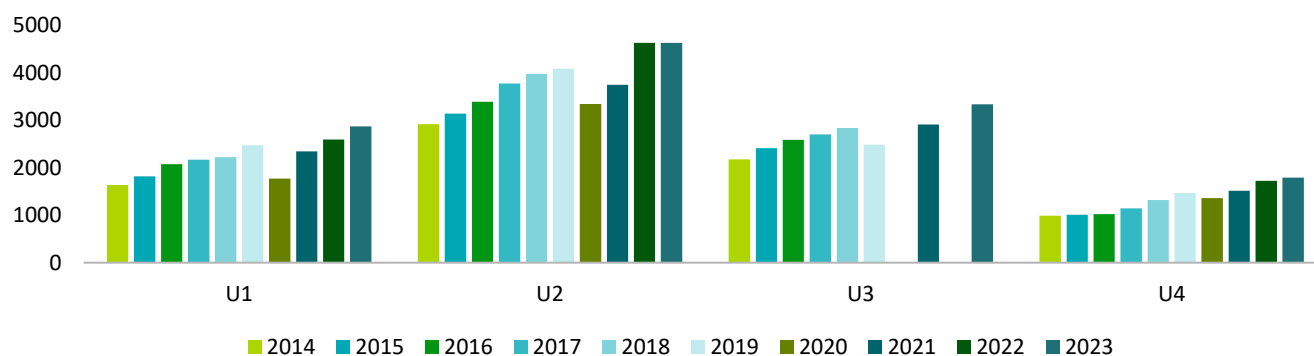
Lignes urbaines

Le graphique ci-dessous indique les montées moyennes par ligne sur une semaine « période scolaire » par an depuis 2014. Les périodes sur lesquelles les campagnes de comptage sont réalisées ne sont pas les mêmes pour toutes les lignes.

En 2023, les lignes U (U1 à U4) totalisent en moyenne 12 548 voyages par jour, soit 74 % de la fréquentation de la ligne héliYce. La ligne U2 engrange la fréquentation la plus forte des lignes urbaines sur l'ensemble de la période 2014-2023.



Moyenne des montées par jour sur les lignes urbaines



Fréquentation du service tY'bus taxi

TY'bus taxi est la solution de transport proposée aux habitants domiciliés dans des secteurs non desservis par les lignes régulières. Pour bénéficier de ce service, les clients doivent être titulaires d'un abonnement transport ou avoir souscrit au post-paiement.

Ce service est sous-traité intégralement à 6 artisans taxiteurs.

En 2023, 3 280 courses ont été déclenchées (soit une diminution comparativement à 2022 de -519 courses, soit -14 %) pour 4 915 clients transportés (-288 clients versus 2022, soit -5,5 %). En moyenne la fréquentation est de 1,5 client par course (contre 1,37 en 2022).

Indicateurs tY'bus Taxi	2022	2023
Nombre de personnes transportées	5 205	4 915
Moyenne du nb de clients / course	1,37	1,50

La répartition des courses en fonction des communes desservies par ce service est précisée dans le tableau ci-dessous.

Communes	2022	2023	Évolution	
			en Qté	en %
Saint-Nazaire	842	910	68	-8 %
Montoir	1 311	1 171	-140	-11 %
Donges	531	100	-431	-81 %
Pornichet	622	624	2	0 %
Courses effectuées la dimanche	317	397	80	25 %
Saint-Joachim	134	28	-106	-79 %
Besné	7	0	-7	NA
Saint-André-des-eaux	35	46	11	31 %
Saint-Malo-de-Guersac	0	4	4	NA
La Chapelle-des-marais	0	0	0	NA
Trignac	0	0	0	NA
Total	3 799	3 280	-519	-14 %



Fréquentation du service LibertY'bus

Le service LibertY'bus est dédié au transport des personnes dont le handicap ne permet pas l'accès aux lignes classiques du réseau urbain Stran.

Le nombre d'inscrits au service est de 327 personnes à fin décembre 2023 soit une hausse de 64 abonnés par rapport à décembre 2022 (+24 %).

Les 327 abonnés inscrits en 2023 ont réalisé 18 794 voyages, soit une baisse de -9 % par rapport à 2022. Parmi les 18 794 personnes transportées, 680 sont des accompagnants.

Indicateurs LibertY'bus	2022	2023
Nombre de personnes transportées	20 712	18 794
Évolution en % du nb de personnes transportées	2 %	-9 %
Nombre de courses	16 235	16 121
Taux de groupage	1,28	1,16

Les utilisateurs du service LibertY'bus résident principalement sur la commune de Saint-Nazaire (75-76 % des origines/destinations). Les communes de Pornichet et Trignac regroupent chacune entre 8 et 9 % des trajets.

O/D LibertY'bus 2023	% Villes d'origine	% Villes de destination
Saint-Nazaire	75 %	76 %
Pornichet	8 %	8 %
Trignac	9 %	8 %
Saint-Joachim	2 %	2 %
Montoir	2 %	2 %
Saint-André des eaux	1 %	1 %
La Chapelle-des-Marais	1 %	1 %
Saint-Malo-de-Guersac	0 %	0 %
Donges	1 %	1 %
Besné	0 %	0 %
La Baule	1 %	1 %
Taux	100 %	100 %



Fréquentation du service Noctambus

Ce service à la demande est organisé les week-ends (nuits des vendredis et samedis) et les veilles de jours fériés. La prise en charge du client s'effectue à partir de tous les arrêts du réseau sur les 10 communes de la Carene.

Indicateurs Noctambus	2022	2023
Nombre de clients différents	344	397
Nombre de personnes transportées	3 032	2 995
Évolution en % du nombre de personnes transportées	110 %	-1 %
Nombre de courses	743	789
Évolution en % du nombre de courses	43 %	6 %
Taux de groupage	4,08	3,79

La fréquentation du service Noctambus a fortement chuté en 2020 et 2021 du fait des confinements et restrictions de circulation en soirée. Elle repart à la hausse en 2022 et reste stable en 2023 avec une légère baisse de -1 % de personnes transportées entre 2022 et 2023.

Fréquentation du service zenibus

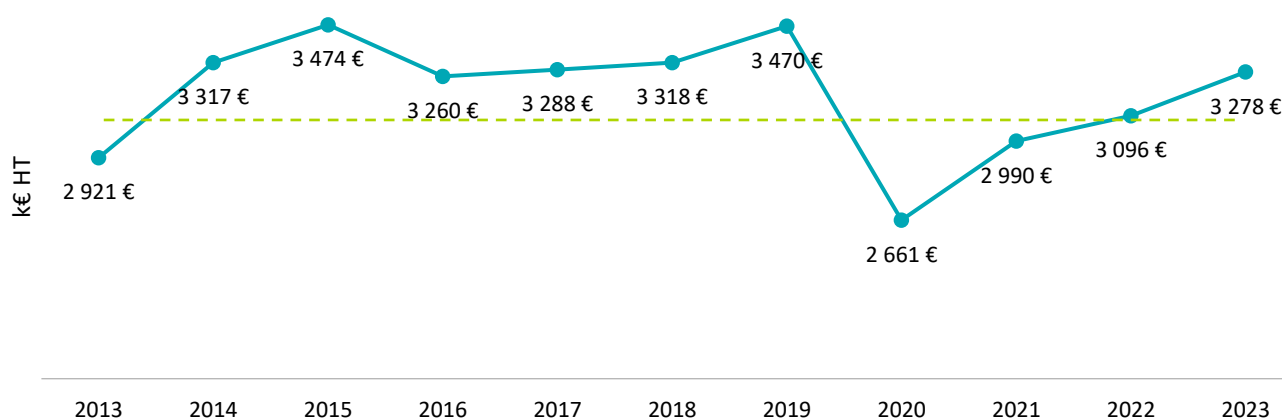
La navette zenibus propose un service de transport gratuit dans l'hyper centre de Saint-Nazaire. Le nombre de personnes transportées connaît une baisse de -24 % et la fréquentation moyenne par jour passe de 62 à 47 personnes de 2022 à 2023.

Indicateurs Zenibus	2022	2023
Nombre de personnes transportées	22 358	16 894
Fréquentation moyenne par jour	62	47

D. Recettes

Si le niveau de recettes de l'année 2023 (3 278 k€ HT) est en hausse comparativement à 2022, il reste toutefois toujours en recul par rapport à 2019 (plus fort niveau atteint par la Stran depuis 2016 avec 3 470 k€ HT). Le total des recettes de 2023 correspond au niveau constaté entre 2016 et 2017.

Évolution des recettes entre 2013 et 2023



La répartition des recettes ainsi que leur évolution entre 2022 et 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

€ TTC	2022	2023	Évolution 2022 - 2023	
			en €	en %
Ticket à l'unité	206 551 €	206 211 €	-340 €	-0 %
Tickets Dépannage	366 030 €	407 790 €	41 760 €	11 %
Carnet de bus	393 162 €	398 527 €	5 365 €	1 %
Autres Tickets	115 686 €	123 799 €	8 113 €	7 %
Réservation Noctambus	2 801 €	2 935 €	134 €	5 %
Titres Noctambus (1)	3 353 €	3 324 €	-29 €	-1 %
Sous-total titres oblitérés	1 087 583 €	1 142 585 €	55 003 €	5 %
Post-paiement (2)	159 075 €	187 581 €	28 507 €	18 %
Sous-total post-paiement	159 075 €	187 581 €	28 507 €	18 %
Scolaire - Étudiant	1 244 925 €	1 230 867 €	-14 058 €	1 %
Actifs	706 546 €	784 928 €	78 382 €	11 %
Retraité	104 769 €	114 827 €	10 057 €	10 %
Sous-total abonnements	2 056 240 €	2 130 622 €	74 382 €	4 %
Billets collectifs	8 227 €	13 013 €	4 786 €	58 %
Etablissement de cartes	19 570 €	22 376 €	2 806 €	14 %
PV	74 765 €	109 463 €	34 698 €	46 %
Sous-total autres recettes	102 562 €	144 852 €	42 289 €	41 %
Total TTC	3 405 460 €	3 605 639 €	200 181 €	6 %
Total HT	3 095 873 €	3 277 854 €		

(1) Avant la mise en place de la billettique, les titres Noctambus étaient inclus dans les ventes de tickets à oblitérer ou d'abonnements. Depuis la mise en place de la billettique, fin août 2018, les titres Noctambus sont vendus séparément et sont spécifiques à cette prestation.

(2) Le post-paiement est opérationnel depuis le 28 août 2018 avec le lancement de la billettique.

Montant total des recettes

Comparé à 2022, le montant total des recettes 2023 (3 278 k€ HT) est en hausse de +182 k€ soit +5,9 %. Il reste toutefois en recul par rapport au montant des recettes 2019 (3 469 k€ HT), 2019 étant l'année avec le plus haut niveau atteint depuis 2016 (année de la mise en place de la tarification solidaire qui a eu pour incidence une baisse des recettes). La diminution est de -192k€ ht soit -5,5 % par rapport à 2019.

Le total des recettes comptabilisées ne permet pas de déclencher l'intéressement sur les recettes (l'objectif en termes de montant est précisé dans l'annexe 6 du contrat OSP ; le calcul de l'intéressement est défini dans l'article 36 du contrat OSP). L'objectif de recettes pour l'année 2023 est de 3 334 k€ HT (3 667 k€ TTC).



Évolution des titres à oblitérer

Le total des recettes des titres oblitérés en 2023 est de 1 143 k€, en progression de 5,1 % comparativement à 2022, soit +55 k€.

Évolution du post-paiement (solution mise en place en août 2018)

Les recettes de post-paiement avaient connu leur première tendance baissière entre 2019 et 2020 depuis la mise en place de ce dispositif (août 2018). Le niveau atteint en 2023, 188 k€, est supérieur de 29 k€ aux recettes de 2022, soit +18 %.

Évolution des abonnements

Le total des recettes d'abonnements en 2023 est de 2 131 k€, soit une progression de 3,6 % comparativement à 2022 (+74 k€) tirées par les recettes des abonnements multipass (+11 %).

Évolution de la catégorie « autres »

Le niveau de recettes « autres » augmente de 42k€ comparativement à 2022. Cette évolution est notamment à mettre en lien avec la hausse des recettes liées aux PV (+35 k€).

E. Évolution des abonnés

Le nombre d'abonnés titulaires d'un abonnement valable au moins un jour dans le mois de décembre 2023 est égal à 12 837.

Titre	Nb abonnés déc 2022	Nb abonnés déc 2023	Évolution 2022/2023	
			en Qté	en %
Scolaires	7 906	7 852	-54	-1 %
- dont Skipper	5 735	5 731	-4	0 %
- dont Matelot	967	949	-18	-2 %
- dont Campus	1 204	1 172	-32	-3 %
Retraités	769	825	56	7 %
Actifs	3 954	4 160	206	5 %
Total	12 629	12 837	208	2 %

Le nombre d'abonnés en décembre 2023 progresse de +2 % comparativement à 2022, soit +208 abonnés de plus. Cette évolution est remarquée exclusivement sur les retraités et les actifs, les abonnés scolaires sont en diminution (-54).



Répartition des abonnés par commune sur les années 2019 à 2023

Communes	2022	2023	Évolution 2022/2023		Poids des abonnés par commune
			en Qté	en %	
Saint-Nazaire	7 978	8 157	179	2 %	11 %
Montoir de Bretagne	968	989	21	2 %	14 %
Trignac	923	933	10	1 %	12 %
Donges	617	583	-34	-5 %	7 %
Saint-André-des-eaux	428	418	-10	-2 %	6 %
Pornichet	408	399	-9	-2 %	3 %
Saint-Malo-de-Guersac	305	310	5	2 %	10 %
Saint-Joachim	153	156	3	2 %	4 %
Besné	156	166	10	6 %	5 %
La Chapelle-des-marais	120	123	3	2 %	3 %
Total des abonnés résidents Carene	12 056	12 234	178	1 %	9 %
Autres communes	573	603	30	5 %	
Total des abonnés Stran	12 629	12 837	208	2 %	

Saint-Nazaire est la commune la plus représentée dans la population d'abonnés de la Stran sur la période 2019-2023 et ce nombre d'abonnés augmente de +2 % entre 2022 et 2023.

Toutefois, si l'on rapporte le nombre d'abonnés Stran par rapport à la population de la commune selon les données INSEE 2019, Montoir de Bretagne et Trignac comptent une proportion d'abonnés Stran plus importante que Saint-Nazaire.

La commune de Donges voit son nombre d'abonnés diminuer de -34 entre 2022 et 2023.



Focus sur la tarification solidaire

Pour rappel, le dispositif de « tarification solidaire » a été mis en place par la Carene au 1^{er} janvier 2016. Ce dispositif a évolué en 2021 avec l'ouverture d'un quatrième quotient au 1^{er} juillet 2021.

Le bilan sur 2023 se traduit ainsi :

Communes	Total des abonnés Stran	Abonnés tarification solidaire	Part des abonnés TS par commune
Saint-Nazaire	8 157	3 828	47 %
Montoir	989	368	37 %
Trignac	933	280	30 %
Pornichet	399	82	21 %
Donges	583	56	10 %
Saint-André-des-eaux	418	33	8 %
Saint-Malo-de-Guersac	310	24	8 %
La Chapelle-des-marais	123	9	7 %
Saint-Joachim	156	10	6 %
Besné	166	2	1 %
Total des abonnés résidents Carene	12 234	4 692	38 %
Autres communes	603	22	4 %
Total des abonnés Stran	12 837	4 714	37 %

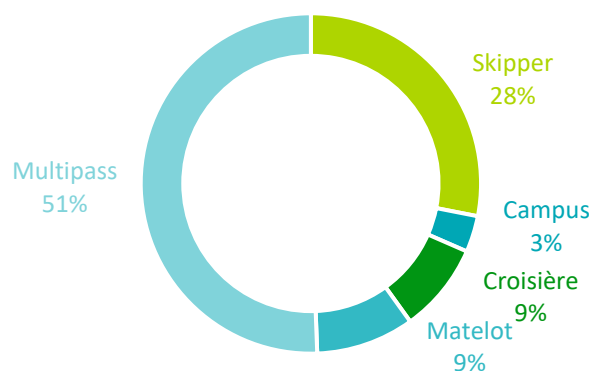
En décembre 2023, 4 714 abonnés sont bénéficiaires de la tarification solidaire représentant 37 % du volume total des abonnés. 81 % des abonnés résident sur la commune de Saint-Nazaire.

La répartition des abonnés en fonction des quotients (situation en décembre 2023) est la suivante :

- QF1 (prise en charge à 90 %) : 41 % des abonnés à la tarification solidaire disposent d'un abonnement QF1 ;
- QF2 (prise en charge à 75 %) : 29 % ;
- QF3 (prise en charge à 50 %) : 20 % ;
- QF4 (prise en charge à 25 %) : 10 %.

Les abonnés bénéficiant de la tarification solidaire sont principalement des abonnés Multipass (51 %) et Skipper (28 %).

Répartition des abonnés tarification solidaire par type de titre



3.5.2. Services vélos

A. Usage du service vélycéo sur l'agglomération de la Carene

Au 31/12/2023, le nombre de location en cours augmente de 19 % comparativement à fin décembre 2022 (+557 locations). La majorité de ces locations, soit 67 %, concernent des résidents de la ville de Saint-Nazaire. Les communes de Pornichet et Saint André des Eaux regroupent respectivement 15 % et 6 % des locations. Les communes limitrophes de Trignac et Montoir de Bretagne suivent avec 4,5 % des locations sur chacune de ces communes.

Répartition des locations en cours à fin décembre par commune

Commune Carene	déc-22	déc-23	Poids	Évolution 2023/2022
Saint-Nazaire	2 084	2 356	67 %	13 %
Pornichet	403	527	15 %	31 %
Trignac	174	161	4,5 %	-7 %
Saint-André des Eaux	105	219	6 %	109 %
Montoir de Bretagne	114	160	4,5 %	40 %
Saint-Malo-de-Guersac	32	14	0,4 %	-56 %
Saint-Joachim	19	22	0,6 %	16 %
Besné	10	16	0,4 %	60 %
La Chapelle-des-Marais	8	10	0,2 %	25 %
Donges	18	46	1,3 %	156 %
Hors Carene PDE	2	2	0,1 %	0 %
Total	2 969	3 533	100 %	19 %

Les contrats de location sont à 88 % des contrats annuels. Cette part augmente de 3 points entre décembre 2023 et décembre 2022.

Répartition des locations par type

Type	déc-22	déc-23	Évolution 2023/2022
Locations Annuelles	2 527	3 096	22 %
Locations Mensuelles	442	437	-1 %
Poids loc. An.	85 %	88 %	3 %
Total	2 969	3 533	19 %

B. Interventions du contrat Carene

On distingue deux types d'interventions :

- Les « assistances », c'est-à-dire les déplacements effectués pour des dépannages sur le lieu de panne ;
- Les « réparations » qui regroupent les pannes et casses réparées à l'atelier de l'espace vélycéo ou directement sur le lieu de panne.



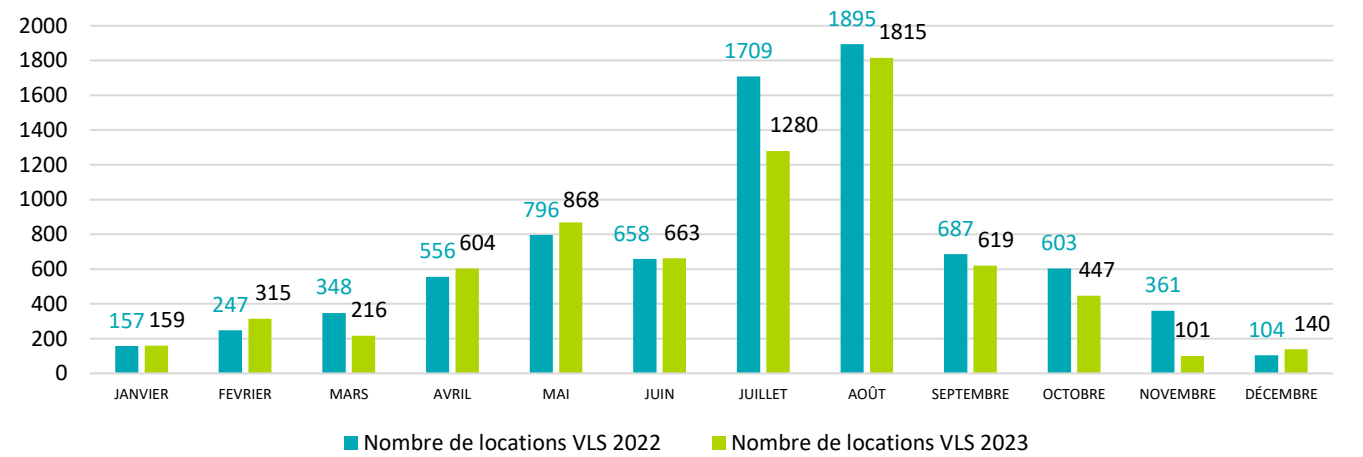
Ces interventions augmentent de 33 % entre 2023 et 2022, soit +818 assistances et réparations. En 2023, en moyenne, il y a eu 280 interventions par mois à l'espace vélycéo alors qu'en 2022 la moyenne était de 200 et 2021 la moyenne mensuelle se situait plutôt à 150.

	2022	2023	Évolution 2023-2022	
			en	en %
Assistances sur la Carene	758	869	111	15 %
Assistances Hors Carene	8	9	1	12,5 %
Réparations à l'espace Vélycéo	1 709	2 368	659	38,5 %
Réparations sur lieu de panne	29	76	47	162 %
Nombre total annuel	2 504	3322	818	33 %

C. Usage du service vélycéo en libre-Service

L'activité vélos en libre-service (VLS) a connu un pic durant les ponts du mois de mai 2023. L'activité est plutôt stable hormis sur le mois de juillet 2023 où nous constatons 429 trajets en moins par rapport à juillet 2022).

Nombre de locations VLS



VLS	Données VLS en cumul		Ecart Réalisé MN / MN-1	
	à fin déc 2022	à fin déc 2023	en Qté	en %
Locations	8 131	7 227	-904	-11,0 %
Nombre d'usagers uniques	2 789	2 675	-114	-4,1 %
Recettes	24 168 €	22 215 €	-1 952	-8,1 %
Recettes par location	2,98 €	3,07 €	0,10 €	3,3 %

Le taux de rotation journalier renseigne sur le nombre de fois qu'un vélo est loué sur une journée. En moyenne, en 2023, le taux de rotation journalier mensuel est de 0,46, inférieur à 2022 où il était de 0.52.

	déc-22	déc 2023	en Qté	en %
Nombre de locations de la période	104	140	36	34,6 %
Nombre moyen de vélo en parc	44	36	-8	-18 %
Nombre de vélos-jours disponibles	1354	1131	-223	-16,5 %
Taux de rotation journalier de la période	0,08	0,12	0,04	50 %
Taux de rotation journalier en cumul	0,52	0,46	-0,06	-11,5 %

(1) Nombre moyen de vélos disponible à la location durant la période

(2) Nombre moyen de vélos en parc * nombre de jours de la période

(3) Nombre de locations de la période / nombre de vélos-jours disponibles de la période

(4) Somme des locations depuis le 1 janvier 2022 / somme des vélos-jours disponibles depuis le 1 janvier 2022

D. Recettes du contrat Carene

Les recettes encaissées sur le contrat vélos sont en progression de 17 % entre 2023 et 2022, soit +160k€ TTC. L'activité vélos en libre-service (VLS) mise en place en mai 2021 représente 2 % des recettes 2023.

€ TTC	2022	2023	Évolution 2023-2022	
			en €	en %
Vélycéo	896 010 €	1 055 566 €	159 557 €	18 %
Vélos libre-service	24 168 €	22 215 €	1953 €	-8 %
Total TTC	920 178 €	1 077 781 €	157 603 €	17 %
Total HT	766 814 €	898 151 €	131 337 €	17 %

E. Contrat Cap Atlantique

Le contrat Cap Atlantique est entré en vigueur le 22 septembre 2022, 2023 est ainsi la première année d'exploitation pleine.

A fin décembre 2023, sur les 350 VAE en stock, 156 sont loués soit un taux de location de 45 %.

553 locations et renouvellements de contrats avec au moins 1 jour de validité ont eu lieu sur l'exercice pour un montant de recettes de 69 395 € (en 2022, sur 3 mois d'activité, 12 321 € avaient été encaissés).



Répartition des locations en cours à fin décembre par commune

Communes Cap Atlantique	déc-23	Total 2023	Répartition 2023
La Baule	7	218	39%
Guérande	7	199	36%
Le Pouliguen	0	24	4%
Saint-Lyphard	0	22	4%
Herbignac	0	20	4%
La Turballe	0	12	2%
Assérac	4	12	2%
Batz Sur Mer	0	11	2%
Piriac Sur Mer	0	9	2%
Pénestin	1	9	2%
Férel	0	7	1%
Le Croisic	0	6	1%
Mesquer	0	4	1%
TOTAUX	19	553	100%

Actes effectués sur les points de retrait des vélos en 2023

Lieu de retrait	Nombre d'actes en Cumul 2023		Nombre de jours de présence	Nombre d'actes par jour	Répartition des actes par communes
	Location	Restitution			
Guérande	231	156	40	9,7	50,9%
Herbignac	36	18	16	3,4	7,1%
La Baule	197	123	40	8,0	42,0%
TOTAL	464	297	96	7,9	100,0%

La baule et Guérande sont les points de retrait les plus fréquentés et sont aussi les communes où il y a la plus forte demande.

Il y a eu 96 jours de présence sur 2023.



3.5.3. Stationnement

A. Stationnement Ville de Saint-Nazaire

En un an, les recettes du stationnement ont augmenté de 40 925,95€. Par rapport à 2022, les recettes 2023 ont progressé de 4 %, et de 13 % par rapport à 2021.

En 2023, la répartition des recettes est la suivante :

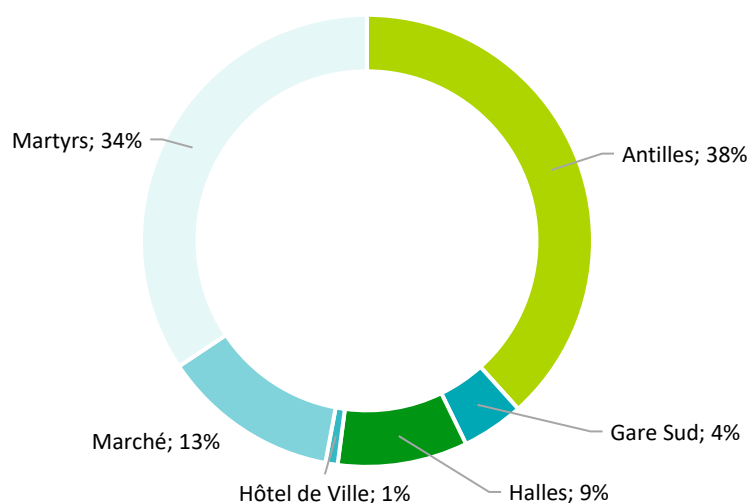
- Voirie : 38 % ;
- Abonnements : 41 % ;
- Parcs en enclos : 21 %.

Ville	2022	2023	Évolution 23/19	Évolution 23/22
Abonnements	396 129 €	406 452 €	27 %	3 %
Parcs en enclos	180 229 €	211 791 €	-9 %	18 %
Voirie	382 983 €	382 024 €	-14 %	0 %
CUMUL	959 342 €	1 000 268 €	0,38 %	4 %

	2022		2023	
	Coût moyen ticket payant	% ticket gratuit	Coût moyen ticket payant	% ticket gratuit
Parcs en enclos	2,38 €	89 %	2,41€	88 %
Voirie	1,71 €	82 %	1,79€	82 %

« Antilles » est le parc en enclos le plus fréquenté en 2023, il représente 38 % de la fréquentation.

Fréquentation des parcs en enclos du contrat Ville de Saint-Nazaire



B. Stationnement Saint-Nazaire Agglomération

En un an, les recettes du stationnement ont augmenté de 26 411,10 € TTC.

En 2023, la répartition des recettes est la suivante :

- Parcs en enclos : 89 % ;
- Abonnements : 11 %.

CARENE	2022	2023	Évolution 23/19	Évolution 23/22
Abonnements	22 502 €	21 114 €	-28 %	-6 %
Parcs en enclos	148 604 €	176 404 €	64 %	19 %
CUMUL	171 107 €	197 518 €	44 %	15 %

Le parking « Gare Nord » génère la plus forte fréquentation.

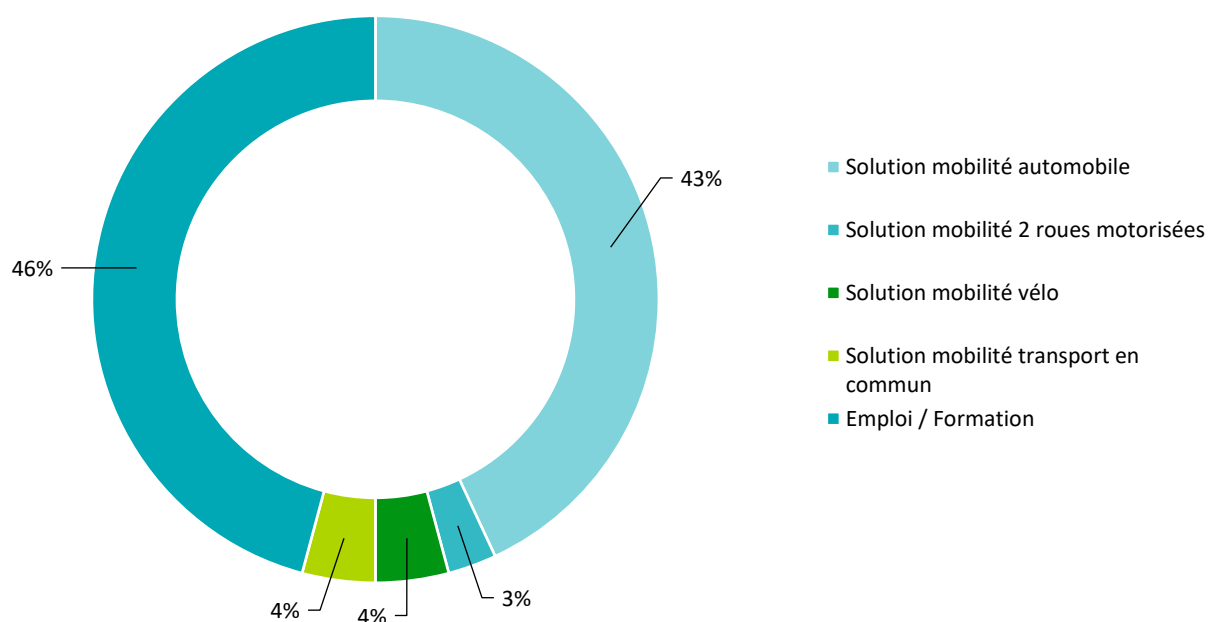
3.5.4. Plateforme mobilité

Les différentes structures en charge de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion ont orienté 248 personnes vers la plateforme mobilité tout au long de l'année 2023.

Les conseillères mobilité ont réalisé une évaluation individuelle mobilité, soit 169 diagnostics effectués en 2023 et assuré le suivi et la coordination du parcours pour un total 242 personnes.

124 personnes sont sorties de la plateforme mobilité dont :

- 72 personnes ou 58 % des sorties ont trouvé une solution mobilité pour l'accès à l'emploi ou la recherche d'emploi.
- 52 personnes ou 42 % des sorties accèdent à l'Emploi/Formation sans difficulté de mobilité et n'ont pas forcément terminé leurs parcours mobilité).



3.6. Qualité – Sécurité

3.6.1. Synthèse des indicateurs

	2022	2023
Qualité de service		
Taux de fraude (apparent)	4.1 %	4.4 %
Taux de satisfaction clientèle (enquête Epsilon marketing)	62 %	62 %
Accidents responsables aux 10 000 Kms	0,39	0,45

3.6.2. Enquête satisfaction transport public de voyageurs

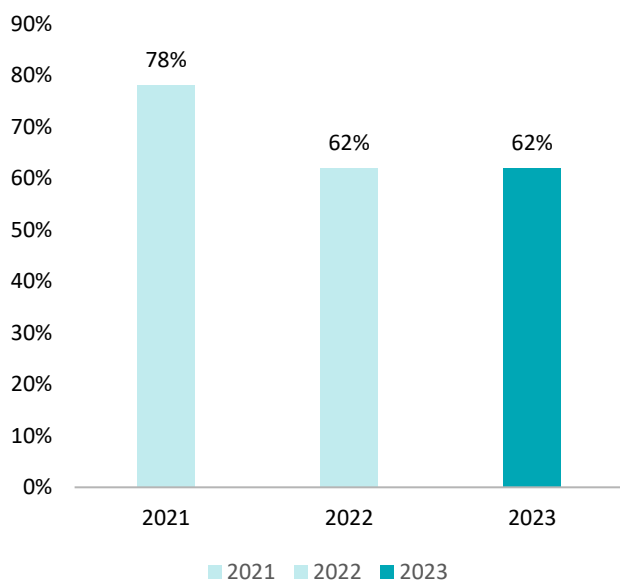
La Stran attache une grande importance à la qualité de service et en application de l'article 10 du contrat OSP, elle doit procéder à la réalisation d'une enquête de satisfaction annuelle.

Comme chaque année, la Spl a engagé cette étude menée par un cabinet extérieur (Epsilon Marketing) en novembre 2023.

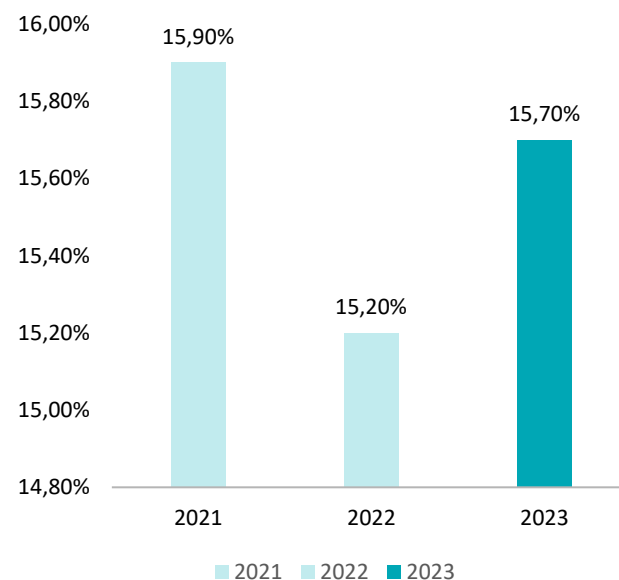
Les enseignements mis en évidence :

- Une satisfaction correcte et stable comparée à 2022
- Au niveau global, 62 % des clients accordent au réseau Stran une note de satisfaction supérieure à 15/20 ;
- Ce score est inférieur au référentiel qualité qui oscille autour de 64 % ;
- La note globale de satisfaction confirme cette tendance avec une évaluation de 15.7/20 en 2023 et 15.2/20 en 2022 pour un référentiel de 15/20.

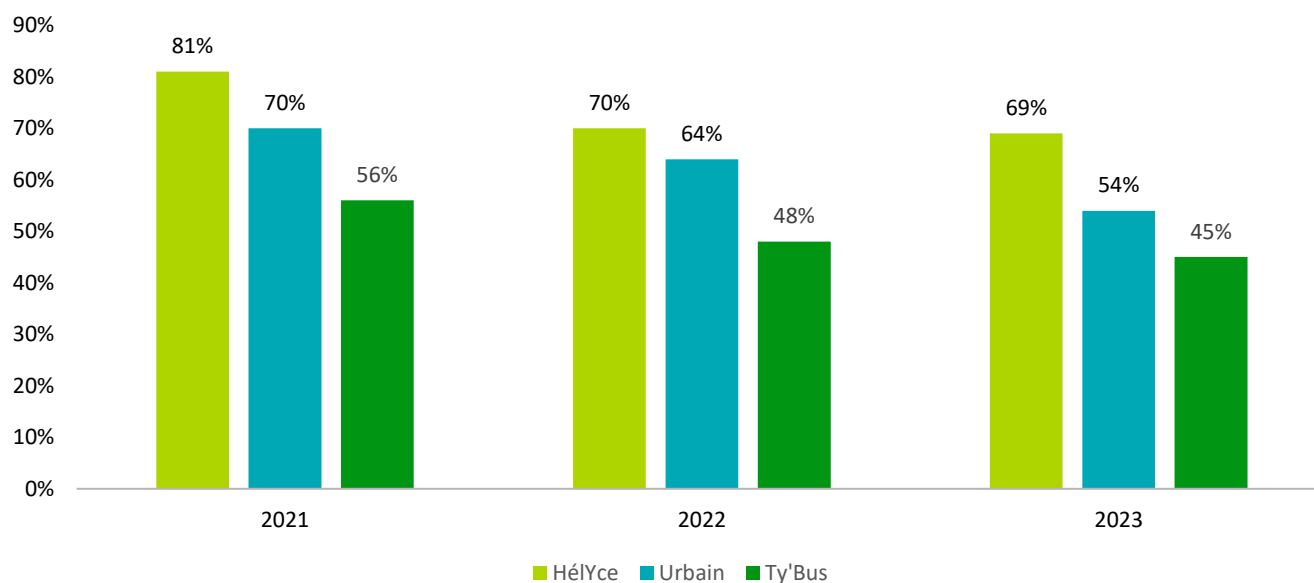
Indices de satisfaction



Notes de satisfaction (sur 20)



Indices de satisfaction



Base : 287 clients Hélyce / 207 clients Urbain / 51 clients Ty'Bus

- Une satisfaction qui s'essouffle
 - La dynamique d'évolution perçue par la clientèle s'amenuise.
- Une satisfaction fortement corrélée à hélyce
 - La ligne BNHS est utilisée par 80 % des clients et c'est la seule qui arrive à maintenir une satisfaction stable à 69 %.
- Une satisfaction pénalisée par deux thèmes :
 - L'accès difficile aux véhicules hélyce en heures de pointe ;
 - L'insuffisance d'offre sur toutes les lignes le soir et le week-end.
- Des motifs de satisfaction qui restent nombreux :
 - hélyce ne s'avère pas être le seul atout du réseau de transport urbain, la desserte, la rapidité des trajets, l'information, la tarification, etc. restent des sources de satisfaction.

3.6.3. Réclamations

Réclamations pour 1 000 000 de voyages

	2022	2023	Écart
Nombre Réclamations (hors pv)	149	273	+83 %
Nombre Réclamations sur PV	52	71	+37 %
Total	211	344	+63 %
Nb de réclamations pour 1 millions de voyages	22	35	+59 %
Taux de réponse dans un délai conforme NF Service	95 %	100 %	+5 %

Le nombre de réclamations augmente entre 2023 et 2022, soit +63 % ou +123 réclamations. Ce niveau est en hausse par rapport à 2019.

Le taux de réponse dans un délai conforme NF, soit dans les 48h après réception de la réclamation, augmente et passe à 100 %.



3.6.4. Enquête « clients mystère » Transport public de voyageurs et Stationnement

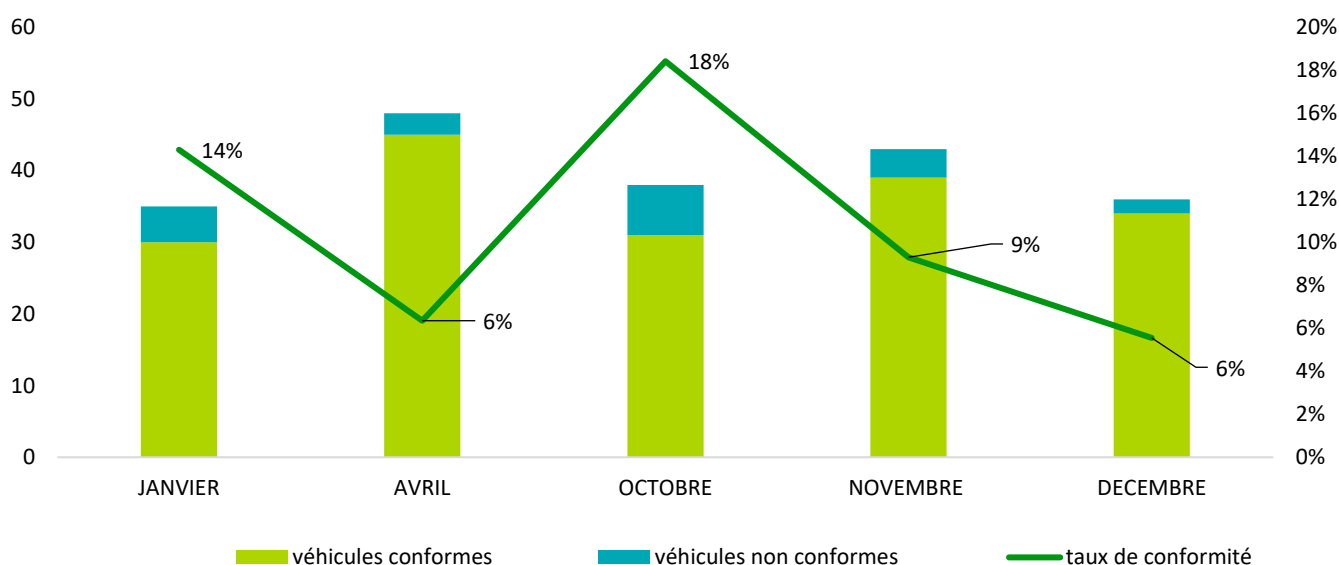
Les enquêtes mystères mensuelles permettent de contrôler en agence, par téléphone ou par mail, la qualité des réponses apportées par l'équipe de l'Espace Mobilité (offres transport et stationnement). Le taux de satisfaction est remarquable avec 99.07 % de réponses conformes en 2023. Ce taux atteint 99.17 % pour les visites en agence.

Critère	NB mesures	Indice période	Cumul Annuel
Appel téléphonique	60	99,07 %	99,07 %
Transport	35	98,39 %	98,39 %
Stationnement	25	100,00 %	100,00 %
Site internet	60	98,83 %	98,83 %
Visite parc de stationnement	22	97,52 %	97,52 %
Visite agence	33	99,17 %	99,17 %
Transport	20	100,00 %	100,00 %
Stationnement	13	98,33 %	98,33 %
Réclamations	0	-	-

3.6.5. Contrôle qualité des prestations

Le nettoyage du parc de véhicules de la Stran est réalisé par la société SUD SERVICE en 2023. La prestation est réalisée chaque jour de la semaine et s'exécute sur le dépôt de la Stran.

Des contrôles mensuels contradictoires sont effectués et, en cas de non-conformité du nettoyage des véhicules, des pénalités sont appliquées.



Sur l'année 2023, le taux de non-conformité reste inférieur à 19 %. Sur 3 des 5 contrôles réalisés, le nombre de véhicules conformes atteint des niveaux supérieurs à 90 % témoignant de la forte qualité de prestation.



3.6.6. Sécurité

Accidentologie

	2022	2023	Écart 2023-2022
Taux d'accidents matériels responsables aux 10 000 kms	0,39	0,45	0,06
Taux d'accidents matériels non-responsables aux 10 000 kms	0,04	0,10	0,06
Taux d'accidents corporels aux 10 000 kms	0,11	0,18	0,07
Taux d'accidents total aux 10 000 kms	0,55	0,72	0,17

255 sinistres sont comptabilisés en 2023, 158 responsables et 34 non responsables auxquels il faut ajouter 63 accidents corporels. Ces chiffres cumulent les accidents internes et les accidents déclarés à l'assureur.

Les sinistres avec tiers déclarés à AXA sont au nombre de 54 en 2023 avec une responsabilité de la Stran engagée dans 20 cas, soit 34 sinistres non responsables. Le rapport était respectivement de 33 et 16 en 2022 pour un total de 49 sinistres déclarés.

Ainsi, la fréquence globale des sinistres augmente en 2023 mais le nombre de sinistres responsables baisse de manière significative.

La sinistralité corporelle progresse en globalité avec 63 accidents. Pour autant, seuls 9 sinistres ont été déclarés à AXA sans besoin de provisions importantes pour l'assureur. Cette situation favorable a permis de contraindre l'évolution de la prime du contrat flotte en 2024.

Les 54 cas classés « internes » concernent des accidents sans aucune gravité. Un contact téléphonique systématique avec la victime permet de cerner le niveau de gravité.

Pour les sinistres purement matériels, une analyse fine des circonstances des accidents responsables révèle que les causes les plus fréquentes concernent toujours des collisions avec des véhicules en stationnement occasionnant des dégâts mineurs (rétroviseurs). Pour les accidents non responsables, les changements de file et le non-respect des priorités par les tiers sont les motifs les plus connus de collision.

3.6.7. Fraude

	2022	2023	Écart 2023-2022
Nombre de personnes contrôlées	127 478	170 494	34 %
Nombre d'infractions constatées	4 859	7 571	56 %
Taux de fraude apparent	4 %	4 %	0 %
Taux de contrôle	1 %	2 %	1 %
Taux de recouvrement	64 %	61 %	3 %

Taux de contrôle : nombre de voyageurs contrôlés / nombre de voyageurs transportés.

Taux de recouvrement : nombre d'infractions régularisées / nombre d'infractions émises.

Le nombre de personnes contrôlées augmente entre 2022 et 2023 (+34 % et 43 016 personnes). En 2022, il est à noter un absentéisme lié à une agression qui a eu lieu avant l'été et la modification des techniques de contrôle à partir de juin (contrôles uniquement sur les montées) et des mouvements sociaux tous les samedis à encadrer (renseignements clientèle par les VP). Le nombre d'infractions constatées est en hausse entre 2022 et 2023, +56 %.



3.7. Des grands projets engagés en 2023 réalisés en 2024

3.7.1. L'évolution de la gamme tarifaire et des tarifs

Les nouvelles pratiques de mobilité, l'essor des outils numériques et l'évolution sociétal ont conduit la Carene, en collaboration avec la Stran, à simplifier la gamme tarifaire et à définir de nouveaux tarifs.

Pourquoi ce changement ?

Pour des raisons conjoncturelles :

- Parce que la gamme tarifaire et les tarifs n'ont pas bougé depuis 10 ans ;
- Car cette évolution est également une opportunité pour intégrer les nouveaux outils digitaux.

Pour mieux satisfaire notre clientèle et développer l'usage du transport urbain :

- Simplifier la gamme tarifaire ;
- Renforcer l'incitation à prendre les transports en commun pour les jeunes actifs ;
- Convertir le plus grand nombre d'habitants à la carte Ycéo (post-paiement) ;
- Orienter les autres voyageurs sur les titres dématérialisés ;
- Maintenir la vente à bord, en dépannage occasionnel ;
- Conforter la tarification solidaire sur la base des revenus.

Une nouvelle gamme tarifaire au 1^{er} janvier 2024

Cette nouvelle gamme repose sur les principes suivants :

- Une offre « Découverte » : carte nominative avec 30 voyages crédités gratuitement.
- Changement de dénomination des tickets pour une meilleure lisibilité :
 - Ticket unitaire devient **Ticket 1H** ;
 - Ticket 10 voyages devient **Ticket 10 voyages 1H** ;
 - Ticket Liberté devient **Ticket 24H** ;
 - Ticket Équipage devient **Ticket Groupe 24H** ;
 - Ticket dépannage devient **Ticket 1H à bord**.
- Une répartition des abonnements suivant l'âge pour faciliter la compréhension et la gestion (et non plus en fonction du statut) :
 - Matelot : **4-11 ans** - Skipper : **12-17 ans** - Campus : **18-25 ans** ;
 - Multipass : **26-59 ans** - Croisière : **60 ans et plus**.

Une évolution des tarifs VéLYcéo effective au 1^{er} janvier 2024

Comme pour les titres du réseau de bus, la gamme tarifaire VéLYcéo évolue également en parallèle. Plusieurs principes ont prévalu :

- Le tarif de base de l'abonnement vélo est calé sur celui de l'abonnement transport ;
- L'introduction d'une tarification solidaire est mise en place sur le principe de la tarification transport ;
- La création d'un tarif 3 jours existe pour la location courte durée ;
- Un tarif unique est adopté pour l'accès aux abri-vélos de 12€ par an.

A l'identique des titres de transport, le conseil communautaire de la Carene a délibéré sur l'évolution de la gamme tarifaire et l'augmentation des tarifs du service VéLYcéo le mardi 10 octobre 2023.



3.7.2. La nouvelle marque mobilité

1^{ère} étape : Réaliser un état des lieux des besoins en termes de stratégie de marque en 2022.

En 2022, la Stran a mené une étude d'image et de notoriété de ses services auprès des clients et des habitants ainsi qu'un audit de ses marques et de sa communication.

L'état des lieux a mis en évidence les constats suivants :

- *La démultiplication des marques de service (hélYce, Yparc, VélYcéo, libertY'bus, etc.) a entraîné une dilution de la marque Stran ;*
- *La marque Stran reste encore aujourd'hui essentiellement connue pour ses services historiques de bus ;*
- *La marque de mobilité globale hYcéo lancée en 2014 n'a pas su se faire une place au sein du portefeuille de marque globale. Cette marque transversale, censée chapeauter l'ensemble des services de la Stran, n'a pas été adoptée par l'interne, ni par les clients (à part sur le Pass hYcéo) ;*
- *La marque vélYcéo bénéficie d'une forte notoriété et d'une image très positive, de même que la marque hélYce ;*
- *La marque Yparc reste relativement peu connue.*

De manière générale, les nombreuses marques et logos créés ces dernières années ont entraîné une perte de repère et une confusion dans la lecture de l'offre et dans l'attribution des périmètres et missions de chacun.

2^{ème} étape : Créer une nouvelle présentation des services de la Stran plus simple et plus lisible pour tous

Partant des constats établis dans la première étape, la Stran et Saint-Nazaire Agglo ont réalisé en 2023 un important travail de clarification de l'offre de mobilité.

Le résultat s'est traduit :

- *Par le choix d'une nouvelle présentation des activités de la Stran, plus simple et plus efficace, qui définit avec précision le rôle de chacun tout en valorisant leur complémentarité ;*
- *Par un repositionnement de la marque historique Stran et de la marque de mobilité sous le nom d'Ycéo (anciennement hYcéo).*

La réorganisation des marques de la Stran dévoilée au grand public lors d'un lancement officiel le 30 janvier 2024 se présente de la façon suivante :

Stran

- *La Stran devient la marque institutionnelle, également marque employeur, pour incarner les compétences techniques, partenariales et managériales de la SPL.*





Toutes vos envies de bouger !

- Ycéo devient la marque commerciale de la Stran pour « packager » toutes les offres de mobilités de Saint-Nazaire Agglo (bus – vélo – stationnement).

- Les marques de services sont déclinées autour de la marque Ycéo, pour valoriser la diversité des solutions et les rassembler autour d'Ycéo :
 - pour se déplacer en bus : héliYcéo, YcéoBus, YcéoScolaire, YcéoNavette ;
 - pour se déplacer à vélo et stationner son vélo : véliYcéo, véliYcéoPark ;
 - pour stationner sa voiture : YcéoPark ;
 - pour utiliser le transport à la demande : YcéoFlex, YcéoNuit, YcéoAccess.

Une grande campagne de communication a accompagné le déploiement de la nouvelle marque en février 2024.



Toutes
vos envies
de bouger !



BUS + VÉLO + STATIONNEMENT = YCÉO

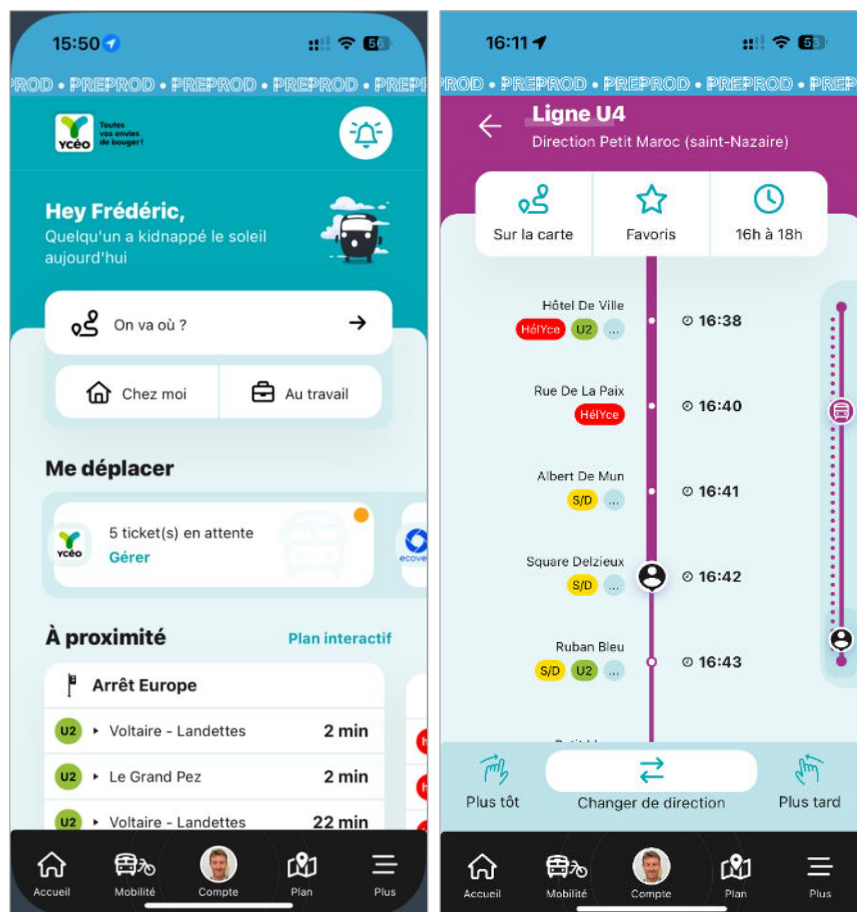


3.7.3. Nouveau site internet et nouvelle appli déployés en 2024

Les développements liés à la refonte du site internet et de l'application Stran se sont enchaînés pendant toute l'année 2023. Le déploiement simultané du nouveau site et de la nouvelle appli mobile a coïncidé avec le lancement la nouvelle marque Ycéo le 30 janvier 2024.

Cette première version offre un outil plus moderne avec le design de la nouvelle marque commerciale. Courant 2024, une seconde version est déjà prévue pour proposer de nouvelles fonctionnalités d'achats et faciliter le parcours client.

L'objectif est de proposer toutes les mobilités (Transport, Vélo, Stationnement...) au sein d'un même outil.



Visuel de la première page

Recherche itinéraire



4. RAPPORT DE GESTION DES PRESTATIONS

Le compte de résultat de la Stran selon la présentation comptable est réparti sur les principaux contrats de la société dans le tableau ci-dessous.

€	2022	Total	2023				
	Total 2022	2023	Transport	Vélos	Station. Ville	Station. CARENE	Plate-forme mobilité
Résultat net global	202 165	-25 394	-173 996	70 156	84 754	12 574	-18 883

Le résultat net comptable de la Stran en 2023 s'établit à - 25 k€, soit une diminution de 227 k€ par rapport à 2022. Le détail des comptes annuels de la Stran est présenté en annexes 5.

Les chapitres ci-après présentent les comptes selon la présentation budgétaire utilisée pour les annexes financières de chacun des contrats dont la Stran est titulaire, soit :

- Contrat d'Obligation de Service Public (OSP) : La Stran est lié à la Carene par un contrat d'Obligation de Service Public auquel est adossée une régie de recettes et d'avances. Ce contrat définit les modalités de gestion et d'exploitation du réseau par la Stran pour le compte de la Carene. Sa mise à jour se fait par avenant.
- NB : Il est important de noter que la présentation budgétaire du contrat Transport diffère de la présentation comptable, ce qui implique que le total des charges et des produits indiqués dans les tableaux sous le titre 4.1 ne présente pas les mêmes montants que le tableau du compte de résultat de la Stran réparti par contrat.
- Exploitation d'équipements de stationnement pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire.
- Exploitation d'équipements de stationnement et abris vélos pour le compte de la Carene.
- Exploitation d'un service communautaire de locations de vélos pour le compte de la Carene.
- Le conseil et l'accompagnement sur le champ de la mobilité dédiés aux personnes en situation d'insertion professionnel résidant sur le territoire de la CARENE.



4.1. Contrat transport public de voyageurs

4.1.1. Charges totales

Le tableau des charges totales du contrat transport présente l'évolution des charges entre 2022 et 2023 ainsi que la comparaison avec le budget annexé au contrat OSP. Ce dernier, présenté en euros 2021 dans le contrat initial, tient ici compte de la révision de 10,5153 % calculée selon la formule précisée à l'article 41 du contrat OSP.

	2022	2023	Évolution		OSP révisé 2023	Évolution	
			en €	en %		en €	en %
Masse salariale	12 090 071	12 888 139	798 068	7 %	13 027 437	-139 298	-1 %
Kilomètres parcourus							
Par les véhicules de la STRAN	2 328 152	2 523 923	195 771	8 %	2 070 918	453 005	22 %
Sur la prestation scolaire affrétée	2 190 724	2 345 897	155 173	7 %	2 443 329	-97 433	-4 %
Sur la prestation Ty'bus affrétée	727 842	793 072	65 230	9 %	847 342	-54 270	-6 %
Sur la prestation Urbaine affrétée	251 719	272 594	20 874	8 %	286 668	-14 074	-5 %
Dépenses liées à l'offre kilométrique	5 498 437	5 935 486	437 049	8 %	5 648 258	287 229	5 %
Autres prestations affrétées	264 818	351 187	86 370	33 %	281 482	69 705	25 %
Frais généraux	1 870 995	1 973 950	102 955	6 %	2 027 955	-54 005	-3 %
Dépenses d'exploitation	19 724 321	21 148 762	1 424 441	7 %	20 985 132	163 631	1 %
Frais financiers et amortissements	278 687	283 072	4 385	2 %	322 705	-39 632	-12 %
Dépenses du compte transport	20 003 008	21 431 835	1 428 827	7 %	21 307 836	123 998	1 %
Transports occasionnels, ch. Exceptionnelles et dotations aux provisions	224 772	60 591	-164 182	-73 %		60 591	
Dépenses totales	20 227 780	21 492 426	1 264 645	6 %	21 307 836	184 589	1 %
Résultat	50 603	-173 996	-224 599	-444 %	0	-173 996	
Offre kilométrique	4 630 911 km	4 672 647 km	41 736 km	1 %	4 698 097 km	-25 450 km	-1 %
Coût d'exploitation au km	4,26 €/km	4,53 €/km	0,27 €/km	6 %	4,47 €/km	0,06 €/km	1 %



Le total des dépenses d'exploitation évolue de +1 425 k€ entre 2022 et 2023, soit +7 %. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées à la masse salariale (+798 k€ ; +7 %) et à l'offre kilométrique (+437 k€ ; +8 %).

Le solde de l'évolution de chacun des postes présentés dans le tableau est détaillé dans les chapitres suivants. Le total des dépenses d'exploitation réalisées en 2023 concernant le compte transport est supérieur de +164 k€ au budget OSP révisé sur l'année 2023 (soit +1 %). Le coût d'exploitation au kilomètre 2023 est par conséquent légèrement supérieur au contrat avec 4,53 €/km en réalisé et 4,47 €/km au contrat. Pour mémoire, le dernier coût kilométrique UTP connu, c'est-à-dire concernant l'année 2021, s'établit à 4,85 €/km.

Le résultat du compte Transport s'établit à -174 k€ sur l'exercice 2023. Chaque ligne du budget annexé au contrat OSP est, dans le tableau ci-dessus, exprimée en € révisé c'est-à-dire qu'aux montants initiaux exprimés en € 2021 est appliquée une formule de révision globale du contrat (taux unique de 10,5153 %). Cette formule de révision globale est calculée sur la base de cinq indices : salaires, gazole, matériel, entretien, prix à la consommation.



4.1.2. Charges liées au personnel

Les charges de personnel représentent 61 % des dépenses d'exploitation du contrat Transport en 2023 (61 % au contrat OSP).

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022		OSP révisé 2023	Évolution 2023 - OSP	
			en €	en %		en €	en %
Salaire	6 036 099	6 499 829	463 731	8 %	6 624 681	-124 852	-2 %
Primes d'ancienneté	781 635	804 639	23 004	3 %	821 416	-16 777	-2 %
Primes liées à la fonction	384 523	407 594	23 071	6 %	424 014	-16 421	-4 %
Primes liées à l'exécution du travail	422 812	469 942	47 129	11 %	444 920	25 021	6 %
Autres primes	514 973	574 256	59 283	12 %	506 381	67 875	13 %
Abondement indemnité fin de carrière	200 000	50 000	-150 000	-75 %	154 721	-104 721	-68 %
Indemnités de cessation de contrat	155 317	187 397	32 080	21 %	44 206	143 191	324 %
Plateforme mobilité			0			0	
Remboursement org sociaux	-449 785	-501 311	-51 526	11 %	-337 742	-163 570	48 %
Aides à l'emploi et aux formations	-86 650	-87 486	-836	1 %	-88 412	926	-1 %
Rémunérations	7 958 925	8 404 860	445 934	6 %	8 594 187	-189 327	-2 %
Charges patronales	3 548 470	3 709 485	161 016	5 %	3 879 266	-169 781	-4 %
Compte Epargne Temps	168 283	193 292	25 009	15 %	38 680	154 611	400 %
CE et sections syndicales	112 323	119 598	7 275	6 %	109 713	9 885	9 %
Intéressement	71 898	74 929	3 031	4 %	160 247	-85 318	-53 %
Indemnité de licenciement	17 754	39 628	21 874	123 %	33 155	6 473	20 %
Médaille du travail	7 668	5 316	-2 352	-31 %	3 315	2 001	60 %
Tickets restaurant	41 253	53 833	12 580	30 %	49 732	4 101	8 %
Dotations vêtement	105 168	138 371	33 203	32 %	137 039	1 332	1 %
Formations		110 930	110 930			110 930	
Frais de déplacement	13 034	13 746	712	5 %	5 526	8 221	149 %
Personnel extérieur et divers	45 295	18 151	-27 144	-60 %	16 577	1 574	9 %
Litige prud'hommal		6 000	6 000			6 000	
Autres charges de personnel	582 676	773 794	191 118	33 %	553 984	219 810	40 %
Masse salariale totale	12 090 071	12 888 139	798 068	7 %	13 027 437	-139 298	-1 %

Les frais de personnel sur le compte Transport augmentent de +798 k€ entre 2022 et 2023. Cette évolution s'explique en grande partie par les évolutions salariales liées aux Négociations Annuelles Obligatoires et également par l'augmentation des effectifs en 2023.



4.1.3. Charges liées aux kilomètres parcourus par les véhicules Stran

Les charges liées aux kilomètres parcourus par les véhicules Stran représentent 12 % des dépenses d'exploitation du contrat Transport en 2023 (10 % au contrat OSP).

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022		OSP révisé 2023	Évolution 2023 - OSP	
			en €	en %		en €	en %
Achats de pièces	510 755	664 517	153 762	30 %	580 361	84 156	15 %
Entretien extérieur véhicules	113 234	147 710	34 476	30 %	181 135	-33 425	-18 %
Entretien matériel atelier & achats fournitures	35 156	52 554	17 398	49 %	29 950	22 605	75 %
Refacturation pièces et indemnités assurances	-38 701	-25 557	13 145	-34 %	-22 103	-3 454	16 %
Gasoil	1 972 547	1 958 594	-13 953	-1 %	1 598 520	360 074	23 %
Remboursement TICPE	-264 838	-273 896	-9 057	3 %	-296 944	23 048	-8 %
Total des dépenses liées aux km parcourus par les véhicules de la Stran	2 328 152	2 523 923	195 771	8 %	2 070 918	453 005	22 %
Coût du Km en euros	0,66	0,70	0,05	7 %	0,57	0,13	23 %
Dt Coût du Km en € Gasoil	0,56	0,55	-0,01	-2 %	0,44	0,10	23 %
Km parcourus par les véhicules de la Stran	3 539 213 km	3 583 843 km	44 630 km	1 %	3 603 647 km	-19 804 km	-1 %
Consommation Stran en litres	1 243 505 L	1 279 284 L	35 779 L	3 %	1 259 952 L	19 332 L	2 %
Au 100 km	35,1 L/100km	35,7 L/100km	0,6 L/100 km	2 %	35,0 L/100km	0,7 L/100km	2 %
Prix du Litre HT hors TICPE	1,586	1,531	-0,055	-3 %	1,269	0,262	21 %

Le montant total des charges directement liées aux km parcourus par les véhicules de la Stran augmente de +196 k€, soit une hausse de 8 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par les augmentations constatées sur les couts d'achat des pièces avec un impact de +154 k€ au global entre les deux années.

Le prix du litre moyen de gasoil diminue entre 2022 et 2023 mais reste toujours largement supérieur au prix prévu au contrat (écart de 21 %).



4.1.4. Charges liées aux kilomètres affrétés

Les charges liées aux kilomètres affrétés représentent 11 % des dépenses d'exploitation du contrat Transport en 2023 (11 % au contrat OSP).

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022		OSP révisé 2023	Évolution 2023 - OSP	
			en €	en %		en €	en %
Scolaires	2 190 724	2 345 897	155 173	7 %	2 443 329	-97 433	-4 %
Offre kilométrique	713 380 km	713 821 km	441 km	0 %	713 178 km	643 km	0 %
Prix kilométrique	3,1 €	3,3 €	0,2 €	7 %	3,4 €	-0,1 €	-4 %
Urbain	251 719	272 594	20 874	8 %	286 668	-14 074	-5 %
Offre kilométrique	96 071 km	101 059 km	4 988 km	5 %	96 071 km	4 988 km	5 %
Prix kilométrique	2,6 €	2,7 €	0,1 €	3 %	3,0 €	-0,3 €	-10 %
TY'bus	727 842	793 072	65 230	9 %	847 342	-54 270	-6 %
Offre kilométrique	282 247 km	273 924 km	-8 323 km	-3 %	285 201 km	-11 277 km	-4 %
Prix kilométrique	2,6 €	2,9 €	0,3 €	12 %	3,0 €	-0,1 €	-3 %
Total des prestations affrétées	3 170 285	3 411 563	241 278	8 %	3 577 339	-165 776	-5 %
Offre kilométrique	1 091 698 km	1 088 804 km	- 2 894 km	0 %	1 094 450 km	- 5 646 km	-1 %
Prix kilométrique	2,9 €	3,1 €	0,2 €	8 %	3,3 €	-0,1 €	-4 %

Les prestations affrétées par la Stran augmentent de +241 k€ entre 2022 et 2023.

L'évolution de -166 k€ entre le budget OSP révisé et le réel 2023 s'explique notamment par :

- L'application par la Stran de pénalités, soit un impact de 119 k€ ;
- Un prix kilométrique réel inférieur au prix kilométrique OSP révisé (+7,53 % pour le contrat affrètement et +10,5153 % pour le contrat OSP) soit un impact de -30 k€ ;
- Un nombre de kilomètres réalisés légèrement inférieur à celui prévu au contrat (-5 646 kilomètres) soit -17 k€.



4.1.5. Charges liées aux autres prestations affrétées

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022		OSP révisé 2023	Évolution 2023 - OSP	
			en €	en %		en €	en %
Ycéo Navette	67 717	74 778	7 060	10 %	71 503	3 274	5 %
Ycéo Flex	52 735	51 092	-1 643	-3 %	74 589	-23 497	-32 %
Ycéo Access	137 870	225 318	87 448	63 %	135 390	89 928	66 %
Divers	6 495		-6 495	-100 %			
Total des autres prestations affrétées	264 818	351 187	86 370	33 %	281 482	69 705	25 %

Le contrat des navettes estivales évolue entre 2022 et 2023 de +7k€ du fait de la révision de l'indice. La prestation Ycéo Access est quant à elle, celle qui enregistre la plus forte progression avec +87 k€ soit +63 % entre 2022 et 2023. Le montant total des dépenses est supérieur de +90k€ au budget OSP. Cette prestation est assurée à la fois en interne à la Stran et à la fois en sous-traitance avec des transporteurs locaux.

4.1.6. Frais généraux

Les charges liées aux frais généraux représentent 9 % des dépenses d'exploitation du contrat Transport en 2023 (10 % au contrat OSP).

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022		OSP révisé 2023	Évolution 2023 - OSP	
			en €	en %		en €	en %
Assurance matériel roulant	326 119	267 697	-58 422	-18 %	375 752	-108 055	-29 %
Sécurité bus	191 496	209 052	17 556	9 %	199 591	9 461	5 %
Achats et maintenance informatique	247 495	307 671	60 175	24 %	187 986	119 685	64 %
Impôts & taxes	174 033	133 830	-40 203	-23 %	180 140	-46 310	-26 %
Nettoyage bus	141 529	137 045	-4 483	-3 %	159 032	-21 986	-14 %
Promotion Information Billetterie	167 155	196 887	29 731	18 %	171 299	25 588	15 %
Entretien du réseau	55 089	86 414	31 325	57 %	75 813	10 600	14 %
Téléphonie	66 031	65 643	-388	-1 %	116 483	-50 841	-44 %
Entretien des locaux	48 233	73 644	25 411	53 %	60 452	13 192	22 %
Fluides	55 550	72 662	17 112	31 %	56 142	16 520	29 %
Entretien véhicules STRAN	28 256	28 840	583	2 %	33 486	-4 647	-14 %
Achats généraux	23 306	35 316	12 009	52 %	29 729	5 587	19 %
Achats généraux COVID					13 704	-13 704	-100 %
Autres frais généraux	346 701	359 250	12 549	4 %	368 347	-9 097	-2 %
Dépenses liées aux frais généraux	1 870 995	1 973 950	102 955	6 %	2 027 955	-54 005	-3 %



Les postes regroupant les frais généraux augmentent de 103 k€ entre 2022 et 2023, soit +6 %.

Les principales évolutions à noter entre 2022 et 2023 sont les suivantes :

- Achats et maintenance informatique : +60 k€ dont +53 k€ sur les contrats de maintenance. En plus de l'évolution des prix constatés chaque année, de nouveaux projets sont engagés selon les projets inscrits à la feuille de route numérique. Certains sont financés par la Carene et d'autres pris en charge par la Stran tels que par exemple : la dématérialisation des factures, la dématérialisation des bulletins de salaires ou la dématérialisation des process RH ;
- Entretien du réseau : +31 k€. L'évolution de ce poste résulte des incidents constatés sur le réseau suite à du vandalisme ou des accidents ;
- Budget promotion information et billetterie : +30 k€ dont 25k€ liés aux honoraires pour l'accompagnement sur la restructuration des marques ;
- Assurances matériel roulant : la prime payée en 2023 est inférieure de -58 k€ à ce qui a été appelé sur 2022 ;
- Impôts & taxes : la CVAE notamment est vouée à disparaître et diminuera progressivement chaque année jusqu'à 2027.

4.1.7. Frais financiers et amortissements

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022		OSP révisé 2023	Évolution 2023 - OSP	
			en €	en %		en €	en %
Frais Financiers liés aux investissements	3 986	5 120	1 134	28 %	4 421	699	16 %
Frais financiers courants	19 220	21 097	1 877	10 %	14 367	6 730	47 %
Dotation aux amortissements et provisions	255 481	270 798	15 317	6 %	303 917	-33 119	-11 %
Reprise sur subvention d'équipement		-13 943	-13 943			-13 943	
Dépenses liées aux frais généraux	278 687	283 072	4 385	2 %	322 705	-39 632	-12 %

L'évolution des frais financiers liés aux investissements (intérêts d'emprunts) est liée au taux variable appliqué sur l'emprunt.

Les dotations aux amortissements augmentent de +15 k€ selon les investissements réalisés en 2022 et 2023.

4.1.8. Transports occasionnels, charges exceptionnelles et dotations aux provisions

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022		OSP révisé 2023	Évolution 2023 - OSP	
			en €	en %		en €	en %
Transport occasionnel	20 275	2 855	-17 420	-86 %	12 000	-9 145	-76 %
Charges exceptionnelles	155 998	8 158	-147 839	-95 %	10 000	-1 842	-18 %
Dotations aux provisions	48 500	49 578	1 078	2 %			
Total	224 772	60 591	-164 182	-73 %	22 000	-10 987	-50 %



Le montant des charges a diminué de -164 k€, soit -73 % entre 2022 et 2023. Cette évolution est principalement liée aux charges exceptionnelles 2022 constituées pour 148 k€ du solde de l'avance de trésorerie remboursé à la Carene dans le cadre du redressement de CFE portant sur les années 2015-2018.

Le transport occasionnel correspond aux commandes de la Ville de Saint-Nazaire dans le cadre du marché Péricolaire. La diminution de -17 k€ est liée à la date d'échéance du marché au 28/02/2023.

Les charges exceptionnelles en 2023 sont constituées de 10 k€ de matériels pour les vérificateurs de perceptions.

4.1.9. Produits

Les produits perçus sur le contrat Transport proviennent quasiment exclusivement de la rémunération prévue au contrat OSP et révisée annuellement. Le contrat prévoit également que la Stran perçoive directement des produits issus de la publicité sur les bus.

D'autres typologies de produits entrent dans les « Produits totaux » :

- Les commissions perçues sur le contrat périscolaire Ville de Saint-Nazaire ;
- Les remboursements d'assurances (autres que véhicules) ;
- Les produits des délits de fraudes d'habitude (DFH) et d'autres produits marginaux.

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022		OSP 2023 révisé	Évolution 2023 - OSP	
			en €	en %		en €	en %
Produits de la publicité	97 000	97 000	0	0 %	107 200	-10 200	-10 %
Versement de l'Autorité Organisatrice	19 157 041	19 144 741	-12 300	0 %	19 144 741	0	0 %
Évolution de l'indice	986 588	2 013 127	1 026 539	104 %	2 013 127	0	0 %
Intéressement des recettes						0	
Avenants		42 769	42 769		42 769	0	
Rémunération totale de l'Autorité Organisatrice	20 143 629	21 200 637	1 057 008	5 %	21 200 637	0	0 %
Produits du compte transport	20 240 629	21 297 637	1 057 008	5 %	21 307 836	-10 200	0 %
- Produits exceptionnels	5 690	2 347	-3 343	-59 %		2 347	
- Réintégrations diverses+ transfert de charges	321	14 067	13 746	4286 %		14 067	
- Transports occasionnels	31 745	4 380	-27 365	-86 %		4 380	
Autres produits encaissés par l'exploitant	37 755	20 793	-16 962	-45 %	0	20 793	
Produits totaux	20 278 384	21 318 430	1 040 046	5 %	21 307 836	10 593	0 %

La rémunération totale versée par la Carene en 2022 s'élève à 21 201 k€. Elle tient compte d'une rémunération contractuelle de 19 145 k€ révisée selon un indice de révision calculé à 10,5153 %.



4.2. Contrat Services vélos

4.2.1. Compte d'exploitation

Sur l'année 2023, le contrat vélos présente un résultat bénéficiaire pour la Stran à hauteur de +70 k€ en amélioration comparativement à 2022 (+2 k€).

	2022	2023	Évolution 2023 - 2022	
			en €	en %
Produits				
Rémunération Carene	661 199	817 078	155 879	24 %
Rémunération CAP	61 612	107 186	45 574	74 %
Autres produits	24 773	40 382	15 609	63 %
Total des produits	747 584	964 646	217 062	29 %
Charges				
Masse salariale	371 413	534 015	162 602	44 %
Local	77 596	126 514	48 917	63 %
Communication	47 861	64 483	16 623	35 %
Équipements et pièces de rechange	153 369	140 013	-13 355	-9 %
Informatique et matériel de bureau	9 970	8 524	-1 446	-15 %
Véhicules	12 660	15 356	2 696	21 %
Divers	6 469	5 016	-1 453	-22 %
Abris vélos	579	569	-10	-2 %
Total des charges	679 916	894 490	214 575	32 %
Résultat	67 668	70 156	2 488	4 %

Les dépenses d'exploitation du contrat vélos représentent 4 % des dépenses d'exploitation totales de la Stran. Elles sont en hausse de 215 k€ entre 2022 et 2023, soit +32 %.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de la masse salariale (+162 k€) en lien avec l'évolution de l'effectif (+2,7 ETP) et la hausse des salaires du fait des accords passés en 2023. L'évolution de l'effectif résulte à la fois du lancement d'une nouvelle activité avec l'offre de proximité sur les territoires de la Carene et de CAP Atlantique courant 2022 et en année pleine sur 2023 et l'augmentation de la flotte de vélos gérée par la Stran (+880 VAE)

Les dépenses en local ont augmenté en raison de la location d'un nouvel espace commercial puisqu'avec l'accroissement de la flotte de vélos, l'atelier devait avoir un espace propre à lui.



4.3. Contrats Stationnement

4.3.1. Compte d'exploitation contrat stationnement Ville de Saint-Nazaire

Sur l'année 2023, le contrat stationnement Ville de Saint-Nazaire présente un résultat bénéficiaire pour la Stran à hauteur de +85 k€, en augmentation comparativement à 2022 (+23 k€).

	2022	2023	Évolution		Contrat 2023	Évolution	
			en €	en %		en €	en %
Masse salariale	231 287	234 199	2 912	1 %	276 940	-42 741	-15 %
Par en enclos	99 373	120 314	20 941	21 %	146 156	-25 842	-18 %
Horodateurs	32 177	43 341	11 163	35 %	41 616	1 725	4 %
Jalonnement dynamique	0	0	0		915	-915	-100 %
Abris vélos	0	0	0		1 220	-1 220	-100 %
Aire camping-car	0	0	0		1 220	-1 220	-100 %
Divers et communication	26 370	15 417	-10 953	-42 %	27 572	-12 155	-44 %
Total des charges	389 208	413 271	24 063	6 %	495 639	-82 368	-17 %
Autres produits	2 395	2 386	-9	0 %			
Résultat	61 310	84 754	23 444	17 %			

Les dépenses d'exploitation du contrat stationnement Ville de Saint-Nazaire représentent 2 % des dépenses d'exploitation totales de la Stran. Elles progressent de 24 k€ entre 2022 et 2023 soit +6 %.

Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution des charges constatées sur les équipements avec les parcs en en-clos (+21 k€) et les horodateurs (+11 k€).

4.3.2. Compte d'exploitation contrat stationnement Carene

Sur l'année 2023, le contrat stationnement Carene présente un résultat bénéficiaire à hauteur de 13 k€, stable comparativement à 2022.

	2022	2023	Évolution		Contrat 2023	Évolution	
			en €	en %		en €	en %
Masse salariale	40 653	40 918	265	1 %	42 553	-1 635	-4 %
Météor	38 316	38 620	304	1 %	39 474	-854	-2 %
Autres parkings	31 968	40 372	8 404	26 %	50 457	-10 085	-20 %
Abris vélos							
Total des charges	110 938	119 910	8 972	8 %	132 484	-12 574	-9 %
Autres produits	2 395		-2 395	-100 %			
Résultat	13 228	12 574	-654	-5 %			



Les dépenses d'exploitation du contrat stationnement Carene représentent moins de 1 % des dépenses d'exploitation totales de la Stran. Elles sont en hausse de +9 k€ entre 2022 et 2023, soit +8 %.

Cette évolution résulte principalement de la hausse des dépenses constatée sur l'électricité (+3k€) et les fournitures et petits équipements (+5 k€).

4.3.3. Gouvernement d'entreprise

Application de l'ordonnance numéro 2017-1162 du 12 juillet 2017 (décret du 18 juillet) instaurant un rapport sur le gouvernement d'entreprise applicable à compter du 01/01/2017.

A. État des mandats détenus par les administrateurs au 31 décembre 2023 :

	Actionnaires	Représentants CA	Détails des mandats	Nombre de mandats
1	Carene	Christophe Cotta	Administrateur SPL Stran – SPL Sonadev – Délégué club des villes cyclables – AGIR / GART / ORT / CATP Agir	7
2	Carene	Sylvie CAUCHIE Maire de Besné	Administratrice SPL Stran – Sonadev – Adrn – PNRB	4
3	Carene	Marie-Anne HALGAND Conseillère municipale Saint Joachim	Administratrice SPL Stran – Sonadev – Adrn – SPL GIE	4
4	Carene	Jean-Louis LELIEVRE Conseiller municipal Trignac	Administrateur SPL Stran / SPL Sonadev Territoires publics / SEM Sonadev / SPL Gie	3
5	Carene	Thierry NOGUET Maire Montoir de Bretagne	Administrateur SPL Stran / SPL SNAT / SPL Sonadev / Adrn / Conseil développement Grand Port Nantes S ^t Nazaire	5
6	Carene	Jean-Michel CRAND Maire S ^t Malo de Guersac	Administrateur SPL Stran / SPL Snat / SPL Sonadev / Adrn / EPF Loire Atlantique	5
7	Carene	François CHENEAU Maire Donges	Administrateur SPL Stran / Sonadev / Snat	3
8	Carene	Franck HERVY Maire La Chapelle des Marais	Administrateur SPL Stran	1
9	Carene	Mathieu COENT Maire de Saint André des Eaux	Administrateur SPL Stran – SPL et SEM Sonadev / SPL Snat / SPL Adrn / SPL Pornichet La Destination	6
10	Carene	Frédérique MARTIN 1 ^{ère} Adjointe Pornichet	Administratrice SPL Stran / SPL Pornichet La Destination	2
11	Ville S ^t Nazaire	Mathieu Failler Conseiller municipal de S ^t Nazaire	Administrateur SPL Stran – CA Le Théâtre / CA du CCAS	3
12	Ville St Nazaire	Jean Luc SECHET Maire Adjoint S ^t Nazaire	Administrateur SPL Stran / Sonadev / Délégué ADPS –SPL LAD – Terre Atlantique / Réagir BCAA	7
13	Assemblée spéciale	Franck LOUVRIER Maire La Baule et Président Cap Atlantique	Administrateur SPL Stran	1



B. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires :

Aucune délégation n'a été donnée par l'assemblée générale des actionnaires pendant l'exercice 2023.

C. Conventions en cours sur exercice 2023:

1° Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public routier urbain de voyageurs de Saint-Nazaire et son agglomération :

Contrat de 8 années, approuvé en séance du conseil communautaire du 7 décembre 2021, signé en date du 17 décembre 2021 avec effet au 1^{er} janvier 2022 entre l'autorité organisatrice, la Carene, et la Stran. Cette convention prévoit, entre autres, le mode de calcul de la rémunération à verser par la Carene. Elle indique en outre la liste des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition gracieusement par la Carene à la Stran.

Montants financiers : La Stran s'engage sur un forfait annuel de charges de 19 183 k€ HT contractuel soit 21 201 k€ HT avec la révision 2023 pour une offre kilométrique totale comprenant la sous-traitance de 4.7 M de kilomètres.

2° Contrat conclu avec la Carene pour le conseil et l'accompagnement sur le champ de la mobilité dédiés aux personnes en situation d'insertion professionnelle résidant sur le territoire de la Carene :

- *Marché ordinaire de services passé sans publicité, ni mise en concurrence, numéro 202112071239 signé le 10 février 2022 pour une durée de deux ans ;*
- *Budget annuel : 103 k€ HT.*

3° Convention conclue avec la Carene pour la gestion du service public communautaire de location de vélos pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 reconductible tacitement 2 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

- *Marché public de prestation de service numéro 202111301037 signé le 25 mai 2022 ;*
- *Budget estimatif pour 2023 : 706 k€ HT.*

4° Convention de mandat signée entre la Stran et la communauté d'agglomération de Cap Atlantique pour assurer la commercialisation et l'exploitation du service de location de vélos à assistance électrique (Vélycéo) pour les résidents du territoire de cette agglomération.

- *Délibérations du Conseil Communautaire de Cap Atlantique :*
 - *Du 1^{er} juillet 2021 sur les principes du service vélycéo pour Cap Atlantique ;*
 - *Du 4 novembre 2021 concernant la prise de participation de Cap Atlantique dans le capital de la SPL Stran ;*
 - *Du 7 avril 2022 concernant la mise en place opérationnelle du service vélycéo sur le territoire.*
- *Convention signée le 23 juin 2022 pour une durée allant du 22 septembre 2022 au 31 décembre 2023 ;*
- *Budget 2023 : 107 k€ HT.*

Cette convention de mandat est assortie d'une régie de recettes et d'un contrat de mandat de facturation.



D. Conventions avec reconduction tacite:

1° Convention notifiée le 12 décembre 2019 par la Ville de Saint-Nazaire pour l'exploitation d'équipements de stationnement pour une durée de 24 mois reconductible de manière tacite deux fois pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2023 avec entrée en vigueur à sa date de notification.

- Marché public de prestation de service numéro 201907101155 ;
- Budget estimatif : 415 k€ par an.

2° Contrat signé avec la Carene pour la gestion des parcs de stationnements communautaires effectif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 renouvelable tacitement 4 fois pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

- Marché public de service numéro 202010271426 ;
- Budget 2023 : 115 k€ HT (hors abris et box vélos figurant au contrat vélo CARENE).

E. Nouvelles conventions conclues en 2023

1° Signature de l'avenant numéro 1 au contrat OSP le 12 mai 2023 ;

- Délibération du conseil communautaire du 4 avril 2023 ;
- Objet :
 - Modifications des articles 11 – 37 – 16.6 et annexes 5 et 7 pour mise à jour des dispositions en matière :
 - ▶ de gestion des données : protection des données à caractère personnel ;
 - ▶ de suivis des performances du réseau et objectifs de performance globale du réseau ;
 - ▶ d'intégration des actions numériques, d'actualisation des annexes et de sous-traitants.
 - Concernant les actions numériques, cinq opérations sont identifiées comme prioritaires :
 - ▶ Sécurisation du système informatique : 12 958 € HT ;
 - ▶ Sécurisation du SAE : 19 020 € HT ;
 - ▶ Remplacement solution contrôle billettique : 75 647 € HT ;
 - ▶ Remplacement logiciel TAD : 406 586 € HT ;
 - ▶ Déploiement nouveau site internet et appli : 521 739 € HT.
 - La rémunération est majorée pour 2023 de 39 699 € HT (euros 2021) et puis de 98 725 € HT (euro 2021) par an sur les années suivantes jusqu'à la fin du contrat.

Pour les dépenses d'investissement, des subventions d'équipement pour un montant total de 404 901 € (euros 2021) seront versées sur présentation des factures.



5. ANNEXES

5.1. Annexe 1 : Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
<i>Capital en fin d'exercice</i>					
Capital Social	838k€	838k€	838k€	838k€	838k€
Nombre des actions ordinaires existantes	52 382	52 382	52 382	52 383	52 383
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
<i>Opérations et résultats de l'exercice</i>					
Chiffre d'Affaires HT	18 513k€	17 489k€	19 413k€	21 693k€	23 018k€
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	415k€	244k€	185k€	494k€	284k€
Impôts sur les bénéfices	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34k€	-126k€	-142k€	202k€	-25k€
Résultat distribué	0k€	0k€	0k€	0k€	0k€
<i>Résultats par action</i>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8	5	4	9	5
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,65	-2,41	-2,72	3,86	-0,48
Dividende attribué à chaque action					
<i>Personnel</i>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	224,0	224,4	228,1	235,0	245,30
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 070k€	7 866k€	8 679k€	9 109k€	9 741k€
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 385k€	3 300k€	3 686k€	3 779k€	3 984k€

5.2. Annexe 2 : Plan d'investissement pluriannuel



Les investissements prévisionnels de la Stran ont été établis selon la feuille de route présentée à la Carene lors du premier semestre 2022. Les autres investissements sont des investissements récurrents de renouvellement de matériel et de rénovation ou d'aménagement des locaux occupés par la Stran.

	2024	2025	2026
Investissements informatiques	75 000	170 000	0
SIRH	20 000		
Renouvellement serveurs	45 000		
Gestion des points d'arrêts		20 000	
Planification des opérations de nettoyage des véhicules	10 000		
Interfaces Titan IEM		50 000	
Logiciel d'info trafic client		30 000	
Renouvellement des switchs		70 000	
Feuille de route numérique CARENE	244 000	0	0
Site Internet / Appli / eBoutique	196 000		
Interface TITAN site internet	48 000		
Outillage	4 000	4 000	4 000
Petits outillages atelier	4 000	4 000	4 000
Véhicules	24 000	48 000	14 000
Véhicules de service	24 000	48 000	14 000
Travaux d'aménagement et matériels divers	20 000	20 000	20 000
Autres projets	20 000	20 000	20 000
Total des investissements prévisionnels	367 000	242 000	38 000



5.3. Annexe 3 : Autres informations financières

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice : les évènements importants survenus après le 31/12/2023, date de clôture de l'exercice précédent sont détaillés dans l'annexe 5.

Activité en matière de recherche et développement : des activités de R&D ont été menées en interne mais n'ont pas donné lieu à facturation au titre de l'exercice écoulé.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs : à la clôture des deux derniers exercices, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose par date d'échéance, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Article D - 441 I1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D - 441 I2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	1 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 90 Jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT										
Nombre de factures concernées					7					23
Montant total TTC des factures concernées	0	1 625	0	1 064	2 689	30 546	377 814	626	253 875	662 861
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						0 %	2 %	0 %	1 %	3 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES										
Nombre de factures exclues										
Nombre total des factures exclues										
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL article L441-6 ou article L 443-1 du code du commerce)										
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	45 Jours Facture					30 Jours date de facture				

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 5 446 € qui ont donné lieu à une imposition théorique de 1 443 €.



5.4. Annexe 4 : Définition des indicateurs et impact accord intéressement

Accord d'intéressement

L'accord d'intéressement en vigueur a été signé le 9 juin 2021 une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Il a pour objectif de dynamiser la motivation de tous les collaborateurs et de garantir la reconnaissance de l'effort collectif nécessaire à la croissance de l'activité.

5 indicateurs servent de base au calcul de cette prime d'intéressement versée de manière identique à chaque salarié ayant au moins 3 mois d'ancienneté, proportionnellement à la durée de sa présence dans l'entreprise au cours de l'exercice de référence.

Le calcul est effectué sur 12 mois glissants.

Un avenant a été signé le 27 avril 2022 pour tenir compte des effets de la crise sanitaire sur le niveau de fréquentation revu à la baisse.

En application des termes de l'accord, un intéressement égal à 330 € (montant brut) a été distribué à tous les salariés au titre de l'exercice 2023 suivant prime décomposée de la manière suivante :

- Évolution du nombre de voyages : niveau 3 = 130 € ;
- Consommation gazole : aucun niveau atteint = 0 € ;
- Satisfaction clients : niveau 2 = 110 € ;
- Accident de travail : aucun niveau atteint = 0 € ;
- Taux de fraude : niveau 1 = 90 € €.

Indicateurs	Prime d'intéressement par salarié		
	1 ^{er} niveau 90€	2 ^{ème} niveau 110€	3 ^{ème} niveau 130€
Nombre de voyages			
2021 <u>Janvier à décembre 2021</u> Janvier à décembre 2020	5 %	7 %	10 %
2022 <u>Janvier à décembre 2022</u> Janvier à décembre 2020	5 %	7 %	10 %
2023 <u>Janvier à décembre 2023</u> Janvier à décembre 2020	7 %	10 %	12 %
Consommation gazole (calculée à partir de la moyenne pondérée des moyennes de chaque type de véhicules) *	≤ 33.3 L /100	≤ 32.7 L /100	≤ 32.3 L /100
TF1= Accidents du travail (hors accidents de trajet) $\frac{\text{Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêts} \times 10^6}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$	≤ 28	≤ 23	≤ 20
Baromètre satisfaction clients : % de clients satisfaits suivant résultats de l'enquête « satisfaction clients » réalisée en fin d'année.	≥ 55 %	≥ 60 %	≥ 65 %
Indicateur fraude (fraude apparente) : $\frac{\text{Nombre de PV dressés}}{\text{Nombre de clients contrôlés}}$	≤ 4.5 %	≤ 3.8 %	≤ 3.3 %

$$* \frac{\left(\left(\frac{\text{Nbre litres par articulé}}{\text{Kms articulés}} \times \text{Nbre de vh} \right) + \left(\frac{\text{Nbre litres par standard}}{\text{Kms standards}} \times \text{Nbre de vh} \right) + \left(\frac{\text{Nbre litres par minibus}}{\text{Kms minibus}} \times \text{Nbre de vh} \right) \right)}{\text{Nombre total de vh}}$$



5.5. Annexe 5 : Comptes annuels – Bilan

Actif	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	731 874 €	653 512 €	78 363 €	44 194 €
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	210 685 €		210 685 €	21 784 €
Terrains				
Constructions	3 073 597 €	1 583 033 €	1 490 564 €	1 575 924 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	560 178 €	343 500 €	216 678 €	161 691 €
Autres immobilisations corporelles	1 615 971 €	1 273 099 €	342 872 €	410 410 €
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	890 €		890 €	890 €
Total II	6 193 194 €	3 853 143 €	2 340 052 €	2 214 891 €
Matières premières, approvisionnements	272 149 €		272 149 €	206 155 €
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				862 €
Clients et comptes rattachés	2 026 955 €	98 078 €	1 928 877 €	1 730 738 €
Autres créances	545 165 €		545 165 €	672 334 €
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 128 897 €		3 128 897 €	2 445 563 €
Charges constatées d'avance	102 673 €		102 673 €	72 992 €
Total III	6 075 839 €	98 078 €	5 977 761 €	5 128 645 €
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				



<i>Total actif</i>	12 269 034 €	3 951 221 €	8 317 813 €	7 343 536 €
--------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------

<i>Passif</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>
<i>Capital social</i>	838 112 €	838 112 €
<i>Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...</i>	3 067 €	3 067 €
<i>Écarts de réévaluation</i>		
<i>Réserve légale</i>	73 380 €	63 272 €
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	524 339 €	524 339 €
<i>Report à nouveau</i>	-458 325 €	-650 381 €
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</i>	-25 394 €	202 165 €
<i>Subventions d'investissement</i>	100 967 €	
<i>Provisions réglementées</i>		
<i>Total I</i>	1 056 145 €	980 573 €
<i>Produit des émissions de titres participatifs</i>		
<i>Avances conditionnées</i>		
<i>Total II</i>	0 €	0 €
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>	76 559 €	71 243 €
<i>Total III</i>	76 559 €	71 243 €
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Autres emprunts obligataires</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	110 538 €	159 752 €
<i>Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	2 583 049 €	1 746 719 €
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	2 616 369 €	2 462 007 €
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		468 €
<i>Autres dettes</i>	280 €	151 216 €
<i>Produits constatés d'avance (4)</i>	1 874 872 €	1 771 558 €
<i>Total IV</i>	7 185 109 €	6 291 720 €
<i>Écart de conversion passif</i>		
<i>Total passif</i>	8 317 813 €	7 343 536 €



5.5.1. Compte de résultat

	2023	2022
Chiffre d'affaires net	23 017 777 €	21 693 500 €
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	609 138 €	633 506 €
Autres produits	5 €	177 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	23 626 920 €	22 327 182 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	757 269 €	496 097 €
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-65 995 €	10 956 €
Autres achats et charges externes	8 465 994 €	7 822 803 €
Impôts, taxes et versements assimilés	385 305 €	384 729 €
Salaires et traitements	9 740 799 €	9 109 241 €
Charges sociales	3 984 300 €	3 778 515 €
Dotations sur immobilisations	303 774 €	293 120 €
Dotations aux provisions sur actif circulant	49 578 €	48 500 €
Autres charges	23 360 €	25 226 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	23 644 384 €	21 969 187 €
Résultat d'exploitation	-17 464 €	357 996 €
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0 €	0 €
Intérêts et charges assimilées (6)	5 120 €	3 986 €
TOTAL CHARGES FINANCIERES	5 120 €	3 986 €
Résultat financier	-5 120 €	-3 986 €
Résultat courant avant impôts	-22 584 €	354 010 €
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 367 €	5 728 €
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 943 €	
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 056 €
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 309 €	6 784 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 803 €	158 629 €
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 316 €	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 120 €	158 629 €
Résultat exceptionnel	-2 810 €	-151 845 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
Bénéfice ou perte	-25 394 €	202 165 €



5.5.2. Annexe

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 8 317 813€.

Le résultat net comptable est une perte de 25 394€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

A. Principes et méthodes comptables

Les principes généraux

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC N° 2016-07 homologué par arrêté du 26/12/2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique ;
- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode ;
- Les stocks de fournitures sont évalués au prix de revient d'achat ;
- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus ;
- Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale ;
- Engagement en matière de retraite ;
- La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière. L'engagement de l'entreprise en matière d'indemnités de départ en retraite est calculé selon la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

Les hypothèses retenues sont :

- | | |
|---|--|
| • Âge de la retraite pour les cadres : 62 ans ; | • Taux capitalisation : 2,00 % ; |
| • Âge de la retraite pour les non-cadres : 62 ans ; | • Taux d'actualisation : 3,75 % ; |
| • Taux de revalorisation des salaires : 0,80 % ; | • Table de mortalité : TH00-002 et TF 00-002 ; |
| | • Départ à l'initiative du salarié. |

Le montant des droits acquis au 31 décembre 2023 s'élève ainsi à 801 081 € charges sociales incluses. Cet engagement est couvert par une assurance à hauteur de 149 953 €.



Médailles du travail :

Une provision correspondant aux versements probables d'une gratification lors de la remise des médailles du travail a été calculée en fonction :

- Du nombre de salariés dans l'entreprise à la date de clôture de l'exercice ;
- De la moyenne ancienneté dans l'entreprise ;
- De la table de mortalité ;
- Du nombre probable de médailles à attribuer à chaque salarié.

Les événements significatifs

Transport :

Avenant n°1 au contrat OSP prévoyant une majoration de la rémunération pour le financement de projets numériques ainsi qu'une subvention d'équipement pour les dépenses d'investissement.

Vélo :

Location d'un nouvel espace commercial pour la location de vélos. L'ancien espace devient un atelier dédié à l'entretien et la réparation des vélos.

B. Compléments d'information relatifs au bilan

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Détail des immobilisations et amortissements en fin d'exercice

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 6 193 194 €

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert de poste à poste	Valeur brute fin exercice
Incorporelles	674 358 €	57 517 €	0 €		731 875 €
Incorporelles en cours	21 784 €	293 865 €	0 €	104 964 €	210 685 €
Corporelles	5 129 580 €	182 516 €	62 351 €		5 249 745 €
Corporelles en cours	0 €				0 €
Financières	890 €				890 €
Total	5 826 612 €	533 898 €	62 351 €	104 964 €	6 193 194 €

Amortissements et provisions d'actif = 3 901 650 €

	Valeur brute début exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin exercice
Incorporelles	630 164 €	23 355 €	0 €	653 519 €
Corporelles	2 981 556 €	280 427 €	62 351 €	3 199 631 €
Clients et comptes rattachés	48 500 €	0 €	0 €	48 500 €
Total	3 660 220 €	303 782 €	62 351 €	3 901 650 €



Détail des immobilisations et amortissements en fin de période :

Nature des biens immobilisés	Montant brut	Amortiss.	Valeur nette	Durée	Méthode Amortiss.
Progiciels	731 875 €	653 519 €	78 356 €	1 à 13 ans	Linéaire
Constructions	2 395 794 €	1 093 939 €	1 301 855 €	5 à 25 ans	Linéaire
Aménagement sur sol Autrui	677 802 €	489 093 €	188 709 €	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel et Outillage	560 178 €	343 500 €	216 678 €	4 à 10 ans	Linéaire
Installation Agenc. Divers	492 688 €	275 288 €	217 400 €	4 à 25 ans	Linéaire
Matériel Transport	1 041 734 €	921 565 €	120 169 €	2 à 15 ans	Linéaire
Mobilier	81 548 €	76 245 €	5 303 €	4 à 10 ans	Linéaire
Total	5 981 619 €	3 849 369 €	2 128 476 €		

État des créances à la clôture de l'exercice = 2 675 983 €

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Actif Immobilisé	890 €	890 €	
Actif circulant et charges d'avance	2 675 093 €	2 675 093 €	
Total	2 675 983 €	2 675 983 €	

Les charges constatées d'avance = 102 673 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice antérieur.

Les produits à recevoir = 215 553 €

Ils sont répartis dans les postes suivants :

Produits à recevoir	Montant
Prud'hommes	25 270 €
Assurances	101 817 €
Divers	4 167 €
TIPP	70 725 €
IJSS	13 574 €
Total	215 553 €



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Le Capital Social = 838 112 €

Le capital social est composé de 52 382 actions d'une valeur nominale de 16 €.

État des échéances des dettes = 7 185 438 €

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	110 538 €	44 538 €	66 000 €	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 582 049 €	2 582 049 €		
Dettes fiscales et sociales	2 616 699 €	2 616 699 €		
Dettes sur immobilisations	0 €	0 €		
Groupe et Associés	0 €	0 €		
Autres dettes	280 €	280 €		
Produits constatés d'avance	1 874 872 €	1 874 872 €		
Total	7 185 438 €	7 119 438 €	66 000 €	0 €

État des provisions = 76 559 €

	Solde début exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Solde fin exercice
Provision Médaille Travail	71 243 €	5 316 €			76 559 €
Total	71 243 €	5 316 €	0 €	0 €	76 559 €

Charges à payer = 897 963 €

Charges à payer	Montant
Emprunt & dettes établis. crédit	538 €
Emprunt & dettes financières div.	
Fournisseurs	60 757 €
Divers	280 €
Carène	0 €
Dettes fiscales et Sociales	836 417 €
Total	897 963 €

Les produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Carene	1 874 872 €
Total	1 874 872 €



NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires HT

Nature du chiffre d'affaires	Montant ht	Taux
Prestations de services	22 758 119 €	98,87 %
Produits des activités annexes	259 658 €	1,13 %
Total	23 017 777	

Les transferts de charges

Transfert de charges	Montant
Indemnités assurance	34 651 €
Indemnités fin de carrière	178 039 €
Remboursement Formation	39 021 €
Remboursement Prévoyance	34 766 €
Remboursement Prud'hommes	24 700 €
Remboursement ministère du Travail	24 064 €
Remboursement Retour à l'emploi	0 €
Remboursement TIPP	273 896 €
Total	609 137 €

Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels		
S/Opérations de gestion		2 367 €
Dégrèvement d'impôt	0 €	
Autres produits exceptionnels	2 367 €	
S/Opérations en capital		13 943 €
Cessions d'immobilisations corporelles	13 943 €	
S/Reprise provisions		0 €
Reprise provision exceptionnelle	0 €	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 309 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
S/Opérations de gestion		13 803 €
Rappel d'impôts	0 €	
Autres charges exceptionnelles	13 803 €	
S/Opérations en capital		0 €
Cessions d'immobilisations corporelles	0 €	
Dotations s/amortissements et provisions		5 316 €
Provisions médailles du travail	5 316 €	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		19 120 €
Résultat exceptionnel		-2 810



Le résultat exceptionnel comptabilise la prise en charge par la Stran du solde du redressement final de CFE suite au contrôle fiscal.

C. Autres informations

Autres engagements

2 garanties existent à hauteur de 50 % sur des emprunts pour un montant total de 223 319 €.

Ventilation de l'effectif moyen

	2021	2022
Cadres et agents de maîtrise	31	32
Employés	14	24
Conducteurs-receveurs	150	147
Ouvriers	25	21
Apprenti ou contrat pro	6	6
Conducteurs en CDD	5	12
Autres CDD	4	4
Effectif moyen annuel en ETP (Ramené en TP)	235	246
Effectif en individu au 31/12	250	250

Honoraires du Commissaire aux Comptes au titre de sa mission de contrôle légal : 22 600 € (Autres honoraires du Commissaire aux Comptes : Néant).

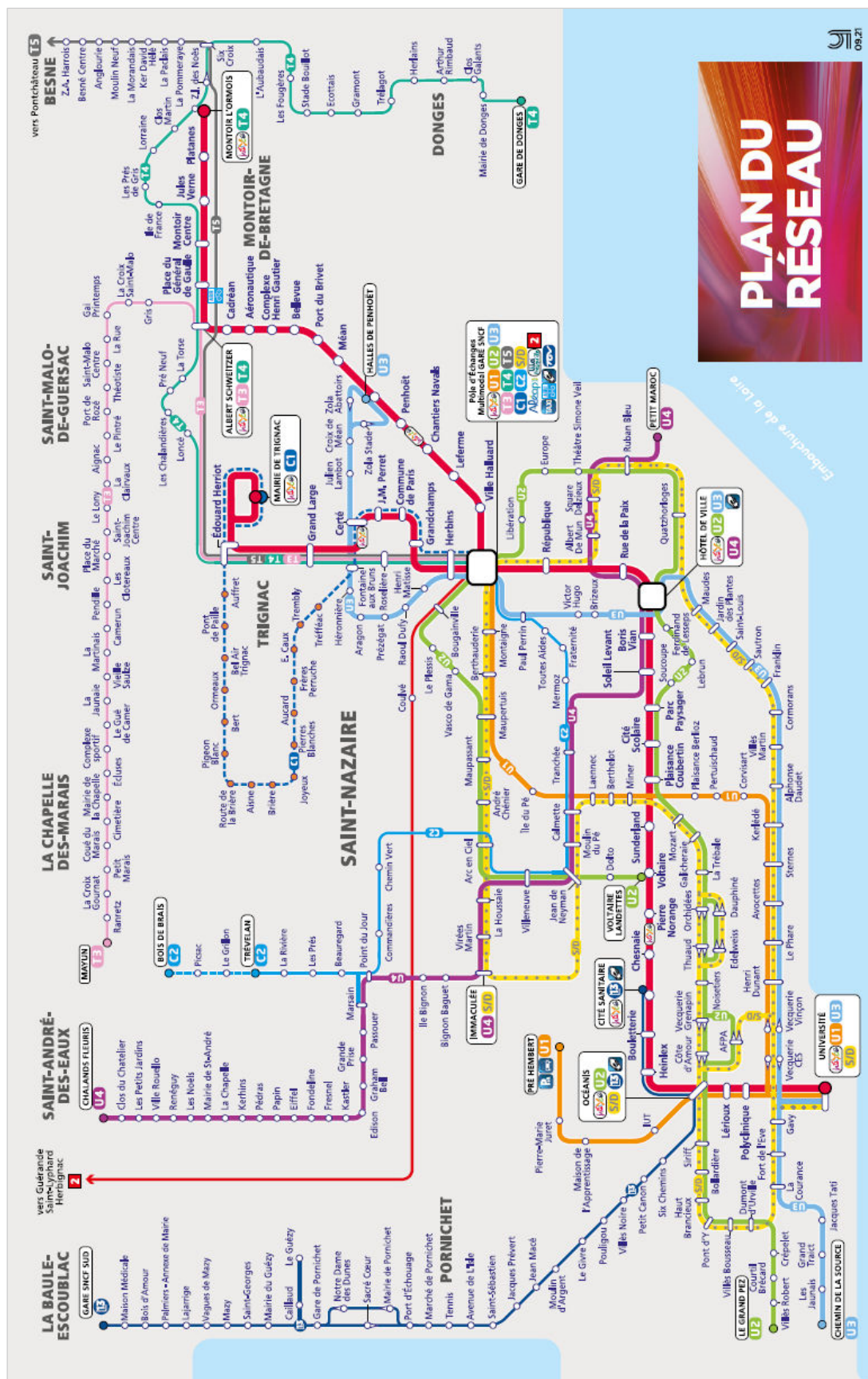


Situation fiscale différée et latente

Rubriques	Montant	
Impôt du sur :		
Provisions réglementaires :		
Provisions pour hausse de prix		
Provisions pour fluctuation des cours		
Provisions pour investissements		
Amortissements dérogatoires		0 €
Subventions d'investissement		
Total accroissements		0 €
Impôt payé d'avance sur :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
Congés payés		
Participation des salariés		
Autres		
À déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres		
Total allègements		
Situation fiscale différée nette		0 €
Impôt du sur :		
Plus-values différées		
Crédit à imputer sur :		
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables		2 023 618 €
Moins-values à long terme		
Situation fiscale latente nette		2 023 618 €



5.6. Annexe 6 : Supports de communication clientèle



TARIFICATION DU RÉSEAU URBAIN

TARIFS EN VIGUEUR DEPUIS 2018

LES BILLETS



1€40

BILLET UNITAIRE
VALIDITÉ 1H



11€

BILLET 10 VOYAGES
VALIDITÉ 1H



3€

BILLET LIBERTÉ
VOYAGES ILLIMITÉS PENDANT LA JOURNÉE EN COURS



5€

BILLET ÉQUIPAGE
POUR 5 PERSONNES
VOYAGES ILLIMITÉS
PENDANT LA JOURNÉE
EN COURS



1€180

TICKET DÉPANNAGE
vendu uniquement
à bord des bus
VALIDITÉ 1H

LES ABONNEMENTS HYCÉO PASS

	MATELOT	SKIPPER	CAMPUS	CROISIÈRE	MULTIPASS
MENSUEL	14 €	20 €	23 €	23,50 €	37 €
ANNUEL	140 €	200 €	230 €	235 €	370 €

	MATELOT		SKIPPER	
TARIFS SPÉCIFIQUES	Mensuel	Année scolaire	Mensuel	Année scolaire
DONGES	11 €	110 €	17 €	170 €
MONTOIR DE BRETAGNE *	7 €	70 €	10 €	100 €
TRIGNAC *	9,80 €	98 €	14 €	140 €

* Remises effectuées sur présentation d'une attestation délivrée par la Mairie de la commune concernée

ABONNEMENT ANNUEL
12 mois pour le prix de 10
en règlement total ou par
prélèvement bancaire

REMISE: 5% pour 2 abonnements, 10% pour 3 abonnements, 20% pour 4 abonnements et +, souscrits en une fois par les membres d'un même foyer ou d'une entreprise.
Remise effectuée uniquement sur les abonnements annuels

Duplicata de carte

10 €



DOCUMENT D'INFORMATION SANS VALEUR CONTRACTUELLE.



STATIONNEMENT TARIFS ABONNEMENTS

 Nom	Usage	Montant
Abonnement Résident	<u>Usage réservé aux particuliers</u> Accès aux parcs en enclos et voirie de la zone A ou B	150 € / an 15 € / mois
Abonnement Parking	<u>Usage réservé aux salariés et aux étudiants travaillant ou étudiant dans le secteur réglementé</u> Accès à l'ensemble des parcs en enclos	250 € / an 25 € / mois
Abonnement MobiliY	<u>Pour tous</u> Accès à l'ensemble du secteur réglementé (parcs en enclos et voirie)	350 € / an 35 € / mois
Abonnement Habitant	Réservé aux habitants ayant un stationnement privatif sur les parcs <i>du Marché et Les Halles</i>	Gratuit
Abonnement Vélo	<u>Usage réservé aux particuliers</u> Accès à l'ensemble des abris vélos sécurisés	Gratuit
Formule EasY Parking	Permet de se garer librement dans les parkings en enclos et de payer le mois suivant uniquement les stationnements effectués	Tarification du parking
Forfait Tourisme	Permet la visite de Ville Port ou le centre ville Stationnement uniquement sur le parc "Antilles"	5€ / jour

 Nom	Usage	Montant
Abonnement Combiné (abonnés train)	<u>Usage réservé aux abonnés SNCF TER</u> pour les parkings Gare Nord, Gare Ouest et Gare Sud	160 € / an 16 € / mois 7 € / semaine

Duplicata carte : 10 €



Tout savoir pour stationner facilement à Saint-Nazaire, que vous soyez résident du centre-ville ou que vous y veniez pour travailler, étudier, faire du shopping ou profiter des loisirs.

Horodateurs QUELQUES TARIFS

- Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h (hors jours fériés) du lundi au samedi.
- Paielement par pièces, carte bancaire et par smartphone avec Presto Park.

DURÉE	TARIFS
30 min	Gratuit
1h	1,00 €
2h	2,40 €
3h	4,80 €

Forfait journalier : 28,00 €



Parkings en enclos^{*} QUELQUES TARIFS

- Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h (hors jours fériés) du lundi au vendredi et de 9h à 19h le samedi.
- Paielement par pièces ou carte bancaire.

DURÉE	TARIFS
1h	Gratuit
2h	2,00 €
3h	3,20 €
4h	4,80 €

Forfait journalier : 14,80 €
^{*}Excepté parking Gare Nord.

Le Forfait Post-Stationnement (FPS) :

En cas d'absence de ticket ou d'insuffisance de paielement, l'agent établit un FPS (ticket déposé sur le pare-brise du véhicule).

- Paielement sous 48h : FPS minoré à 17 € (moins le montant du ticket si dépassement de la durée) à régler de manière privilégiée sur fps.saintnazaire.fr, via l'application Prestopark ou auprès de l'Espace Mobilité Stran par carte bancaire.
- Paielement au-delà de 48h : 28 € (moins le montant du ticket si dépassement de la durée) à réception du courrier de l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions).

Parking Gare Nord

Proche gare SNCF et gare routière.

- Règlement du lundi au samedi de 9h à 19h.

Première heure gratuite.

2 heures - 1,30 €, tarif plafonné à 5 € par journée (24 heures glissantes) et 20 € par semaine.

Abonnement :

Quotidien pour abonnés SNCF : 7 €/semaine, 16 €/mois, 160 €/an.

Accès sans supplément de prix pour les abonnés MétroOcéane et tutti combiné Stran.

Cet abonnement est également valable pour les parkings Gare Ouest et Gare Sud (Boulevard Willy Brandt).

Les abonnements

1 Résident

15 €/mois, 150 €/an pour les habitants d'une des deux zones résidentes A ou B (Voie et parkings).

2 Parking

25 €/mois, 250 €/an pour les personnes travaillant ou étudiant dans les zones réglementées (Parkings).

3 Mobilité

35 €/mois, 350 €/an pour tout public. Stationnement dans les zones réglementées (Voie et parkings).

Pour les trois abonnements, deux mois gratuits si celui-ci est souscrit pour 1 an. Possibilité d'un paielement par prélèvement.

4 La formule Easy (post-paielement)

Stationnez sans abonnement ni monnaie.

Utilisez les parkings quand vous voulez, payez le mois suivant !

5 L'abonnement abris vélos

Accédez gratuitement aux abris vélos à Saint-Nazaire et Montoir-de-Bretagne.

Votre stationnement sur smartphone

Presto Park permet de payer, prolonger ou stopper son stationnement à distance via un smartphone. Il est gratuit et vous réglez uniquement la durée consommée.

PrestoPark www.prestopark.com

Les créneaux gratuits

Horodateurs :

- Du lundi au samedi (avec ticket) :
- première demi-heure gratuite
- 2 heures gratuites entre 12h et 14h.

Le dimanche et les jours fériés : gratuit

Parkings :

- Du lundi au vendredi :
- première heure gratuite
- 2 heures gratuites entre 12h et 14h

Le samedi (toute la journée) :

- deux premières heures gratuites
- Le dimanche et les jours fériés : gratuit

Places de stationnement PMR

Les personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte de stationnement (ou les personnes les accompagnant) peuvent utiliser gratuitement toutes les places sur voie ouvertes au public. Pour bénéficier de cette gratuité, la carte mobilité inclusion mentionnant « stationnement » doit être apposée de manière très lisible derrière le pare-brise. Il n'est pas nécessaire de retirer un ticket à l'horodateur.



Pour obtenir votre Pass hYcéo pour votre abonnement voiture ou vélo ou pour toute demande de renseignements :



6, place Pierre Sémard 44600 Saint-Nazaire
ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45
le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
www.stranparc.com

LES TARIFS

LOCATION LONGUE DURÉE - 1 mois à 1 an

Vélo à assistance électrique

Plein tarif 37 €/mois ou 370 €/an (2 mois offerts)
Dépôt de garantie de 900 € non encaissé.

A PARTIR DE
18,50 €
PAR MOIS

Vélo standard

Plein tarif 15 €/mois ou 150 €/an (2 mois offerts)
Dépôt de garantie de 200 € non encaissé.

A PARTIR DE
7,50 €
PAR MOIS

Cargo à assistance électrique

Plein tarif 74 €/mois ou 666 € pour 9 mois⁽²⁾
Dépôt de garantie de 1800 € non encaissé

A PARTIR DE
37 €
PAR MOIS

Locations accessibles aux personnes morales dont le siège social est situé dans l'agglomération de Saint-Nazaire (CARENE).

TARIFS RÉDUITS :

- 50 % pris en charge par l'employeur sur la location longue durée pour tous les salariés, à condition que le vélo soit le mode de transport principal domicile-travail (non cumulable avec un abonnement bus).
- -50 % sur la location pour les étudiants et demandeurs d'emploi (sur justificatifs).
- -20 % pour les abonnés aux services de bus de la STRAN, sur la même période que la location Vélycéo.

LOCATION COURTE DURÉE - 1/2 journée à 1 semaine

Vélo à assistance électrique

• 10 €/1/2 journée • 15 €/jour • 25 €/2 jours • 30 €/semaine

Dépôt de garantie de 900 € non encaissé

Vélo standard

• 5 €/1/2 journée • 10 €/jour • 12,50 €/2 jours • 15 €/semaine

Dépôt de garantie de 200 € non encaissé

Cargo à assistance électrique

• 20 €/1/2 journée • 30 €/jour • 50 €/2 jours • 60 €/semaine

Dépôt de garantie de 1800 € non encaissé

LOCATION EN LIBRE-SERVICE - À l'heure

Vélo à assistance électrique

• 1,50 €/heure

(1) Tarifs réduits à tous les salariés avec la prise en charge employeur et réservés aux étudiants et demandeurs d'emploi.
(2) Location longue durée limitée à 9 mois, non reconductible.

INFOS ET RÉSERVATION

ESPACE Vélycéo

8 place Pierre Sémard (parvis de la Gare)
44600 Saint-Nazaire

On vous accueille du lundi au vendredi de 9h30 à 12h45 et de 13h30 à 18h30.
Et le samedi de 9h30 à 12h30.



SERVICE DE PROXIMITÉ Vélycéo

En prenant rendez-vous sur velyceo.com selon le calendrier proposé pour chaque commune.



PLUS D'INFOS SUR VELYCEO.COM
0 800 105 110 SERVICE & APPEL GRATUITS

Stran

VOS DÉPLACEMENTS EN DOUCEUR ET EN TOUTE SIMPLICITÉ

AVEC Vélycéo



SERVICE DE
LOCATION
DE VÉLOS
TOUT
COMPRIS

PLUS D'INFOS SUR VELYCEO.COM
0 800 105 110 SERVICE & APPEL GRATUITS

VELYCEO CARENE



3 TYPES DE LOCATION

Vélycéo est un service public de location de vélos créé par la **CARENIE - SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION** et exploité par la **STRAN**. Il vous permet de louer un **vélo à assistance électrique**, standard ou vélo cargo tout équipé, avec l'entretien et l'assistance* inclus, selon vos besoins de longue comme de courte durée!



• Location longue durée :

De 1 mois à 1 an, réservée aux résidents des 10 communes de la CARENIE - SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION (à partir de 16 ans). Elle permet de disposer d'un vélo à prix préférentiel comme s'il vous appartenait pendant toute la durée de la location.



• Location courte durée :

De la 1/2 journée à 1 semaine. Ce service est accessible à tous (à partir de 16 ans).

INFO VÉLYCÉO Vélo à assistance électrique

- 1 Selle grand confort en simili-cuir
- 2 Batterie lithium amovible avec chargeur externe 220 V
- 3 Porte-bagages compatible avec des sacoches (non fournies)



• Location en libre-service à l'heure :

De 1h à 24h, ce service est accessible à tous (à partir de 16 ans) grâce aux 5 stations présentes sur le territoire de la CARENIE

Pornichet
Gare SNCF

Pornichet
Rdpt de l'hippodrome

Saint-Nazaire
Gare SNCF

Saint-Nazaire
Base sous-marine

St-Malo-de-Guersac
Port de Rozé

UNE GAMME DE 4 VÉLOS



• Vélo à assistance électrique (VAE)

Disponible en location longue et courte durée.**



• Vélo standard

Disponible uniquement à l'Espace Vélycéo en location longue et courte durée.**



• Cargo à assistance électrique

Disponible uniquement à l'Espace Vélycéo en location courte et longue durée jusqu'à 9 mois.**



- 4 Pneus anti-crevaillon
- 5 Béquille centrale
- 6 Transmission par cardan "Pas de déraillement et pas de graisse !"
- 7 Assistance électrique semi-automatique de 250 W "Jusqu'à 60 km d'autonomie"
- 8 Panier avant grande capacité
- 9 Poignées design en simili-cuir

• Vélo à assistance électrique en libre-service :

Disponible en station, en location à l'heure.



COMMENT LOUER UN VÉLYCÉO ?



• Avec le Service de Proximité Vélycéo

(uniquement pour le vélo à assistance électrique). Vous prenez rendez-vous en ligne dans la commune de votre choix (hors Saint-Nazaire) selon le calendrier proposé, et préremplissez votre dossier. Vous finalisez le contrat le jour du retrait du vélo sur place et repartez avec votre Vélycéo.

• A l'Espace Vélycéo de Saint-Nazaire

8 place Pierre Sémard (parvis de la Gare). Sur rendez-vous, vous choisissez la durée de location et remplissez votre contrat sur place le jour du retrait du vélo et repartez avec votre Vélycéo.

Dans les 2 cas, vous souscrivez à un **contrat de location simplifié**. Un vélo et l'ensemble de ses équipements vous seront remis (hors casque et accessoires à votre charge). A la fin de la location, il suffit de restituer votre vélo.



- Inscrivez-vous sur velyceo.ecovelo.mobi avec votre navigateur web ou en flashant ce QR code :



- OU
- Téléchargez l'application Vélycéo Libre-Service sur votre smartphone



* Assistance dépannage valable uniquement sur le territoire de la CARENIE dans les horaires prévus au contrat et selon la disponibilité de l'équipe.
**selon la disponibilité du vélo au moment de la location et dans la limite des stocks disponibles.





RAPPORT
D'ACTI
VITÉ²⁰₂₃

Stran

**SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS
DE L'AGGLOMÉRATION NAZAIRIENNE**

92, rue Henri Gautier - BP 223
44614 SAINT-NAZAIRE Cedex

AlloSTRAN : 02 40 00 75 75 - www.stran.fr



Carene

Communauté d'Agglomération
de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Rapport annuel 2023 des représentants de la Carene au conseil d'administration de la SPL Stran

PREAMBULE

Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités doivent exercer sur les sociétés publiques locales (SPL) dont ils sont actionnaires un contrôle analogue à celui exercé sur leurs propres services.

C'est notamment dans ce cadre que l'article L. 1524-5, alinéa 14, du code général des collectivités territoriales prévoit que les représentants des collectivités actionnaires doivent établir et présenter à l'assemblée délibérante de la collectivité un rapport annuel sur le fonctionnement de la SPL. Ce rapport doit faire l'objet d'un débat devant l'assemblée délibérante de la collectivité actionnaire.

Le contenu du rapport est précisé par l'article D. 1524-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

SOMMAIRE

A. PRESENTATION, GESTION, FONCTIONNEMENT ET EVOLUTIONS DE LA SPL

1. Présentation de la SPL
2. Etat des relations entre la Carene et la SPL
3. Modification des statuts
4. Evolutions de l'actionnariat
5. Etat de l'ensemble des participations de la SPL au capital d'autres sociétés

B. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SPL ET CONTROLES

1. Risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel
2. Etat des procédures de prévention et de détections des faits d'atteinte la probité mises en œuvre par la SPL
3. Information sur les contrôles éventuels dont la SPL a fait l'objet
4. Modalités d'exercice du contrôle analogue

C. GOUVERNANCE ET REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

1. Bilan de gouvernance des élus
2. Elément de rémunération

D. FINANCES

1. Situation financière de la société
2. Répartition du chiffre d'affaires par activité

A - PRESENTATION – GESTION – FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DE LA SPL

1. Présentation de la SPL Stran

1.1 Identification de la Stran

Siège social	92, rue Henri Gautier à Saint-Nazaire (44600).
Président	Christophe Cotta, vice-président de la Carene, chargé des espaces publics et des mobilités, a été désigné à ce poste lors du conseil d'administration réuni le 23 février 2022 en remplacement de Jean-Jacques Lumeau, décédé le 23 décembre 2021.
Directeur	Sylvain Rochat occupe le poste de directeur depuis le 4 octobre 2021.
Statut juridique	Société Publique Locale (SPL).
Date de création	Septembre 1984

1.2 Missions

La SPL Stran a pour objet de réaliser, pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres :

- Le transport terrestre et maritime en particulier l'exploitation du service public des transports publics de voyageurs sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene).
- L'organisation des transports scolaires ou périscolaires.
- L'étude, la réalisation, l'exploitation de tous types de parcs de stationnement public relevant de la compétence de ses actionnaires.
- L'acquisition et la location de tout matériel et biens immobiliers nécessaires à l'exploitation des services de transports de ses actionnaires.
- La conception, la réalisation ou la gestion de divers services (ex : location vélos) que peuvent confier les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires dans le cadre des lois et règlements en vigueur en rapport avec la mobilité et les transports.

1.3 Capital social

Composition du capital : 838 112 € répartis en 52 382 actions de 16 € chacune

Répartition du capital et représentants des actionnaires (dernière évolution : 20 avril 2023)

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition capital social (en euros)	Répartition capital social (en %)	Représentants de l'actionnaire
CARENE	41 836	669 376	80 %	Christophe COTTA
Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14.50 %	Mathieu FAILLER
Cap Atlantique	524	8 384	1%	Franck LOUVRIER
Commune de Besné	262	4 192	0,50 %	Sylvie CAUCHIE
Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,50 %	Franck HERVY
Commune de Donges	262	4 192	0,50 %	Daniel SIMON
Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,50 %	Thierry NOGUET
Commune de Pornichet	262	4 192	0,50 %	Dominique GILLET
Commune de Saint-André des-Eaux	262	4 192	0,50 %	Mathieu COENT
Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,50 %	Marie-Anne HALGAND
Commune de Saint-Malo de-Guersac	262	4 192	0,50 %	Laurette HALGAND
Commune de Trignac	262	4 192	0,50 %	Jean-Louis LELIEVR
TOTAL	52 382	838 112	100 %	

1.4 Organes de gouvernance

Conseil d'administration

Liste nominative des administrateurs (dernière mise à jour : 20 avril 2023)

Actionnaires	Administrateurs	Fonctions	Commune
CARENE	Christophe COTTA	Vice-président chargé des espaces publics et des mobilités	CARENE
CARENE	Sylvie CAUCHIE	Maire	BESNE
CARENE	Thierry NOGUET	Maire	MONTOIR DE BRETAGNE
CARENE	Marie-Anne HALGAND	Conseillère municipale	SAINT JOACHIM
CARENE	Jean-Louis LELIEVRE	Adjoint au Maire	TRIGNAC
CARENE	Jean Michel CRAND	Maire	SAINT MALO DE GUERSAC
CARENE	Mathieu COENT	Maire	SAINT ANDRE DES EAUX
CARENE	François CHENEAU	Maire	DONGES
CARENE	Franck HERVY	Maire	CHAPELLE DES MARAIS
CARENE	Frédérique MARTIN	Adjointe au Maire	PORNICHET
VILLE ST NAZAIRE	Mathieu FAILLER	Conseiller Municipal	SAINT NAZAIRE CEDEX
VILLE ST NAZAIRE	Jean Luc SECHET	Adjoint au Maire	SAINT NAZAIRE CEDEX
ASSEMBLEE SPECIALE	Franck LOUVRIER	Vice-Président Cap Atlantique	LA BAULE

Assemblée spéciale

Composition de l'assemblée spéciale (dernière mise à jour : 20 avril 2023)

Les membres de l'assemblée spéciale représentent les actionnaires non représentés directement au sein du conseil d'administration de la Stran.

Communes	Représentant à l'assemblée spéciale
DONGES	Daniel SIMON
SAINT MALO DE GUERSAC	Laurette HALGAND
SAINT JOACHIM	Marie-Anne HALGAND
LA CHAPELLE DES MARAIS	Franck HERVY
TRIGNAC	Sébastien WAIRY
MONTOIR DE BRETAGNE	Thiery NOGUET
BESNE	Sylvie CAUCHIE
PORNICHET	Dominique GILLET
SAINT ANDRE DES EAUX	Mathieu COËNT
CAP ATLANTIQUE	Franck LOUVRIER

1.5 Effectif moyen annuel ETP (CDI+CDD)

	2022	2023	Écart
Maîtrise et cadres	29,7	31.7	+2
Employés	13,7	23.2	+9.5
Ouvriers	24,7	21.2	-3.6
Conducteurs-receveurs	150,2	147	-3.2
Conducteurs en CDD	12,7	17.4	+4.8
Autres CDD	3,9	5	+1
Total (Ramené en T.P.)	235,0	245.6	+10.6

1.6 Actualités de l'exercice 2023

Les différentes offres de mobilité exploitées par la SPL ont été marquées par des événements de nature différente survenus au cours de l'année 2023 détaillés ci-dessous :

1) Transport public de voyageurs

- Des mouvements sociaux déclenchés en octobre 2022 par les organisations syndicales de la société Keolis, affrétée pour l'exploitation des circuits scolaires, se sont poursuivis les vendredis après-midi des mois de janvier et février 2023 ainsi que le 19 janvier et le 16 février 2023 en réponse à un mouvement national.
- Des préavis ont été déposés par les syndicats de la Stran à l'appel de leurs instances nationales en février, mars et avril 2023 dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites. Le réseau de transport en commun a fonctionné en horaires du samedi suivant le niveau de participation. L'offre de transport a subi de fortes perturbations lors de blocages sur le secteur industriel courant mars. Des équipements du réseau (BIV et horodateurs) ont subi des dommages lors d'affrontements en avril 2023.
- Des problèmes d'approvisionnement de la Station AS24 consécutifs aux mouvements sociaux ont contraint la Stran à trouver des alternatives pour garantir la continuité du service public (accès aux stations privées locales). La Stran s'est dotée d'une seconde cuve de stockage de gazole de 9000 L en avril 2023.
- En raison de violences urbaines en France, le 30 juin et le 1^{er} et le 2 juillet 2023, l'offre de transport a été stoppée à partir de 20h puis 21h du 2 au 4 juillet sur décision préfectorale. La clientèle a été avisée par une communication adaptée en temps réel.
- Le 25 juin 2023, le site internet de la Stran a subi un piratage par « injection ». Une restauration progressive a permis de retrouver un fonctionnement normal dès le 28 juin.
- Aucune édition du guide bus en septembre 2023 : ce choix s'explique par le déploiement d'une nouvelle marque dévoilée en début d'année 2024 avec la diffusion de deux supports d'information pour la clientèle en remplacement du guide unique en vigueur.

2) Location de vélos

- Une nouvelle agence Vélycéo, a été ouverte au public le 21 novembre 2023, dispose de locaux spacieux réaménagés aux couleurs de la nouvelle charte graphique de la Stran. Elle permet d'accueillir la clientèle dans de meilleures conditions. La Stran occupe ces locaux dans le cadre d'un bail signé avec la Région le 1^{er} août 2023 pour une durée de 5 ans.
- En parallèle, l'atelier Vélycéo s'est agrandi en occupant la surface libérée par l'ancienne agence commerciale Vélycéo pour devenir un atelier de maintenance technique à part entière doté de nouveaux matériels.
- L'augmentation de la flotte de VAE se poursuit avec la livraison de 880 vélos au cours de l'année 2023. Conformément aux engagements contractuels passés entre la Stran et la Carene, 2 nouveaux agents ont été recrutés pour renforcer l'équipe Vélycéo.
- Considérant l'augmentation du parc de vélos, le stockage des vélos se partage entre l'ancien atelier Stran et les locaux de la société ex-Thermo-ouest situés dans le quartier de Méan-Penhoët.
- La convention de mandat signé entre la Stran et l'agglomération de Cap Atlantique a été reconduite par avenant au 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an avec deux modifications en faveur des clients : durée de la location étendue à deux ans maximum et possibilité pour les personnes morales de souscrire des abonnements.

3) Stationnement

Aucun évènement particulier n'a impacté la gestion des prestations de stationnement réglementé assuré par la SPL d'une part pour le compte de la ville de Saint-Nazaire et d'autre part pour le compte de la Carene.

1.7 Evolutions futures

1) Nouvelles gammes tarifaires déployées le 1er janvier 2024

Service transport :

- Une offre « Découverte » : carte nominative avec 30 voyages crédités gratuitement ;
- Changement de dénomination des tickets pour une meilleure lisibilité ;
- Une répartition des abonnements suivant l'âge pour faciliter la compréhension et la gestion (et non plus en fonction du statut).

Service vélo :

- Le tarif de base de l'abonnement vélo est calé sur celui de l'abonnement transport ;
- L'introduction d'une tarification solidaire est mise en place sur le principe de la tarification transport ;
- La création d'un tarif 3 jours est créé pour la location courte durée ;
- Un tarif unique est adopté pour l'accès aux abri-vélos de 12€ par an.

2) Nouvelle marque lancée le 31 janvier 2024



**Toutes
vos envies
de bouger !**

- Ycéo devient la marque commerciale de la Stran pour « packager » toutes les offres de mobilités de Saint-Nazaire Agglo (bus – vélo – stationnement).

- Les marques de services sont déclinées autour de la marque Ycéo, pour valoriser la diversité des solutions et les rassembler autour d'Ycéo :
 - pour se déplacer en bus : Hélyce, YcéoBus, YcéoScolaire, YcéoNavette ;
 - pour se déplacer à vélo et stationner son vélo : Vélycéo, vélYcéoPark ;
 - pour stationner sa voiture : YcéoPark ;
 - pour utiliser le transport à la demande : YcéoFlex, YcéoNuit, YcéoAccess.

Stran

La Stran devient la marque institutionnelle, également marque employeur, pour incarner les compétences techniques, partenariales et managériales de la SPL.

3) Offre de transport fin 2025

Le développement de la SPL Stran pour les années 2023 – 2024 – et 2025 s'articule autour du projet héliYce +.



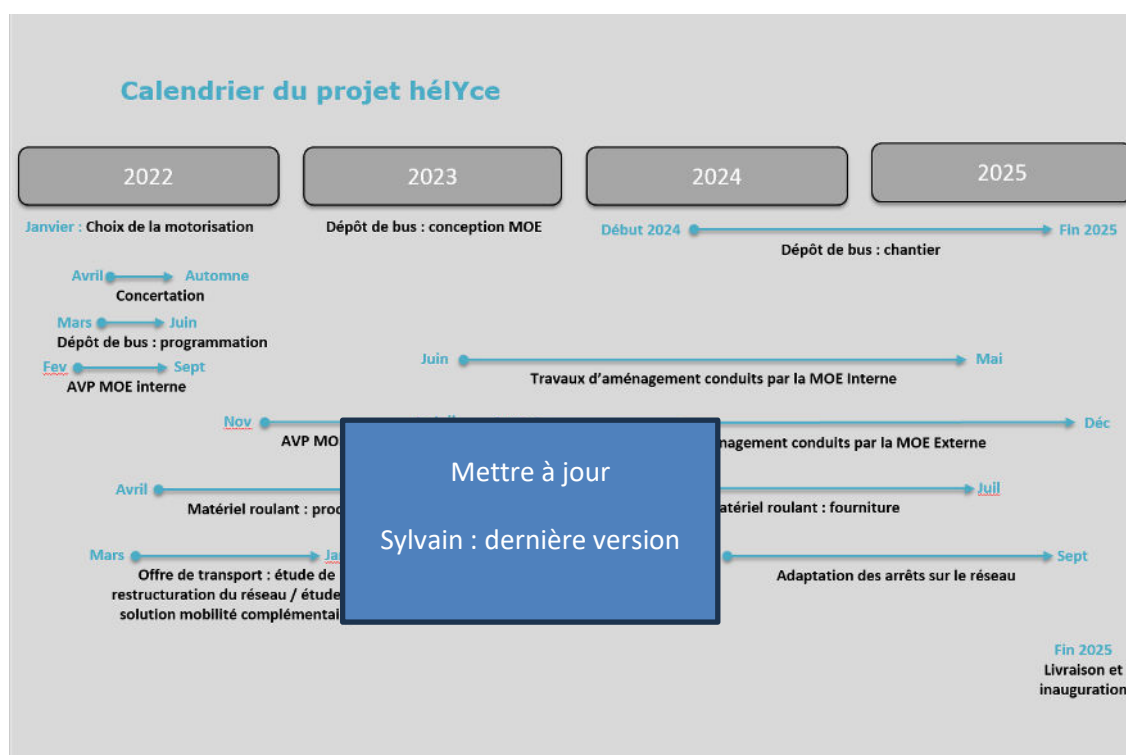
héliYce+ est un grand projet de mobilité pour le territoire de la Carene qui s'organise autour de trois lignes de bus héliYce.

LA LIGNE 1 reprend le tracé de la ligne actuelle entre l'Université et la Gare, et se poursuit sur la branche vers Montoir-de-Bretagne. Un ajustement du parcours est prévu dès 2024 dans le quartier de Méan-Penhoët pour mieux desservir les zones d'emplois.

LA LIGNE 2 reprend le tracé de la branche depuis Trignac, passe par la gare de Saint-Nazaire et se poursuit jusqu'à Plaisance-Coubertin. Elle se prolonge avec un nouveau tracé sur la route de la Côte d'Amour, avant de rejoindre son terminus à Saint-Marc, dont l'emplacement est à l'étude.

LA LIGNE 3 relie les quartiers de Kerlédé et du Petit Maroc en passant par la gare de Saint-Nazaire.

Partout où cela est possible, héliYce+ va permettre le développement du réseau de voies cyclables le long des tracés des trois lignes et la création de circulations piétonnes confortables.



Les sous-dossiers du projet héliYce + :

- Acquisition de 40 bus électriques ;
- Extension du parking de bus et création d'un nouveau bâtiment de bureaux ;
- Extension de l'atelier de maintenance ;
- Nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV).

2. État des relations entre la Carene et la SPL Stran

2.1 Contrats et marchés conclus entre la SPL Stran et la Carene

La Stran est titulaire de six marchés de prestation de services dont 4 contrats conclus avec la Carene et 2 avec la Ville de Saint-Nazaire.

Le principal contrat, représentant 92 % de son chiffre d'affaires au 31/12/2023, est le contrat de transport de voyageurs ou contrat d'Obligation de Service Public (OSP) pour le compte de la Carene.

La SPL est également engagée via une convention de mandat avec l'agglomération de Cap Atlantique.

1) Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public

La Stran est liée à la Carene par un contrat d'Obligation de Service Public (OSP) auquel est adossée une régie de recettes et d'avances. Ce contrat OSP définit les modalités de gestion et d'exploitation du réseau de transport public routier par la Stran pour le compte de la Carene. Un nouveau contrat OSP a été signé entre la Stran et la Carene le 1er janvier 2022 pour une durée de 8 ans.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- La Carene porte le risque commercial : les recettes clients sont encaissées par la Stran pour la Carene, via la régie de recettes mais ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires.
- La Stran porte le risque « industriel » : l'exploitant est rémunéré par la Carene au titre de sa prestation de service de transport. Cette rémunération est révisée chaque année suivant plusieurs indices publiés par l'INSEE et prédéfinis dans le contrat OSP. Les dépenses de référence peuvent être ajustées en fonction de l'évolution de l'offre kilométrique.
- La Carene est propriétaire du parc de matériel roulant (bus) et des équipements du dépôt, du système billettique et du « Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs » (SAEIV) et la Stran est en charge de la maintenance.
- La Stran assure l'investissement et la maintenance du reste des immobilisations notamment les locaux, les véhicules de service, les équipements de l'atelier du dépôt de bus.

La Stran exploite le réseau de transport urbain articulé autour de lignes assurant un maillage efficient du territoire :

	Ligne de Bus à Haut Niveau de Service
	5 lignes urbaines : U1-U2-U3-U4-S/D et 1 ligne mutualisée : L13
	2 lignes tY'bus péri-urbaines : T3 - T4 et 1 ligne mutualisée : T5
	2 lignes complémentaires C1 et C2
	139 circuits scolaires
	Services de transport complémentaires : zenibus – tY'bus taxi – libertY'bus et Noctambus

2) Marché de gestion du service public communautaire de location de vélos

Un contrat de prestation de services est conclu entre la Carene et la Stran pour assurer la commercialisation et l'exploitation des services de location de vélos.

Le marché en cours a été signé le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Le contrat est reconductible deux fois de manière tacite pour une durée d'un an.

Dans le cadre de ce contrat, la Stran gère les services vélos confiés par la Carene et plus précisément :

- Un service des locations de vélos à assistance électrique, classiques et cargos en courte et longue durée ;
- Un service d'offre de proximité pour la location des vélos à assistance électrique sur les communes de la Carene ;
- L'entretien des abris et box vélos ;
- Un service de location en libre-service de vélos à assistance électrique répartis sur 5 stations.

3) Convention de mandat pour la gestion du service de location Vélycéo sur le territoire de l'agglomération de Cap Atlantique

La SPL Stran et la communauté d'agglomération de Cap Atlantique ont signé une convention de mandat le 25 novembre 2022 valable jusqu'au 31 décembre 2023. Cette convention a été conclue pour confier à la Stran la commercialisation et l'exploitation du service de location de vélo à assistance électrique (VAE) sur le territoire des 15 communes de Cap Atlantique via un service mobile de proximité.

4) Marchés d'exploitation d'équipements de stationnement

La Stran est titulaire de deux marchés de gestion d'équipements de stationnement dont les objets sont les suivants :

- « Gestion des parcs de stationnements communautaires » pour le compte de la Carene dans le cadre du marché signé le 22/12/2020 et entré en vigueur le 01/01/2021 pour une durée d'un an reconductible quatre fois de manière tacite, soit jusqu'au 31/12/2025.
- « Exploitation d'équipements de stationnement » pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire dans le cadre d'un marché signé le 19/12/2019, entré en vigueur le 01/01/2020 pour une durée de deux ans reconductibles deux fois un an de manière tacite, soit jusqu'au 31/12/2023.

Dans le cadre de ces marchés, la Stran exploite 9 parkings en enclos ou en ouvrage, 147 horodateurs installés sur voirie ainsi que 10 abris à vélos et 9 box ou double box.

- Pour le compte de la Carene :
 - ⇒ 2 parkings en enclos ;
 - ⇒ 1 parking en ouvrage ;
 - ⇒ 9 abris vélos ;
 - ⇒ 9 box ou double box.
- Pour le compte de la Ville de Saint-Nazaire :
 - ⇒ 6 parkings en enclos ;
 - ⇒ 147 horodateurs sur voirie ;
 - ⇒ 1 abri vélos.

5) Autres marchés publics de service

La Stran est titulaire de deux autres contrats de prestation de service :

- « Conseil et accompagnement sur le champ de la mobilité dédiés aux personnes en situation d'insertion professionnelle résidant sur le territoire de la Carene » dans le cadre d'un marché signé le 12 février 2022 avec la Carene, entré en vigueur le 01/01/2022 pour vingt-quatre mois, soit jusqu'au 31/12/2023.
- « Transport d'enfants et d'adultes pour la ville de Saint-Nazaire dans le département de Loire-Atlantique » dans le cadre d'un marché signé avec la ville de Saint-Nazaire le 27/02/2019, entré en vigueur le 01/03/2019, pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois, soit jusqu'au 28/02/2023.

3. Modification des statuts

Les statuts ont été modifiés à deux reprises au cours des cinq dernières années.

- AGE du 24 mars 2022 :

Considérant les délibérations prises par l'ensemble des actionnaires publics au sein de leurs instances respectives pour entériner l'entrée de Cap Atlantique au capital de la Stran, et vu la prise en compte par les administrateurs lors du Conseil d'administration réuni le 23 février 2022 de l'agrément donné tacitement par la SPL Stran à l'entrée de ce nouvel actionnaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 mars 2022 a décidé de modifier les statuts de la SPL Stran de la manière suivante :

1. Actualisation de la page 2 des statuts :
 - o en supprimant le Conseil Général
 - o en ajoutant Cap Atlantique
2. Mettre à jour la date du « titre septième » page 22
3. Mettre à jour la page « signatures » page 23 en conformité avec la page 2
4. Ajouter le tableau « Répartition du capital de la SPL Stran » en page 24.

- AGE du 29 juin 2023 :

En raison du retrait du Conseil Départemental (ex-Conseil Général) de l'actionnariat de la SPL Stran, l'Assemblée Générale Extraordinaire est réunie sur convocation du Conseil d'Administration réuni le 20 avril afin de modifier l'article 2 des statuts de la SPL pour supprimer cette mention.

Extrait Article 2 – Objet

.....Aussi, la Société a pour objet de réaliser, pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres :

- L'entreprise générale de transport terrestre et maritime en particulier l'exploitation du service public des transports publics de voyageurs sous l'autorité de la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire (C.A.RE.N.E).
- Les transports scolaires ou périscolaires faits à la demande ~~du Conseil Général~~ ou des communes de l'agglomération nazairienne actionnaires.

4. Evolution de l'actionnariat

Aucune modification de l'actionnariat n'a été enregistrée en 2023. Les modifications survenues au cours des cinq dernières années sont rappelées ci-dessous :

- 16 mai 2019 :

Le 31 mai 2018, le conseil d'administration de la Stran a pris acte de l'intention du Département de céder les 2 618 actions qu'il détient dans le capital de la SPL en raison de l'impact de la Loi NOTRe qui instaure le transfert de la compétence « transport scolaire » du Département à la Région (hors transport «handicapés») :

Nbre d'actions	Part du K en €	Part en %
2 618	41 888	5 %

Lors d'un conseil d'administration réuni le 16 mai 2021, les administrateurs ont pris acte du rachat total des 2 618 actions propriété du Département par la CARENE suivant les modalités suivantes :

- Rachat pour une valeur totale de 41 888 €.

- **23 février 2022** : Entrée au capital de Cap Atlantique dans le capital de la SPL Stran

En application des statuts de la SPL Stran, afin de déployer la prestation Vélycéo à l'ouest du territoire, la Carene a cédé à Cap Atlantique 524 actions de 16€ (délibération du 28 septembre 2021). Au préalable, Cap Atlantique avait approuvé le principe d'une entrée au capital de la Stran par délibération en date du 6 juillet 2021 et confirmé l'acquisition de 524 actions le 10 novembre 2021. Franck Louvrier, Maire de La Baule, a été désigné pour représenter Cap Atlantique au sein du Conseil d'Administration et aux assemblées générales via l'assemblée spéciale des petits actionnaires de la Stran.

Etat de l'actionnariat au 31 mai 2018 avant le départ du Conseil Général

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition du capital social (en euros)	Répartition du capital social (en %)	Administrateurs (nombre)
C.A.RE.N.E	39 742	635 872	75,86 %	9
Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14,63 %	2
Conseil Général	2 618	41 888	4,99 %	1
Commune de Besné	262	4 192	0,50 %	1 siège via l'assemblée spéciale
Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,50 %	
Commune de Donges	262	4 192	0,50 %	
Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,50 %	
Commune de Pornichet	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-André-des-Eaux	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Malo-de-Guersac	262	4 192	0,50 %	
Commune de Trignac	262	4 192	0,50 %	
TOTAL	52 382	838 112	100 %	13

Etat de l'actionnariat au 16 mai 2019 après cession des actions du CG à la Carene

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition du capital social (en euros)	Répartition du capital social (en %)	Administrateurs (nombre)
C.A.RE.N.E	42 360	677 760	80,86 %	10
Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14,64 %	2
Commune de Besné	262	4 192	0,50 %	1 siège via l'assemblée spéciale
Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,50 %	
Commune de Donges	262	4 192	0,50 %	
Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,50 %	
Commune de Pornichet	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-André-des-Eaux	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Malo-de-Guersac	262	4 192	0,50 %	
Commune de Trignac	262	4 192	0,50 %	
TOTAL	52 382	838 112	100 %	13

Etat de l'actionnariat au 23 février 2022 après entrée au capital de Cap Atlantique

Actionnaires	Nombre d'actions	Répartition du capital social (en euros)	Répartition du capital social (en %)	Administrateurs (nombre)
C.A.RE.N.E	41 836	669 376	80 %	10
Ville de Saint-Nazaire	7 664	122 624	14,50 %	2
Cap Atlantique	524	8 384	1,00 %	1 siège via l'assemblée spéciale
Commune de Besné	262	4 192	0,50 %	
Commune de La Chapelle des Marais	262	4 192	0,50 %	
Commune de Donges	262	4 192	0,50 %	
Commune de Montoir-de-Bretagne	262	4 192	0,50 %	
Commune de Pornichet	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-André-des-Eaux	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Joachim	262	4 192	0,50 %	
Commune de Saint-Malo-de-Guersac	262	4 192	0,50 %	
Commune de Trignac	262	4 192	0,50 %	
TOTAL	52 382	838 112	100 %	13

5. Etat de l'ensemble des participations de la SPL au capital d'autres sociétés

La SPL Stran ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

B. Risques liés à l'activité de la SPL et contrôles

1. Risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel

Ce point a pour objet de faire connaître aux élus de la collectivités les risques pouvant affecter l'activité de la SPL et par voie de conséquences avoir un impact sur les relations de la SPL avec la collectivité.

En ce qui concerne l'exercice 2023, aucun risque financier n'a été identifié. La SPL a par ailleurs réalisé les missions de service public confiées par la Carene conformément au contrat d'Obligation de Service Public en vigueur.

2. Etat des procédures de prévention et de détections des faits d'atteinte la probité mises en œuvre par la SPL

Cet item vise à renforcer le respect des obligations prévues par la Loi N°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin II°).

La SPL Stran n'est pas concernée par cet article qui stipule que :

« Les présidents, les directeurs généraux et les gérants d'une société employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros sont tenus de prendre les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence selon les modalités prévues au II. ».

3. Information sur les contrôles éventuels dont la SPL a fait l'objet

La Stran a fait l'objet d'un seul contrôle des autorités de l'Etat au cours des 5 dernières années de la part de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes en 2022.

Ce contrôle a été signifié officiellement à la Stran le 9 mai 2022 en ces termes :

« La DGCCRF (aujourd'hui DREETS), dans le cadre d'une enquête nationale, est chargée de vérifier les délais de paiement inter-entreprises tels qu'ils ont été définis tels qu'ils ont été définis par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et la loi relative à la consommation du 17 mars 2014 (pour les sociétés du secteur privé) et par les articles L. 2192-10 et 11 du code de la commande publique (pour les entreprises publiques) ».

Lors d'un entretien de l'inspecteur en charge de ce dossier avec la responsable administrative et financière de la Stran le 14 septembre 2022, celle-ci a détaillé les procédures en vigueur à la Stran en ce qui concerne les délais de paiement. Un procès-verbal de déclaration et de prise de copie de documents a été établi par le représentant de la DGCCRF.

L'administration a pris acte de nos procédures consignées dans ce procès-verbal sans formuler de remarques particulières.

En 2023, les autorités de l'Etat, quelles qu'elles soient, n'ont procédé à aucun contrôle des fonctionnements de la SPL.

4. Modalités d'exercice du contrôle analogue

En matière d'exercice du contrôle analogue, la Stran et la Carene n'ont pas formalisé par le biais d'un document spécifique telle que charte signée par les parties, les règles permettant aux actionnaires publics d'exercer conjointement un contrôle sur la SPL.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue s'appuient sur différents supports existants (Statuts et contrat OSP) mais également à travers le fonctionnement des organes de gouvernance de la SPL, à savoir le Conseil d'Administration et l'Assemblée Spéciale ainsi que les assemblées générales.

- Les statuts :

Les statuts organisent les rôles respectifs des organes de gouvernance. Ils définissent précisément les contrôles dévolus au conseil d'administration et autres organes de gouvernance de la SPL.

- Le conseil d'administration

Composé exclusivement des élus représentant la Carene, c'est au travers du conseil d'administration qui a pour vocation de contrôler et orienter la SPL, de prendre des décisions de sa compétence que s'exerce ce contrôle analogue.

- Le contrat OSP :

En application des termes du chapitre VII intitulé « Droit de contrôle de l'autorité organisatrice » du contrat OSP signé entre la Carene et la SPL Stran, les contrôles exercés par la collectivité sont précisés dans les articles cités ci-dessous :

- Article 47 : contrôle des documents
- Article 48 : contrôle des services
- Article 49 : contrôle de l'entretien des biens
- Article 50 : contrôle financier et fiscal
- Article 51 : fourniture d'un rapport annuel d'activité
- Article 52 : fourniture d'un tableau de bord mensuel d'activité

La SPL produit l'ensemble des rapports prévus et répond à toute demande de contrôle de la Carene.

- Les textes légaux :

Les dispositions légales relatives aux modalités du contrôle analogue s'imposent par ailleurs à la collectivité actionnaire et à la SPL.

C. Gouvernance et représentants de la collectivité

1. Bilan de gouvernance des élus

1.1 Conseils d'administration

Nombre de réunions en 2023 : 2

Conseil d'administration du 20 avril 2023 – ordre du jour :

1. Prise en compte du nouvel élu de la commune de Trignac désigné par la Carène en qualité d'administrateur.
2. Prise en compte du nouveau représentant de la commune de Trignac désigné pour siéger aux assemblées générales, ordinaire et extraordinaire.
3. Prise en compte du nouveau représentant de la ville de Saint Nazaire désigné administrateur en remplacement de Madame Lydia Mantzoutsos.
4. Prise en compte du nouvel élu de la commune de Saint André des Eaux désigné par la Carène en qualité d'administrateur.
5. Prise en compte du nouveau représentant de la commune de Saint André des Eaux désigné pour siéger aux assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, et à l'assemblée spéciale.
6. Rapport d'activité et gestion 2022 :
 - A/ Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :
 - Décisions à prendre pour la préparation de l'assemblée générale ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice.
 - Fixation de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ;
 - Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions à présenter à cette assemblée ;
 - B/ Examen de la qualité du service public conformément à la Loi N°95.127 du 8/02/95 :
 - Commentaires et explications.
7. Rapport d'analyse des comptes prévisionnels et rétrospectifs.
8. Conventions visées à l'article L 225-38 du nouveau Code de Commerce.
9. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire.
10. Points divers.

Nombre de représentants de la Carene : 8

Conseil d'administration du 23 novembre 2023 – ordre du jour :

1. Présentation du rapport lié à la prévention des difficultés des entreprises conformément au code du commerce (articles L 232-3 et L 232-4) :
 - A/ Documents rétrospectifs :
 - La situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du 2ème semestre 2022 ;
 - Le tableau de financement ;
 - B/ Documents prospectifs :
 - Le compte de résultat prévisionnel ;
 - Le plan de financement prévisionnel.
2. Bilan du service Vélycéo proximité sur le territoire de la Carene et sur Cap Atlantique ;
3. Actualités concernant le déploiement de la marque Ycéo.

Nombre de représentants de la Carene : 4

1.2 Assemblées spéciales

Nombre de réunions en 2023 : 2

Assemblée spéciale du 20 avril 2023 - Ordre du jour

1. Prise en compte du représentant désigné par la commune de Saint André des Eaux pour siéger à l'assemblée spéciale.
2. Présentation et échanges sur les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration fixé le 17 octobre à 18h00 (copie en pièce-jointe).
3. Points divers.

Assemblée spéciale du 23 novembre 2023 – ordre du jour :

1. Présentation et échanges sur les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration fixé le 23 novembre à 18h00 (copie en pièce-jointe).
2. Points divers.

1.3 Assemblées Générales

Nombre de réunions en 2022 : 2

Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2023 – ordre du jour :

1. Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;
2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions.
6. Changement de commissaire aux comptes suppléant.

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2023 – ordre du jour :

1. Modification de l'article 2 des statuts de la SPL STRAN.

2. Élément de rémunération

1.1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 12 octobre 2020 a fixé le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration de la SPL Stran à la somme de 8 580 €.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 12 octobre 2020, les jetons de présence ont été répartis de la manière suivante :

- 6 180 € pour le Président (versement par mensualités de 515 €) ;
- 200 € pour chaque administrateur (versement unique en décembre).

D. Finances

1. Situation financière de la société – bilan – compte de résultat

Actif	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	731 874 €	653 512 €	78 363 €	44 194 €
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	210 685 €		210 685 €	21 784 €
Terrains				
Constructions	3 073 597 €	1 583 033 €	1 490 564 €	1 575 924 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	560 178 €	343 500 €	216 678 €	161 691 €
Autres immobilisations corporelles	1 615 971 €	1 273 099 €	342 872 €	410 410 €
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	890 €		890 €	890 €
Total II	6 193 194 €	3 853 143 €	2 340 052 €	2 214 891 €
Matières premières, approvisionnements	272 149 €		272 149 €	206 155 €
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				862 €
Clients et comptes rattachés	2 026 955 €	98 078 €	1 928 877 €	1 730 738 €
Autres créances	545 165 €		545 165 €	672 334 €
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 128 897 €		3 128 897 €	2 445 563 €
Charges constatées d'avance	102 673 €		102 673 €	72 992 €
Total III	6 075 839 €	98 078 €	5 977 761 €	5 128 645 €
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
Total actif	12 269 034 €	3 951 221 €	8 317 813 €	7 343 536 €

Passif	2023	2022
Capital social	838 112 €	838 112 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 067 €	3 067 €
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	73 380 €	63 272 €
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	524 339 €	524 339 €
Report à nouveau	-458 325 €	-650 381 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-25 394 €	202 165 €
Subventions d'investissement	100 967 €	
Provisions réglementées		
Total I	1 056 145 €	980 573 €
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II	0 €	0 €
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	76 559 €	71 243 €
Total III	76 559 €	71 243 €
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	110 538 €	159 752 €
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 583 049 €	1 746 719 €
Dettes fiscales et sociales	2 616 369 €	2 462 007 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		468 €
Autres dettes	280 €	151 216 €
Produits constatés d'avance (4)	1 874 872 €	1 771 558 €
Total IV	7 185 109 €	6 291 720 €
Écart de conversion passif		
Total passif	8 317 813 €	7 343 536 €

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
Chiffre d'affaires net	23 017 777 €	21 693 500 €
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	609 138 €	633 506 €
Autres produits	5 €	177 €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	23 626 920 €	22 327 182 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	757 269 €	496 097 €
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-65 995 €	10 956 €
Autres achats et charges externes	8 465 994 €	7 822 803 €
Impôts, taxes et versements assimilés	385 305 €	384 729 €
Salaires et traitements	9 740 799 €	9 109 241 €
Charges sociales	3 984 300 €	3 778 515 €
Dotations sur immobilisations	303 774 €	293 120 €
Dotations aux provisions sur actif circulant	49 578 €	48 500 €
Autres charges	23 360 €	25 226 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	23 644 384 €	21 969 187 €
Résultat d'exploitation	-17 464 €	357 996 €
Autres intérêts et produits assimilés		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0 €	0 €
Intérêts et charges assimilées (6)	5 120 €	3 986 €
TOTAL CHARGES FINANCIERES	5 120 €	3 986 €
Résultat financier	-5 120 €	-3 986 €
Résultat courant avant impôts	-22 584 €	354 010 €
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 367 €	5 728 €
Produits exceptionnels sur opérations en capital	13 943 €	
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 056 €
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 309 €	6 784 €
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 803 €	158 629 €
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 316 €	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 120 €	158 629 €
Résultat exceptionnel	-2 810 €	-151 845 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
Bénéfice ou perte	-25 394 €	202 165 €

Toutes ces données chiffrées sont disponibles dans le rapport d'activité-gestion 2023 de la société, présenté annuellement par le conseil d'administration devant l'assemblée générale.

2. Répartition du chiffre d'affaires par activité

Les produits d'exploitation de la Stran s'élèvent à 23 626 K€ en 2023, soit une progression de 1 299 € par rapport à 2022. Ils sont représentés à 93 % par le contrat Transport exploité pour le compte de l'actionnaire majoritaire, la Carene.

k€	2022	2023					Total 2023
	Total 2022	Transport*	Vélo*	Station. Ville	Station. CARENE*	Plate-forme mobilité*	
Produits d'exploitation	22 327k€						23 626 K€
Dépenses d'exploitation	21 969k€						23 644 K€
Résultat d'exploitation	358k€						-17 K€
Résultat financier	-4k€						
Résultat exceptionnel	-152k€						
Résultat net global	202k€						-25 K€

*Activités exercées pour le compte de la Carene.

Ce tableau existe-t-il pour 2023 ?
